

ANIMATION NATURA 2000 ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'

Site FR7301822 : 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Rapport annuel – Année 2018



L'Ariège vers Varilhes, MIGADO ©



L'Hers à Cintegabelle, MIGADO ©



Le Salat à Mazères-sur-Salat, MIGADO ©

Juin 2019



Etude financée par :



Rédaction du rapport : Anne SOULARD (1),

Relecture : Cécile BROUSSEAU (2), Cécile CLUZET (3), Peggy GUERIN (7), Vincent LACAZE (2), Karine ORUS-DULAC (8), Florent PAULY (5), Paul SIMON (6) & Allan YOTTE (4)

(1) **Association MIGADO** – 18 Ter Rue de la Garonne – 47520 LE PASSAGE D’AGEN

(2) **Association des Naturalistes de l’Ariège** – Vidallac – 09240 ALZEN

(3) **CIVAM Bio 09** – 6 Route de Nescus – 09240 LA BASTIDE DE SEROU

(4) **Fédération de l’Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** – Parc Technologique Delta Sud – 09340 VERNIOLLE

(5) **SBGH** – 09500 MIREPOIX

(6) **SMEAG** – 61 Rue Pierre Cazeneuve – 31200 TOULOUSE

(7) **SYCOSERP** – Rue Trinqué – 09200 SAINT-GIRONS

(8) **SYMAR Val d’Ariège** – 1 Place de la Mairie – 09400 ARIGNAC

SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
PREAMBULE	1
REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE' 2018	3
1 GENERALITES	3
1.1 Présentation du site	3
1.2 Animation proposée sur l'Ariège	4
2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	5
2.1 Mise en œuvre de la contractualisation	5
2.1.1 Contrats forestiers avec le Sicoval	5
2.1.2 Contrat forestier avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne / AOT du DPF à Auterive.....	5
2.1.3 Suivi scientifique.....	5
2.1.4 Contrat sur la Réserve Naturelle Régionale Garonne Ariège	6
2.1.5 Projet de contrat forestier sur Tarascon-sur-Ariège	7
2.1.6 Site de Brassacou	8
2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB.....	9
2.2.1 Amélioration de la libre circulation (actions 5 à 15).....	9
2.2.2 Sentiers écotouristiques (action 35)	9
2.2.3 Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun (action 36).....	11
REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE HERS' 2018	13
1 GENERALITES	13
1.1 Présentation du site	13
1.2 Animation prévue	14
2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	15
2.1 Mise en œuvre de la contractualisation	15
2.1.1 Contrat sur le Douctouyre	15
2.1.2 Contrat forestier « dispositifs favorisant le développement de bois sénescents »	16
2.1.3 Peupleraies	17
2.1.4 Ripisylve dégradée le long de l'Hers	18
2.1.5 Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes.....	18
2.1.6 Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8).....	18
2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB.....	20

2.2.1	Sentier écotouristique (action 44)	20
2.2.2	Le barbeau méridional.....	21
2.2.3	Opération de nettoyage des berges (action 22)	21
REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE SALAT' 2018.....		25
1	GENERALITES	25
1.1	Présentation du site	25
1.2	Animation proposée sur le Salat	26
2	REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	26
2.1	Mise en œuvre de la contractualisation	26
2.1.1	Etude d'un contrat sur Mazères sur Salat.....	26
2.2	Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB.....	28
2.2.1	Opération de nettoyage des berges du Salat.....	28
2.2.2	Communication sur les déchets.....	31
ELEMENTS COMMUNS AUX ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT' 33		
1	GENERALITES	33
2	REALISATIONS DURANT L'ANIMATION 2018	34
2.1	Travaux en rivière.....	34
2.2	Contribuer à l'évaluation des DOCOBS.....	34
2.3	Communication, sensibilisation et information.....	34
2.4	Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site	34
EVALUATION DES INCIDENCES		37
BILAN DE L'ANIMATION		39
BIBLIOGRAPHIE		43
ANNEXES.....		45

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Illustration 1. Site FR 7301822 : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » © Francièmes® CLARITAS</i>	1
<i>Illustration 2. Représentation de l'entité 'rivière Ariège' (MIGADO ©)</i>	3
<i>Illustration 3. A gauche, une gestion plus classique d'entretien de la végétation ; au centre, un plant de peuplier noir souche 'Garonne' et à droite, la gestion différenciée de la végétation rivulaire (MIGADO ©)</i>	5
<i>Illustration 4. Localisation des interventions prévues (en orange les clôtures envisagées, en bleu le périmètre de la RNR)</i>	6
<i>Illustration 5. Chantier de mise en défens et visite de fin de chantier sur la mise en place de barrières sur les ramiers de Clermont-le-Fort (MIGADO ©)</i>	7
<i>Illustration 6. Souches de peupliers et ripisylve sur les bords de l'Ariège à Tarascon (MIGADO ©)</i>	8
<i>Illustration 7. Pictogrammes proposés par Illustre Presse ©</i>	10
<i>Illustration 8. Représentation du site 'rivière Hers' (MIGADO ©)</i>	13
<i>Illustration 9. Visite de terrain le long du Douctouyre (MIGADO ©)</i>	15
<i>Illustration 10. Localisation des interventions pressenties sur L1 et L2</i>	16
<i>Illustration 11. Sortie terrain sur le contrat concernant les arbres sénescents (MIGADO ©)</i>	17
<i>Illustration 12. Zone d'application des MAEC sur le site Natura 2000 'rivière Hers'</i>	19
<i>Illustration 13. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2018</i>	20
<i>Illustration 14. Exemple d'un panneau installé en bordure d'Hers</i>	20
<i>Illustration 15. Affiche commune de présentation de l'opération de nettoyage des berges de l'Hers et du Salat 2019</i>	21
<i>Illustration 16. Journée de récupération des déchets sur les berges de l'Hers (Fédération Pêche Ariège ©)</i>	22
<i>Illustration 17. Collecte des déchets et équipe de nettoyage (Fédération de Pêche 09 ©)</i>	23
<i>Illustration 18. Représentation du site 'rivière Salat' (MIGADO ©)</i>	25
<i>Illustration 19. Sortie terrain à Mazères sur Salat –secteur 1 (MIGADO ©)</i>	27
<i>Illustration 20. Sortie terrain à Mazères sur Salat- secteur 2 (MIGADO ©)</i>	27
<i>Illustration 21. Affiche commune de présentation de l'opération de nettoyage des berges de l'Hers et du Salat 2019</i>	28
<i>Illustration 22. Journée de récupération des déchets sur les berges du Salat (Fédération Pêche Ariège ©)</i>	30
<i>Illustration 23. Collecte des déchets et équipe de nettoyage (Fédération de Pêche 09 ©)</i>	31
<i>Illustration 24. Répartition du temps de l'animation 2018 sur les différents axes de travail.</i>	39
<i>Illustration 25. Représentation des éléments du contrat forestier signé sur le Douctouyre</i>	40
<i>Illustration 26. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2015, 2016 et 2018</i>	40

PREAMBULE

Les entités ‘*rivières Ariège, Hers et Salat*’ s’inscrivent dans le site Natura 2000 d’intérêt communautaire **FR 7301822** « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », constitué du réseau hydrographique de la Garonne et de ses principaux affluents en Occitanie (Illustration 1).

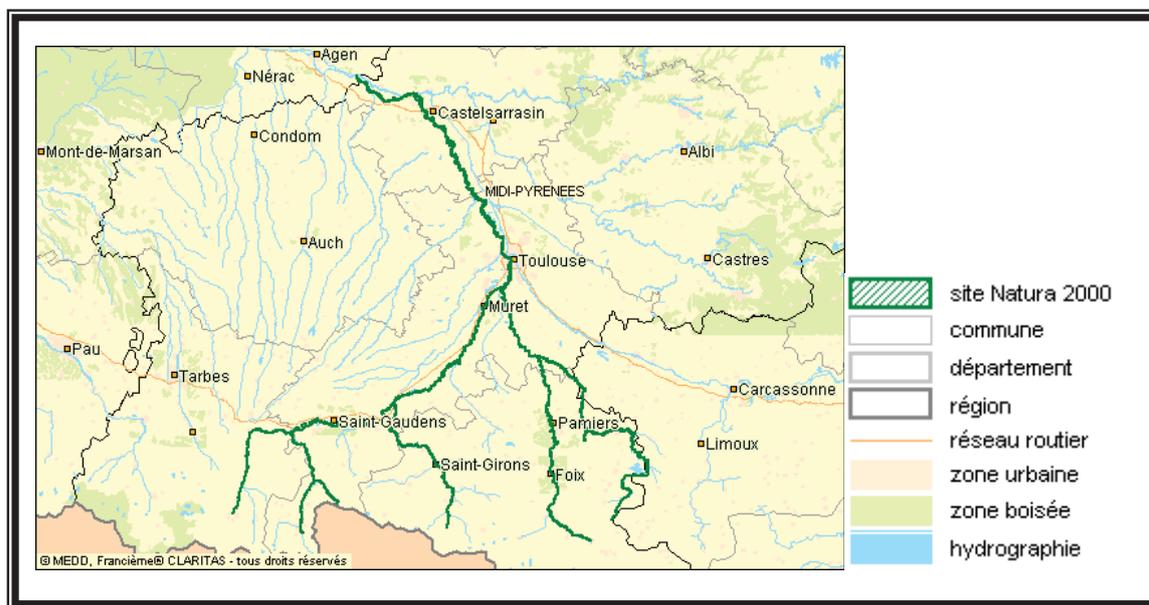


Illustration 1. Site FR 7301822 : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » © Francièmes® CLARITAS

Ce grand site, interdépartemental et interrégional, a été retenu, entre autres, en raison de son grand intérêt vis-à-vis des populations pisciaires migratrices : le saumon atlantique, la grande alose et la lamproie marine. En effet, ces espèces sont présentes sur le bassin de la Garonne et bénéficient d’un plan de restauration, sur ce bassin, depuis une trentaine d’années. La présence de la loutre d’Europe et du desman des Pyrénées est également à signaler comme celle de nombreuses formations végétales d’intérêt communautaire (végétations immergées, lisières humides ou forêts alluviales).

En raison de l’étendue du site et afin de faciliter la démarche Natura 2000, il a été procédé à un découpage en plusieurs zones d’étude. Le premier sous-site (ou entité) ayant été traité est la rivière Ariège, dont le document d’objectifs (DOCOB) a été initié en avril 2004 et approuvé en mai 2006. Les DOCOBs ‘rivière Hers’ et ‘rivière Salat’ ont été initiés en 2006 et ont été validés respectivement en juin et mars 2009. L’animation de l’entité ‘rivière Ariège’ a débuté à la fin de l’année 2006. L’animation pour les entités ‘rivières Hers et Salat’ s’est mise en place dans le second semestre 2010.

La mission d’animation Natura 2000 sur les entités ‘rivière Ariège’, ‘rivière Hers’ et ‘rivière Salat’ avait pour objectif, à partir de l’été 2018 jusqu’au 31 mars 2019, de développer certains thèmes inscrits dans chaque DOCOB.

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE' 2018

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la rivière Ariège s'étend sur 134 km, de la confluence avec la Garonne en aval (commune de Portet-sur-Garonne, 31) jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Causou (commune d'Unac, 09) en amont. Deux départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège ainsi que 50 communes (Illustration 2).

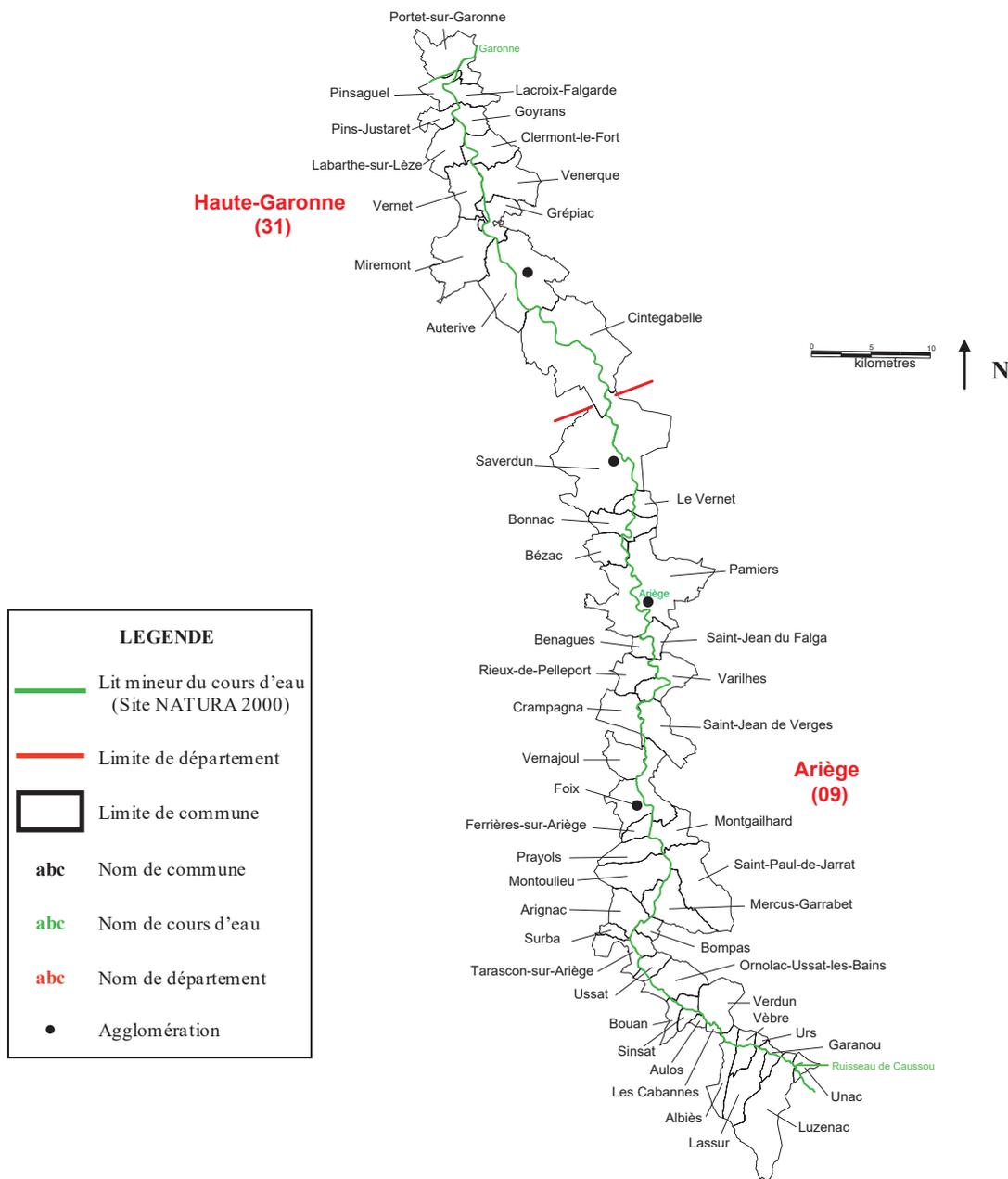


Illustration 2. Représentation de l'entité 'rivière Ariège' (MIGADO ©)

1.2 Animation proposée sur l'Ariège

Extrait de la note technique du mois de mars 2018 :

L'animation sur le site de la rivière Ariège avait pour but de continuer à travailler sur les dossiers en cours et de développer d'autres thèmes inscrits dans le DOCOB. Il était proposé de travailler préférentiellement sur les actions suivantes :

- Mise en œuvre de la contractualisation

La mise en œuvre de la contractualisation concernera la signature de contrats Natura 2000 forestiers et non-agricoles-non forestiers. La signature de chartes Natura 2000 ne sera pas prioritaire et se fera selon les opportunités.

Selon les pistes de travail dont nous disposons (contacts antérieurs sur le territoire ou informations transmises par les syndicats de rivière), des rencontres avec les propriétaires seront organisées pour leur expliquer la démarche Natura 2000. Un bilan avec les naturalistes et les services instructeurs de l'Etat permettra de déterminer l'opportunité de la démarche sur ces secteurs avant de travailler à leur contractualisation. Un suivi technique et administratif sera mis en place avec les propriétaires pour les seconder depuis le montage des contrats, à la mise en œuvre des actions jusqu'au solde financier des dossiers.

Les contrats sur cette entité concernent l'action 1 du DOCOB Rivière Ariège « Entretien et restauration des éléments fixes*** ».

4 contrats forestiers (trois avec le Sicoval et un avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne) ont été finalisés début 2015. Un accompagnement est proposé par la cellule animation pour suivre l'évolution de ces zones concernées par de la gestion ou de la restauration de ripisylve. Un suivi scientifique est assuré par l'ANA par rapport aux espèces végétales invasives sur les ramiers de Lacroix-Falgarde, Clermont-le-Fort et sur le bois de Notre-Dame à Auterive et est réalisé dans le cadre de l'animation Natura 2000.

Un nouveau contrat forestier de mise en défens a été déposé et retenu en 2017 sur les ramiers de Clermont-le-Fort sur le territoire de la RNR Garonne-Ariège, les travaux ont été réalisés au début de l'année 2018. Un accompagnement technique et administratif est prévu durant la durée du contrat, en particulier en cas de contrôle et tant que le dossier n'est pas totalement soldé.

De nouvelles pistes de contrats forestiers, sur de la restauration de ripisylve, sont envisagées sur le linéaire et seront menées en partenariat avec le SYMAR Val d'Ariège. Le principal contact se situe sur le département de l'Ariège au centre-ville de Tarascon-sur-Ariège (collectivité).

- Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

Expertise des obstacles en montaison et dévalaison* (action 5 à 15). L'étude, initiée en juillet 2009 par le bureau d'études ECOGEA, a été finalisée et restituée à la fin de l'année 2011. Elle sert de référence pour l'axe Ariège qui accueille le saumon atlantique à divers stades de son cycle biologique. En effet, des jeunes individus sont déversés dans le milieu naturel et des adultes remontent pour s'y reproduire. Les premiers travaux ont commencé en 2013 et devront s'achever fin 2018. Il est prévu une participation de la cellule animation aux réunions de l'ASL, qui mène une action coordonnée de restauration de la libre circulation sur l'aval de l'axe Ariège.

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

2.1 Mise en œuvre de la contractualisation

2.1.1 Contrats forestiers avec le Sicoval

Trois contrats forestiers avaient été déposés auprès de la DDT de la Haute-Garonne en 2011 par le Sicoval, la communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain. Ils portaient sur la gestion des espèces végétales invasives, l'entretien et la restauration de la ripisylve et la mise en défens de certaines zones ainsi que l'aménagement d'accès à la rivière. Ces contrats étaient localisés sur les communes de Clermont-le-Fort et de Lacroix-Falgarde.

Des panneaux d'information sont toujours en place sur les sites de Lacroix-Falgarde et de Clermont-le-Fort depuis 2012 pour informer des travaux entrepris sur le traitement des espèces végétales invasives et sur la restauration de la ripisylve.

2.1.2 Contrat forestier avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne / AOT du DPF à Auterive

Un contrat forestier a été signé entre la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne et l'Etat à la fin de l'année 2012. Ce contrat avait pour objectif de restaurer la ripisylve, inexistante sur la partie aval du Bois de Notre-Dame à Auterive et en partie dégradée, sur le secteur amont.

Une convention de gestion du site a été signée le 10 octobre 2015 entre la commune d'Auterive et la communauté de communes de la vallée de l'Ariège. La commune gérant, comme à son habitude, la partie accessible au public avec un entretien classique (tonte, débroussaillage autour des arbres) et la communauté de communes procédant à une gestion différenciée sur le secteur replanté dans le cadre du contrat forestier. Cette gestion a pour objectif de protéger la végétation rivulaire (Illustration 3).



Illustration 3. A gauche, une gestion plus classique d'entretien de la végétation ; au centre, un plant de peuplier noir souche 'Garonne' et à droite, la gestion différenciée de la végétation rivulaire (MIGADO ©)

Durant l'animation 2017, et suite à une proposition de la cellule animation Natura 2000, une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Fluvial (DPF) a été établie par la DDT de la Haute-Garonne pour permettre à la communauté des communes du bassin Auterivain la gestion différenciée de la végétation sur ce territoire sur les 15 prochaines années.

2.1.3 Suivi scientifique

Un suivi scientifique de l'état de conservation des habitats naturels et de l'évolution des espèces

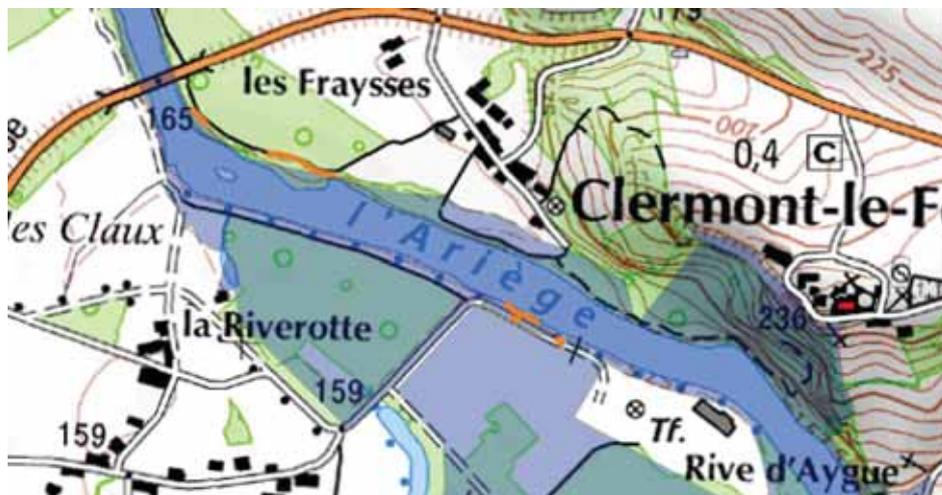
végétales invasives est réalisé, par l'ANA, depuis la mise en œuvre des contrats forestiers sur le territoire du Sicoval et sur le bois de Notre-Dame à Auterive. Ce suivi était programmé 2 fois par an durant la mise en œuvre des contrats (printemps et automne). Depuis que les contrats sont achevés, ce suivi est réalisé uniquement au printemps. Il a été réalisé au printemps 2018 sur le territoire du Sicoval et au bois de Notre-Dame à Auterive.

2.1.4 Contrat sur la Réserve Naturelle Régionale Garonne Ariège

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège validé en 2017, un contrat forestier de mise en défens ainsi qu'une Autorisation d'Occupation Temporaire – AOT – du Domaine Public Fluvial – DPF) ont été déposés le 26/05/2017 auprès de la DDT de la Haute-Garonne pour la mise en place de barrières sur le ramier de Clermont-le-Fort en rives droite et gauche.

Le ramier de la Riverotte et les berges au droit du hameau des Fraysses (commune de Clermont-le-Fort) connaissent une fréquentation du public importante en période estivale. Les dégradations engendrées par cette fréquentation (piétinement, arrachage...) ont un impact important sur l'ensemble de la ripisylve des bords d'Ariège.

Afin de préserver les berges et la végétation riveraine, il était prévu de condamner certains accès existants par des clôtures comprenant des piquets et lisses de robinier, ainsi que des fils de fer sur les parties basses. Au niveau des Fraysses, 4 passages devaient faire l'objet d'un traitement pour une longueur estimée à 72 mètres linéaires (ml) de clôture. Au niveau du ramier de la Riverotte, 2 passages devaient faire l'objet d'une fermeture, pour 9 ml de clôture, ainsi qu'un linéaire de 44 ml en bas de la berge pour éviter le piétinement et l'érosion. La localisation des interventions prévues est présentée dans l'illustration 4.



*Illustration 4. Localisation des interventions prévues
(en orange les clôtures envisagées, en bleu le périmètre de la RNR)*

De plus, il était prévu la plantation d'arbustes épineux (aubépine, ronce, prunellier...), récupérés sur place, dans un but de dissuasion et de régénération de la végétation sur les faux-sentiers ainsi fermés. Ces mesures avaient déjà été testées sur le ramier communal de Clermont-le-Fort, dans le cadre d'un précédent Contrat forestier Natura 2000 porté par le Sicoval, et ont montré leur efficacité.

Le contrat forestier a été validé en commission permanente du Conseil Régional d'Occitanie le 07/07/2017.

Les travaux ont été effectués par la SARL LUCANE et se sont échelonnés dans le courant du mois de février 2018 (Illustration 5). La visite de fin de chantier, en présence de la DDT 31, a

été effectuée le 30 mars 2018. Toutes les clôtures initialement prévues ont été réalisées (Illustration 5).



Illustration 5. Chantier de mise en défens et visite de fin de chantier sur la mise en place de barrières sur les ramiers de Clermont-le-Fort (MIGADO ©)

Le solde du dossier a été préparé, l'annexe technique jointe à la demande de solde peut être consultée en annexe I.

Suite à la saison estivale 2018, des passages ont été forcés entre les barrières, il serait peut-être intéressant de voir s'il est possible de compléter le dispositif initialement établi.

2.1.5 Projet de contrat forestier sur Tarascon-sur-Ariège

Suite à l'abattage de peupliers malades le long de l'Ariège à Tarascon (Illustration 6), le SYMAR Val d'Ariège a sollicité la cellule animation pour étudier la possibilité de proposer à la Mairie un contrat de restauration de la ripisylve.

Lors de l'animation 2017, il nous avait juste été possible d'aller voir sur le terrain l'état de la ripisylve restante et de discuter avec le syndicat de rivière du cahier des charges envisageable. Durant l'animation 2018, nous avons rencontré, sur le terrain, *le 13 septembre 2018*, un élu, Monsieur BERMAND, ainsi que Jérôme BOUCHERON, responsable des services techniques de la Mairie de Tarascon. Lors de cette rencontre, en présence de la cellule animation et de la DDT de l'Ariège (Jean-Jacques BERNE), nous sommes allés voir 3 secteurs dégradés en bord d'Ariège pour voir ce qu'il était possible de faire et d'étudier la faisabilité de dépôt d'un contrat de restauration de la ripisylve.

Le secteur le plus aval, au niveau du stade du Moulin-Neuf, est celui que nous étions venus voir suite à l'abattage des peupliers malades (Illustration 6). Sur ce secteur, il est envisagé la création d'une ripisylve, via la signature d'un contrat Natura 2000. Il est envisagé de faire participer les scolaires de la commune à la replantation des arbres et des arbustes après les avoir sensibilisés, en classe, à Natura 2000. La mesure de gestion pourra être accompagnée par une mesure d'information en intégrant la conception et la réalisation d'un panneau d'informations Natura 2000.



Illustration 6. Souches de peupliers et ripisylve sur les bords de l'Ariège à Tarascon (MIGADO ©)

Sur les 2 autres secteurs plus en amont, la régénération naturelle est faible, il est nécessaire d'avoir une réflexion par rapport à l'épaisseur de la ripisylve, à la diversité des espèces (pour faire face à des maladies) et à des âges des plants pour redonner de la naturalité au secteur. Il reste à déterminer comment travailler sur ce secteur, par la signature d'une charte ou la mise en place d'un contrat. Toutefois, la priorité d'action est donnée au secteur aval. Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe II.

La cellule animation a travaillé sur l'élaboration d'un cahier des charges et des premiers chiffrages (replantations, panneau...), en vue d'une réunion qui s'est tenue à la Mairie de Tarascon-sur-Ariège, le 19 mars 2019 en présence de 2 élus, du Directeur Général des Services, de Monsieur BOUCHERON, de la DDT de l'Ariège et de la cellule animation. Lors de cette rencontre, à la demande de Monsieur BERMAND, Anne SOULARD a exposé aux services de la Mairie la possibilité de contractualiser au stade de Moulin Neuf. Il a été convenu que lors d'un prochain conseil municipal, il faudrait l'accord de principe des élus et qu'Anne SOULARD accompagnerait la Mairie dans le renseignement du formulaire CERFA pour la contractualisation et lui fournirait la liste des pièces nécessaires au montage du dossier. Le compte-rendu de cette visite de terrain est joint en annexe III.

Cécile BROUSSEAU a contacté Monsieur VIGNES de l'ONF, spécialiste des maladies des arbres pour vérifier l'impact de la saperde sur les peupliers noirs (espèce autochtone) et a validé avec lui le peuplement proposé sur le secteur.

Le dépôt du contrat est prévu lors de la deuxième tranche de l'appel à projet 2019, à savoir du 2 septembre au 31 octobre.

2.1.6 Site de Brassacou

Les nouveaux propriétaires du lieu-dit Brassacou, près de Pamiers, ont contacté différents acteurs du territoire, dont la cellule animation, l'ANA et le syndicat de rivière. Ces 2 derniers acteurs sont allés les rencontrer et faire le tour de leur propriété car ils souhaitent réaliser un inventaire de la biodiversité mais également travailler pour sa préservation voire sa reconstitution. Les propriétaires sont en cours de signature d'une convention de gestion avec l'ANA-CEN Ariège, pour l'ensemble des 100 Ha de leur propriété. Des pistes ont également été évoquées pour la possibilité de réaliser un contrat forestier le long de l'Ariège ou la signature d'une Charte Natura 2000. Une rencontre avec la cellule animation sera programmée lors de la prochaine animation pour voir ce que les propriétaires souhaitent faire et ce qu'il est envisageable.

2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

2.2.1 Amélioration de la libre circulation (actions 5 à 15)

Depuis l'animation 2012, une opération coordonnée d'amélioration de la migration piscicole sur le cours de l'Ariège s'est mise en place, suite à l'avis favorable donné par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Un comité de suivi a été mis en place afin d'informer les acteurs locaux de la démarche entreprise par l'ASL (Association Syndicale Libre Rivière Ariège). Cette démarche avait pour objectif initial de travailler sur les sites de Saverdun, Crampagna, Las Rives, Las Mijannes, Guilhot et Pamiers ; durant l'année 2013, les producteurs d'hydroélectricité de la Haute-Garonne ont été intégrés au projet.

Durant l'animation 2018, les derniers travaux devaient être réalisés au Moulin de la Ville et au Moulin du Ramier à Auterive et au niveau de l'ouvrage de Grépiac. Il n'y a pas eu de réunion du comité de pilotage lors de cette phase d'animation.

2.2.2 Sentiers écotouristiques (action 35)

Le projet de sentier aquatique entre Bonnac et Saverdun a été élaboré par un comité technique composé de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, de la DDT de l'Ariège, du Conseil Départemental de l'Ariège, du Syndicat de rivière - le SYMAR Val d'Ariège, de l'ANA, du Club de Canoë-Kayak de Saverdun, de la Belle Verte (structure commerciale), du Comité régional de canoë-kayak d'Occitanie et de la cellule animation Natura 2000 'rivière Ariège' (Fédération de Pêche 09 & MIGADO). Le personnage clé de l'histoire est un orpailleur typique de la période faste des chercheurs d'or d'Ariège (rattachement historique).

Jean BIRET-CHAUSSAT (Illustre Presse) et deux sculpteurs (Luis VILLAGRASA et Michel BATLLE) ont travaillé, dans un premier temps, sur les portes d'entrée et de sortie (matérialisant le début et la fin du parcours) ainsi que sur les pictogrammes. Un volet artistique a été ajouté à la proposition initiale, qui consistait à créer des œuvres d'art intemporelles.

Les pictogrammes dessinés par Illustre Presse (Illustration 7) sont représentés quasiment sous leur forme définitive (quelques ajustements ont été reformulés par le comité technique).

Les supports pédagogiques ont été validés : pictogrammes, portes d'entrée et de sortie, livret plastifié, livret papier et panneaux (entrée, intermédiaire et sortie).



Illustration 7. Pictogrammes proposés par Illustrer Presse ©

Le devis initial du projet est le suivant :

Devis estimatifs	Montant HT	Quantités	TOTAL HT
Panneaux			
Panneaux+supports+plastiques+visserie	1 680,00 €	4	6 720,00 €
Panonceaux amovibles+visserie	1 020,00 €	1	1 020,00 €
		<i>Sous-total</i>	7 740,00 €
Livrets plastifiés			
100 livrets montés	500,00 €	1	500,00 €
Livrets papier			
10000 livrets de 16 pages	1 345,00 €	1	1 345,00 €
Eléments artistiques			
11 sculptures livrées sur place	21 000,00 €	1	21 000,00 €
Travaux graphiques			
Etudes préliminaires et services			
Fiches plastifiées, livret papier et panneaux	8 570,00 €	1	8 570,00 €
Coordination avec les artistes (10% des travaux)	3 000,00 €	1	3 000,00 €
		TOTAL	42 155,00 €

Sur ce devis global, le lot 1 a été réalisé et financé (50 % Etat, 50 % Union Européenne – FEADER).

	Montants HT	Taux de TVA	Montant TTC
Devis estimatif	42 155,00 €		
Eléments réalisés et facturés	6 570,00 €	5,50%	6 931,35 €
Reste à financer	35 585,00 €	5,50%	37 542,18 €

Les différents dépôts de dossier de demande de subvention n’avaient pas pu permettre de financer la réalisation des supports et leur implantation.

Ce dossier a été déposé par le SYMAR Val d’Ariège dans le cadre de l’appel à projet « Garonne » en avril 2018 pour un montant total de 118 000 € TTC avec une réactualisation des coûts, un travail nécessaire pour retravailler les maquettes et la prise en compte de l’implantation des supports en bords d’Ariège. La description du projet est jointe en annexe IV. Ce projet n’a pas été retenu par le comité de sélection.

2.2.3 Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun (action 36)

Cette action est traitée en parallèle avec la mise en place du sentier écotouristique sur l’eau sur le tronçon Bonnac-Saverdun (2.2.2). Le panneau de sortie du sentier aquatique traitera spécifiquement des poissons migrateurs et des systèmes de franchissement pour les populations piscicoles.

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE HERS' 2018

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la rivière Hers s'étend sur 130 km, de la confluence avec l'Ariège sur la commune de Cintegabelle (31) jusqu'à la limite intercommunale entre Prades et Montségur (11). L'aval du Douctouyre est également concerné sur 5 km : de sa confluence avec l'Hers vif sur la commune de Rieucros jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Minguet (commune d'Arvigna, 09). Ce site s'étend sur 3 départements : la Haute-Garonne, l'Ariège et l'Aude ; ainsi que sur 42 communes (Illustration 8).

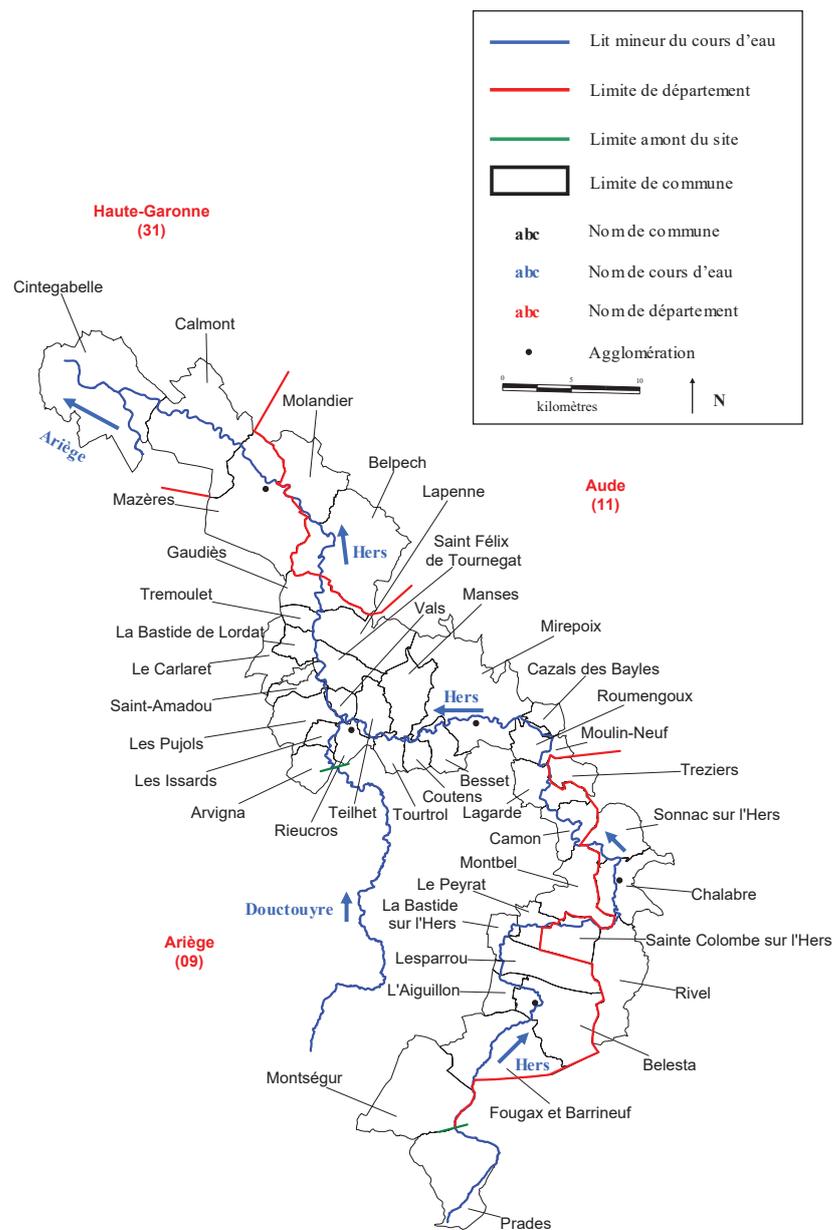


Illustration 8. Représentation du site 'rivière Hers' (MIGADO ©)

1.2 Animation prévue

Extrait de la note technique du mois de mars 2018 :

L'animation sur le site 'rivière Hers' avait pour objectif, dans le courant de l'animation 2018, de développer certains thèmes inscrits dans le DOCOB.

Il était proposé, par l'équipe Animation, de travailler préférentiellement sur les actions suivantes :

- Mise en œuvre de la contractualisation

La mise en œuvre de la contractualisation concernera la signature de contrats Natura 2000 forestiers, non-agricoles-non forestiers et agricoles. La signature de chartes Natura 2000 ne sera pas prioritaire et se fera selon les opportunités.

Selon les pistes de travail dont nous disposons (contacts antérieurs sur le territoire ou informations transmises par les syndicats de rivière), des rencontres avec les propriétaires seront organisées pour leur expliquer la démarche Natura 2000. Un bilan avec les naturalistes et les services instructeurs de l'Etat permettra de déterminer l'opportunité de la démarche sur ces secteurs avant de travailler à leur contractualisation. Un suivi technique et administratif sera mis en place avec les propriétaires pour les seconder depuis le montage des contrats, à la mise en œuvre des actions jusqu'au solde financier des dossiers.

Les contrats sur cette entité concernent :

- l'action 1 du DOCOB Rivière Hers « Entretien et restauration des éléments fixes***.

Des contacts avec le SBGH et avec l'ONF ces dernières années ont permis d'identifier les secteurs fortement dégradés, ou sur lesquels des coupes doivent être réalisées prochainement (peupliers arrivant à maturité). Des visites de terrain et des réunions ont permis d'identifier les mesures pouvant être mises en œuvre sur chaque territoire. Un projet de restauration de ripisylve doit être finalisé dans le courant de l'année 2018 sur le Douctouyre (propriétaire privé) et d'autres projets (au moins 2 secteurs) devraient ensuite pouvoir émerger. Il y aurait peut-être la possibilité de monter un contrat forestier sur des arbres sénescents.

- Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes (action 5). Selon opportunité, cette action consisterait à monter un contrat de lutte contre une ou plusieurs espèces végétales invasives.
- Les actions 6 à 8 du DOCOB Hers concernent le volet agricole et donc le Projet Agro-environnemental et Climatique** (actions 6 à 8). L'animation consistera à l'actualisation du PAEC en fin d'année 2018 et à la préparation de la contractualisation 2019.

- Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

Sentiers écotouristiques*** (action 44). Un projet d'aménagement de sentier est en cours de réflexion au niveau de la commune de Mirepoix (des contacts ont été pris en 2008 entre le maître d'ouvrage du projet, la DDT et la Fédération de Pêche de l'Ariège en tant qu'opérateur du DOCOB). Des éléments ont été transmis à la commune de Mirepoix pour l'élaboration de supports de communication en 2012. Durant l'année 2013, un panneau a été réalisé par la commune de Mirepoix mais les éléments transmis seront finalement intégrés au projet de table panoramique qui n'est toujours pas réalisé. Il existe également un projet de sentier aquatique

sur les 3 départements, porté par la commune de Belpech, sur lequel la cellule animation collabore au contenu des panneaux (intégration des habitats naturels et des espèces animales de la Directive).

Le barbeau méridional ** (action 9). Cette action consiste à préciser la répartition de cette espèce via une synthèse bibliographique.

Opération de nettoyage des berges * (action 22). Il s'agira de monter une action de sensibilisation pédagogique de nettoyage de la rivière en coordination avec le syndicat de rivière, les collectivités et les associations du secteur. Cette action sera à médiatiser.

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

Dans le cadre de la coordination des actions entre les acteurs, nous avons tenu plusieurs réunions entre l'animateur territorial (SBGH) et les structures ayant répondu à l'appel d'offre (ANA, Fédération de Pêche 09, MIGADO), parfois en présence de la DDT de l'Ariège. Ces réunions se sont déroulées les 11 décembre 2018, le 19 février 2019 et le 25 mars 2019. Les comptes rendus de ces réunions sont joints en annexes V, VI et VII.

2.1 Mise en œuvre de la contractualisation

2.1.1 Contrat sur le Douctouyre

Suite à une sollicitation du SIAD (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Douctouyre), une visite de terrain avait été organisée le 2 décembre 2015 avec la DDT de l'Ariège, l'ANA et la cellule animation Natura 2000 le long du Douctouyre. Deux zones ont été observées (Illustration 9) : un breilh qui n'est plus exploité et ne joue plus son rôle d'expansion de crue et une zone en cours de travaux sur laquelle il serait nécessaire de faire une restauration de la ripisylve.



Illustration 9. Visite de terrain le long du Douctouyre (MIGADO ©)

Contrat de restauration de ripisylve

Le travail a été poursuivi lors de l'animation 2017. La zone concernée par la restauration de la ripisylve s'étend sur 2 zones, avec un premier linéaire (L1) de 135 ml et un second (L2) de 75 ml, soit au total 210 ml (Illustration 10).

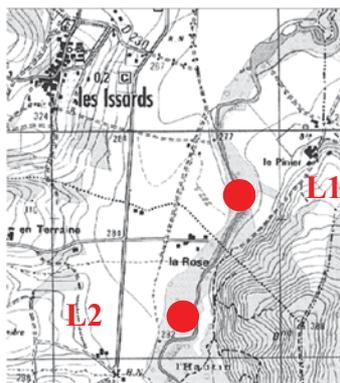


Illustration 10. Localisation des interventions pressenties sur L1 et L2

Durant l'animation 2018, suite à des échanges avec la propriétaire de la zone concernée, le contrat a pu être déposé à la DDT de l'Ariège en juin 2018. Suite à l'avis favorable du comité Régional de Programmation du 26 octobre 2018, la propriétaire a reçu l'arrêté relatif à l'attribution d'une aide au titre d'« un contrat Natura 2000 de restauration de ripisylve sur le Douctouyre ». Cet arrêté a été signé le 27/11/2018. La déclaration de commencement des travaux a été envoyée par la propriétaire à la DDT de l'Ariège, à la fin décembre 2018.

Pour la partie restauration de la ripisylve, les travaux consistent à planter une ripisylve dans les 2 zones qui en sont dépourvues et ainsi retrouver une ripisylve continue sur tout le linéaire. Un talutage sera nécessaire dans 2 secteurs pour permettre de retrouver une pente douce et limiter l'effet d'une encoche d'érosion qui pourrait mettre à mal les plantations.

Il est également prévu de faire un travail du sol avant les plantations (apport de compost végétal et confection des trous de plantations) car la zone se situe à la limite d'un champ et le sol est très compact.

Des tuteurs et des protections anti gibier seront également installés pour limiter les dégâts.

Il est également prévu une phase d'entretien de ces plantations qui comprend la replantation des éléments qui auront dépéri pendant toute la durée du contrat (5 années) ; mais également un passage au gyrobroyeur est prévu 2 fois par an pour permettre une reprise optimale des plants.

Les travaux doivent être réalisés par la SARL CLARAC & Cie de Pamiers. Ils devaient commencer les travaux au début de l'année 2019, mais l'entreprise n'a pas pu dépêcher du personnel à ce moment-là. De plus, avec l'hiver très doux, nous n'avons pas pu repousser la date de plantations au début du printemps. Une rencontre avec la propriétaire s'est faite le 5 mars 2019 pour faire un point sur l'organisation des travaux à venir.

Les plantations se feront à l'automne 2019, et une partie des plants sera mis en terre par des scolaires de la commune Des Pujols après les avoir sensibilisés en classe à Natura 2000.

2.1.2 Contrat forestier « dispositifs favorisant le développement de bois sénescents »

Suite à la réunion du 11 décembre 2018, une réunion plus spécifique sur la thématique des arbres sénescents a été programmée le 19 février 2019 en présence de la DDT de l'Ariège et du CRPF.

La propriétaire a été rencontrée le 5 mars 2019 avec Anne SOULARD et l'équipe du CRPF (Emmanuel ROUYER et Jérôme MORET) pour se présenter et l'informer en détail de la démarche, du type de contrat envisagé sur deux de ses parcelles (sur une parcelle, il y aurait un îlot de sénescence et sur la seconde ; des arbres disséminés), ainsi que la rémunération correspondante calculée par le CRPF.

Nous en avons profité pour faire, ce jour-là, des relevés de terrain sur les 2 parcelles ; à savoir l'implantation GPS des arbres éligibles, les essences et le diamètre de ces arbres. Un marquage à la peinture blanche a été effectué sur chaque arbre éligible et une petite plaquette en plastique a été apposée dans l'écorce (illustration 11).



Illustration 11. Sortie terrain sur le contrat concernant les arbres sénescents (MIGADO ©)

La propriétaire est plutôt favorable au dispositif envisagé. Toutefois, elle a émis une condition avant la signature qui consiste à être payée de la totalité de la somme au début de la mise en œuvre du contrat. Nous avons posé la question en DDT et auprès de la DREAL mais nous n'avons pas de réponse à ce jour. Le dossier est donc en stand-by.

2.1.3 Peupleraies

En 2014, la cellule animation Natura 2000 a travaillé avec l'ONF et le SMAHA pour la mise en place d'un plan de gestion sur des parcelles forestières sur la commune de Vals qui pourrait conduire à une contractualisation lors de la coupe de la peupleraie, une fois arrivée à maturité. Il y a également d'autres zones qui seront prochainement coupées et pour lesquelles il serait intéressant de contacter, le plus en amont possible, les propriétaires afin de voir ce qu'il est possible de faire. Dans cette idée, il sera proposé aux propriétaires l'extension de la largeur de la ripisylve (sur au minimum 10 mètres de large) afin d'éviter d'avoir des rangées de peupliers en bordure de cours d'eau et de voir à chaque crue des rangées tomber à l'eau.

Suite à la réunion du 19 février 2019, une réunion a été programmée à la Mairie de Vals le 25 mars 2019 en présence des élus et de l'ONF. Le compte-rendu de la réunion est joint en annexe VIII.

Il y a plusieurs pistes d'action sur ce territoire, dont la replantation d'une ripisylve suite à l'exploitation de la peupleraie et la conservation d'arbres sénescents. Nous n'avons pas plus avancé sur ce sujet car des recherches bibliographiques et/ou des investigations complémentaires devront être menées durant la prochaine animation.

2.1.4 Ripisylve dégradée le long de l'Hers

Le long de l'Hers, des zones dégradées de ripisylve pourront également faire l'objet de restauration (contrats forestiers). Il reste au syndicat à préciser la localisation exacte et à travailler avec les propriétaires pour obtenir leur accord.

2.1.5 Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes

Cette action concerne l'action 5 du DOCOB 'rivière Hers'. Il y a une forte problématique sur l'ambrosie le long du cours de l'Hers qui colonise les bancs alluvionnaires et se propage très rapidement. Des réflexions sont actuellement en cours pour savoir si cette problématique est traitée via l'ARS car le pollen de cette plante est très allergisant ou si elle est traitée via Natura 2000 car elle entraîne également des déséquilibres biologiques.

2.1.6 Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8)

En septembre 2014, la Fédération de Pêche de l'Ariège et MIGADO avaient répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'établissement de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) pour la mise en œuvre, en Midi-Pyrénées, des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dès la campagne 2015 sur le site Natura 2000 'rivière Hers'. Le 15 janvier 2015, la Fédération de Pêche de l'Ariège, MIGADO et le CIVAM Bio 09 ont déposé un projet agro-environnemental et climatique qui a reçu un avis positif de la commission permanente du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le 02 avril 2015.

Une actualisation du PAEC 2015-2016 a été déposée le 27 août 2015, reprenant le bilan de la campagne de contractualisation 2015, l'évaluation des réalisations par rapport aux objectifs initiaux ; proposant des modifications techniques par rapport au projet initial (réajustement du périmètre d'actions) ainsi qu'une nouvelle estimation de la tranche de réalisation 2016. En décembre 2016, un nouveau PAEC a été déposé pour les années 2017, 2018 et 2019.

La zone d'application des MAEC concerne uniquement la partie du site qui s'intéresse au lit majeur, c'est-à-dire entre les communes de Saint-Amadou et de Moulin-Neuf, situées dans le département de l'Ariège. La zone concernée a été délimitée en respectant le référentiel orthophotographique. Les îlots et parcelles retenus (en entier sauf exception) sont tous en contact avec la rivière Hers et/ou des habitats remarquables (forêts alluviales...), illustration 12.

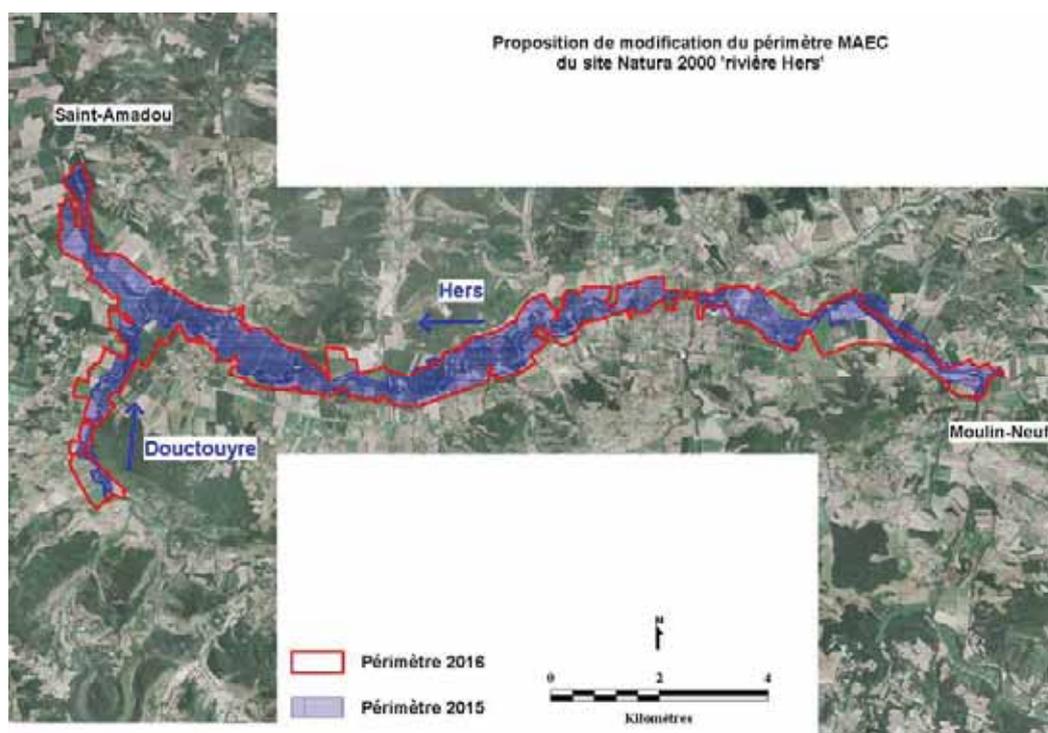


Illustration 12. Zone d'application des MAEC sur le site Natura 2000 'rivière Hers'

La liste des MAEC qui ont été proposées dans le PAEC du territoire 'Rivière Hers' est la suivante :

- **Création de couverts en herbe d'intérêt floristique ou faunistique**
 - **MP_N182_HE01** : COUVER07
- **Création de couverts en herbe en gestion extensive**
 - **MP_N182_HE02** : COUVER06+ HERBE03+ HERBE06
 - **MP_N182_HE03** : COUVER06+ HERBE06
- **Gestion extensive des couverts en herbe**
 - **MP_N182_HE04** : HERBE03+ HERBE06
 - **MP_N182_HE05** : HERBE06
- **Lutte biologique en grandes cultures**
 - **MP_N182_GC01** : PHYTO1+PHYTO07

Lors de la campagne 2015, **3 agriculteurs** avaient contractualisé sur le territoire, pour **2.56 Ha** concernant la mesure MP_N182_HE02 et pour **49.12 Ha** pour la mesure MP_N182_GC01. En 2016, **10 agriculteurs** s'étaient engagés sur le territoire pour au total **156.42 Ha** décomposés en **11.13 Ha** pour la mesure MP_N182_HE01, **13.67 Ha** pour la mesure MP_N182_HE02, **6.45 Ha** pour la mesure MP_N182_HE03, **10.64 Ha** pour la mesure MP_N182_HE05 et de **114.53 Ha** pour la mesure MP_N182_GC01.

Malgré des contacts sur des souhaits de contractualisation future et dans un contexte où les exploitants ayant souscrit des mesures en 2015 et 2016 n'étaient toujours pas payés, la campagne 2017 n'a pas permis de nouvelles contractualisations.

Une réunion entre les partenaires s'est tenue le 25 mars 2019 pour discuter des pistes d'actions de contractualisation sur le secteur de l'organisation. Le compte-rendu est joint en annexe VII. L'année 2018 a permis la contractualisation de 2 agriculteurs sur le territoire, un agriculteur déjà engagé depuis 2013 qui a souhaité renouveler un engagement sur une parcelle et un agriculteur engagé depuis 2011 qui a souhaité engager une nouvelle parcelle. Les surfaces

concernées par les 2 mesures sont de 3.92 Ha pour la mesure MP_N182_HE01, sous réserve de validation des surfaces lors de l'instruction des dossiers par la DDT09.

Le bilan de la contractualisation pour la campagne 2018 est repris dans l'illustration 13.

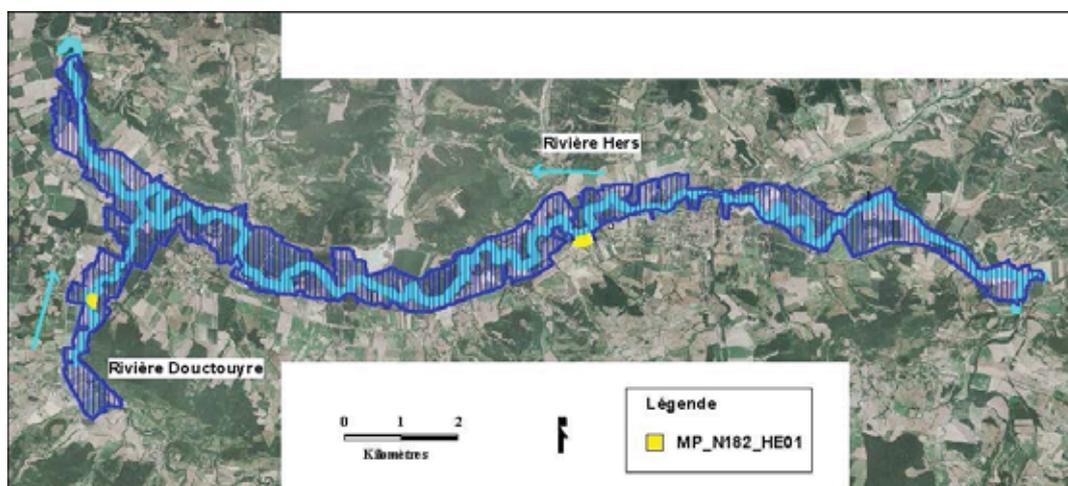


Illustration 13. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2018

2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

2.2.1 Sentier écotouristique (action 44)

Suite à un contact avec Mme VILESPY, adjointe au Maire de Belpech, la cellule animation Natura 2000 a travaillé sur un projet de sentier aquatique, à destination des canoë-kayak, sur l'Hers vif entre Gaudiès et Calmont sur 22.5 km, concernant la traversée de 3 départements.

La cellule animation Natura 2000 a été associée au projet pour apporter au projet initial, une plus-value environnementale, en particulier via les habitats et les espèces de la Directive afin de valoriser le site Natura 2000 'rivière Hers'.

La cellule animation a donc proposé de mettre en avant des habitats et des espèces et a apporté des textes ainsi qu'une relecture des panneaux.

L'exemple d'une trame de panneau est présenté en illustration 14.



Illustration 14. Exemple d'un panneau installé en bordure d'Hers

2.2.2 Le barbeau méridional

Une note de synthèse sur la validation de l'aire de répartition du barbeau méridional sur l'entité « Hers » a été rédigée par la Fédération de Pêche de l'Ariège et MIGADO. Elle est jointe en annexe IX.

2.2.3 Opération de nettoyage des berges (action 22)

Dans le cadre de l'animation 2018, il avait été décidé d'élargir les opérations de nettoyage des berges des cours d'eau, initiées sur le Salat depuis 2017.

Lors de la réunion d'organisation du 11 décembre 2018, nous avons déterminé la date, le secteur d'intervention (l'amont de l'Hers) et la répartition des rôles de chacun des partenaires. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe X.

Une affiche a été diffusée via les réseaux d'adhérents des associations partenaires mais également via les réseaux sociaux des différents partenaires (Illustration 15).



Illustration 15. Affiche commune de présentation de l'opération de nettoyage des berges de l'Hers et du Salat 2019

Sur la journée du samedi 23 février 2019, une vingtaine de bénévoles venant d'horizons variés (pêcheurs, riverains, association de protection de l'environnement, élu, Fédération Française des moniteurs Guide de Pêche) et toutes générations représentées se sont joints à l'équipe animatrice du site Natura 2000 'rivière Hers' pour récupérer, sur environ 2.5 Km de berges (de

Belesta à l'Aiguillon) pas moins de **1,4 tonne de déchets** : ferraille, verre, canettes, plastiques, (illustrations 16&17).

Organisée dans le cadre de l'animation Natura 2000 sur la rivière Hers par le Syndicat du Grand Hers, la Fédération de Pêche de l'Ariège, l'Association Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre (MIGADO) et l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA), cette action a été menée en partenariat avec la communauté de communes du Pays d'Olmes, les mairies de Bélesta et l'Aiguillon, les AAPPMA de Bélesta et de Fougax-et-Barrineuf et grâce au soutien matériel de Tout Faire Matériaux (ROMERA SAS de Lavelanet).

Le succès de cette journée, par la présence des nombreux bénévoles et la représentation de toutes les générations, démontre qu'une prise de conscience est réelle quant à la protection de notre environnement. La quantité de déchets ramassée montre quant à elle que de telles opérations sont nécessaires.



Illustration 16. Journée de récupération des déchets sur les berges de l'Hers (Fédération Pêche Ariège ©)

Ces déchets, après tri, ont pu être collectés par le SMECTOM du Plantaurel, à titre gratuit, sur le site de la déchèterie de Villeneuve d'Olmes.

Le Club House de Belesta avait été mis à disposition par la municipalité, nous permettant d'assurer l'accueil café du matin et le repas de midi, offert aux participants par le SBGH.

Un communiqué de presse sur les deux opérations (Hers et Salat) a été publié suite à l'opération menée sur le Salat.



Illustration 17. Collecte des déchets et équipe de nettoyage (Fédération de Pêche 09 ©)

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE SALAT' 2018

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la 'Rivière Salat' s'étend sur 60 km, de la confluence avec la Garonne en aval, sur la commune de Roquefort-sur-Garonne (31), jusqu'à la confluence avec le ruisseau Hoque du Champ, au lieu-dit la Mourère, sur la commune de Couflens (09), en amont. 2 départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège, ainsi que 28 communes (Illustration 18).

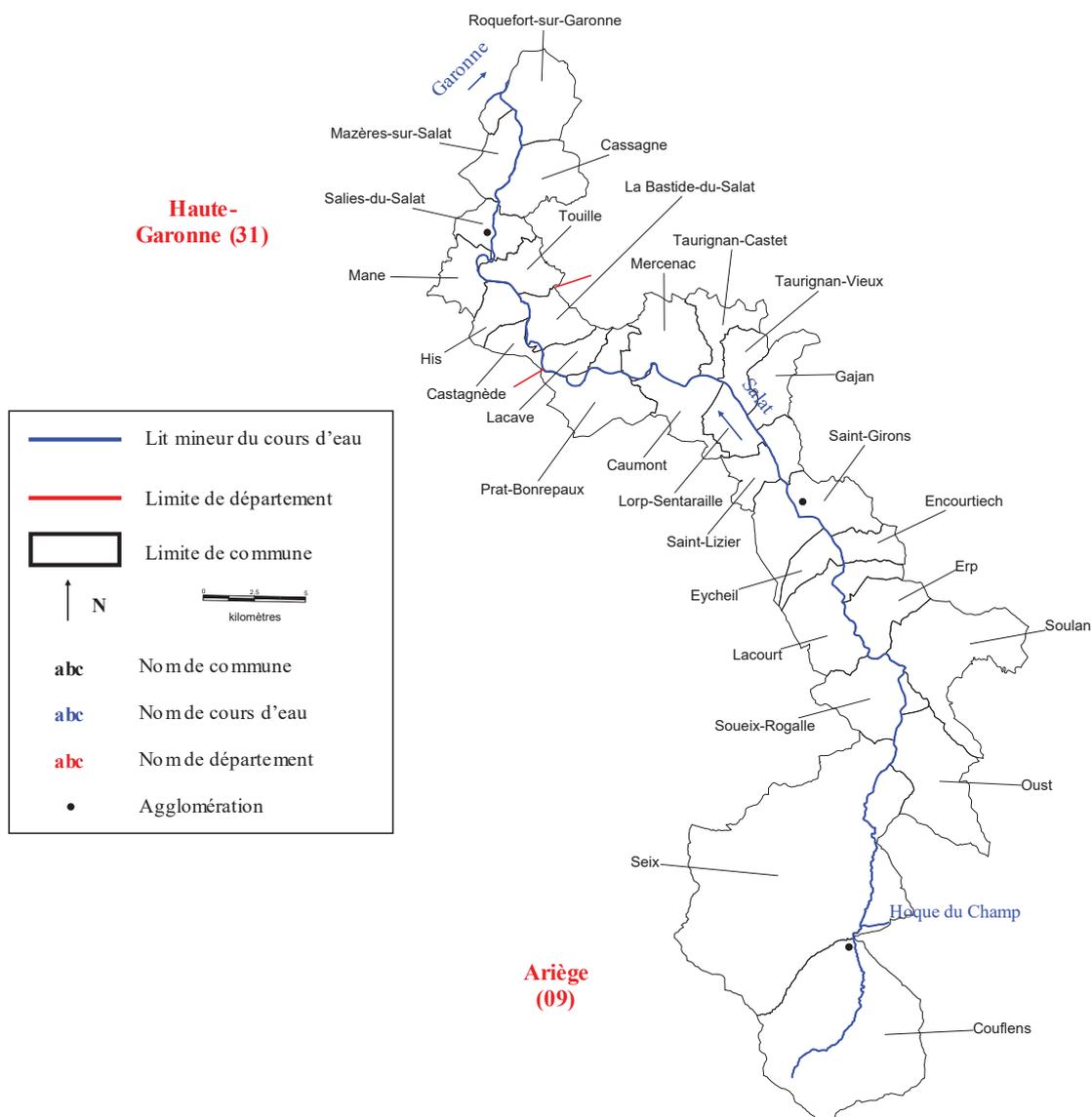


Illustration 18. Représentation du site 'rivière Salat' (MIGADO ©)

1.2 Animation proposée sur le Salat

Extrait de la note technique du mois de mars 2018 :

L'animation sur le site 'rivière Salat' avait pour but dans le courant de l'animation 2018 de développer certains thèmes inscrits dans le DOCOB. Il était proposé, par l'équipe Animation, de travailler préférentiellement sur les actions suivantes :

- Mise en œuvre de la contractualisation

La mise en œuvre de la contractualisation concernera la signature de contrats Natura 2000 forestiers et non-agricoles-non forestiers. La signature de chartes Natura 2000, ne sera pas prioritaire et se fera selon les opportunités.

Selon les pistes de travail dont nous disposons (contacts antérieurs sur le territoire ou informations transmises par les syndicats de rivière), des rencontres avec les propriétaires seront organisées pour leur expliquer la démarche Natura 2000. Un bilan avec les naturalistes et les services instructeurs de l'Etat permettra de déterminer l'opportunité de la démarche sur ces secteurs avant de travailler à leur contractualisation. Un suivi technique et administratif sera mis en place avec les propriétaires pour les seconder depuis le montage des contrats, à la mise en œuvre des actions jusqu'au solde financier des dossiers.

Les contrats sur cette entité concernent l'action 1 du DOCOB Rivière Salat « Entretien et restauration des éléments fixes***. Des pistes de contrats forestiers sur de la restauration de ripisylve peuvent être envisagées, en partenariat avec le SYCOSERP, au niveau du moulin Suderie (500 m linéaire sont concernés) et/ou au niveau du camping de Mazères-sur-Salat.

- Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

Opération de nettoyage des berges ** (action 15). Il s'agira de monter une action de sensibilisation pédagogique de nettoyage de la rivière en coordination avec le syndicat de rivière, les collectivités et les associations du secteur. Cette action sera à médiatiser.

- Communication, sensibilisation et information

Il est prévu une action de sensibilisation auprès des scolaires sur la thématique des déchets. Suite à la mise en place d'une opération médiatique sur les déchets présents dans le Salat et ses berges en 2017 et 2018 avec l'AAPPMA de Saint-Girons, le syndicat de rivière, le Parc des Pyrénées Ariégeoises et la Cellule animation Natura (ANA/FD 09/MIGADO), un travail sur les déchets présents en bordure de rivière, pourra être mené en partenariat avec l'Ariégeois Magazine, sous forme de reportage avec une école.

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

2.1 Mise en œuvre de la contractualisation

2.1.1 Etude d'un contrat sur Mazères sur Salat

Le 12 septembre 2018, la cellule animation Natura 'Salat' a passé la journée sur le terrain sur la commune de Mazères sur Salat. La journée a été divisée en 2, le matin : une visite des 2 sites a été proposée aux techniciens pour voir la faisabilité et avoir l'avis des uns et des autres sur les projets. L'après-midi, la DDT31, en tant que service instructeur des dossiers de contrats est venue se rendre compte sur le terrain des 2 propositions.

Deux secteurs étaient étudiés :

- Le premier, en rive gauche du Salat de la station de pompage jusqu'à l'ancienne station d'épuration, secteur très envahi par les espèces végétales exotiques et pauvre en ripisylve. La Mairie souhaite renaturaliser ce secteur et faire un sentier de balade et de découverte (Illustration 19) ;



Illustration 19. Sortie terrain à Mazères sur Salat –secteur 1 (MIGADO ©)

- Le second se situe au niveau de l'île vers le moulin de Suderie. Sur ce secteur, il y a également une forte invasion d'espèces végétales exotiques et la ripisylve est pauvre. Le fait d'être sur une île implique de fortes contraintes techniques pour la lutte contre les invasives (Illustration 20).



Illustration 20. Sortie terrain à Mazères sur Salat- secteur 2 (MIGADO ©)

Le compte-rendu de cette journée est joint en annexe XI.

18 décembre 2018, nous avons fait une réunion d'échanges au sein de la cellule animation sur le projet de lutte contre les invasives et la restauration de la ripisylve sur le secteur 1. Peggy GUERIN avait rencontré l'entreprise LUCANE avec laquelle la cellule animation a déjà eu l'occasion de travailler sur 2 contrats situés sur la rivière 'Ariège', accompagnée par Equo Vivo pour le traitement des invasives. Peggy GUERIN a également échangé avec le Maire pour l'acquisition des parcelles et leur implication financière dans le projet. Le compte-rendu est joint en annexe XII. Depuis, le chiffrage des travaux par les 2 entreprises citées plus haut pour la gestion des invasives a été fait et s'élèverait à 470 406 € sur l'ensemble du secteur (contrat Natura 2000 et partie financée par la Mairie). Ce coût étant exorbitant, d'autres possibilités techniques ont été étudiées par Peggy GUERIN (pâturage de la zone...). Ce projet sera repris lors de la prochaine animation pour voir ce qu'il est possible de faire sur ce secteur.

2.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles proposées dans le DOCOB

2.2.1 Opération de nettoyage des berges du Salat

Des informations ont été collectées par la cellule animation pour permettre de proposer des pistes de réflexion aux membres du groupe de travail 'Gestion des déchets flottants'. Cette thématique est très présente et problématique sur le bassin du Salat.

Une première opération de nettoyage des berges du Salat autour de Saint-Girons s'est tenue le 4 mars 2017 et une seconde, de plus grands ampleur, le 3 mars 2018.

Il avait été décidé de reconduire ce type d'opération et de l'élargir à d'autres partenaires afin d'augmenter son ampleur et sa visibilité.

Le 18 décembre 2018, une réunion de préparation s'est tenue à Lorp Sentaraille afin de déterminer l'organisation de la manifestation et le « qui fait quoi » entre les partenaires. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe XIII.

Une affiche a été diffusée via les réseaux d'adhérents des associations partenaires mais également via les réseaux sociaux des différents partenaires (Illustration 21).



Illustration 21. Affiche commune de présentation de l'opération de nettoyage des berges de l'Hers et du Salat 2019

Sur la journée du samedi 2 mars 2019, entre 40 et 50 bénévoles (dont déjà des fidèles de l'opération précédente) venant d'horizons variés (pêcheurs, pratiquants de canoë-kayak, adhérents de l'ANA, amis du Parc et particuliers) et toutes générations représentées se sont joints à l'équipe animatrice du site Natura 2000 'rivière Salat' pour récupérer, sur un tronçon

de 10 km entre La Bastide du Salat et Mercenac pas moins de **2,7 tonnes de déchets** : ferraille, verre, canettes, plastiques, cuisinière, tissus ... (illustrations 22 & 23).

Un gros succès pour la troisième édition de cette opération citoyenne puisque le ramassage 2019 a battu le cumul des années 2017 et 2018 (2,4 T au total) !

Organisée dans le cadre de l'animation Natura 2000 sur la rivière Salat, par le SYCOSERP, la Fédération de Pêche de l'Ariège, l'Association Migrateurs Garonne Dordogne Charente Seudre (MIGADO) et l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA), cette action a été menée en partenariat avec l'Association de Pêche de Saint-Girons, le collectif clubs mouche 31, la Mairie de Prat Bonrepaux, la communauté de communes Couserans Pyrénées, le SICTOM du Couserans, le département de l'Ariège, le PNR des Pyrénées Ariégeoises, le comité départemental d'Ariège de Canoë-Kayak et le Haut-Couserans Kayak-Club ; et grâce au soutien matériel de Lafforgue Matériaux et Gestas matériaux.

C'est à chaque fois l'occasion de sensibiliser la population locale sur la présence de ces nombreux déchets au travers des divers échanges lors du parcours.

Le succès de cette journée par la présence des nombreux bénévoles et la représentation de toutes les générations démontre qu'une prise de conscience est réelle quant à la protection de notre environnement. La quantité de déchets ramassée montre quant à elle que de telles opérations sont nécessaires et qu'elles pourraient s'étendre aux rives de très nombreux cours d'eau.



Illustration 22. Journée de récupération des déchets sur les berges du Salat (Fédération Pêche Ariège ©)

Ces déchets, après tri, ont pu être collectés par la communauté de communes Couserans-Pyrénées, à titre gratuit, sur le site de la déchèterie de Palétès.

La salle des fêtes de Prat-Bonrepaux avait été mise à disposition par la municipalité, nous permettant d'assurer l'accueil café du matin et le repas de midi, offert aux participants par la collectivité piscicole (AAPPMA de Saint-Girons, Collectif Club Mouche 31, Fédération de Pêche de l'Ariège), le comité départemental de Canoë-Kayak de l'Ariège, le Département de l'Ariège et le SYCOSERP.

La DREAL Occitanie nous avait prêté, pour l'occasion, l'exposition Natura 2000 qui a pu être présentée aux participants dans la salle des fêtes.



Illustration 23. Collecte des déchets et équipe de nettoyage (Fédération de Pêche 09 ©)

Suite à l'envoi d'un communiqué de presse commun aux 2 opérations de nettoyage de berges (Hers et Salat), un article de presse est paru dans la Dépêche, il est joint en annexe XIV.

2.2.2 Communication sur les déchets

Vu les délais impartis et le démarrage tardif de l'animation 2018, il n'a pas été possible de travailler en amont de l'opération de nettoyage avec des scolaires. Nous gardons toutefois cette option en tête pour la prochaine animation.

ELEMENTS COMMUNS AUX ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'

1 Généralités

Il était prévu, selon les opportunités de travailler sur les actions suivantes :

- Travaux en rivière***. Création d'un groupe de travail sur des thématiques récurrentes réalisées dans le cadre de travail de restauration ou d'entretien des syndicats comme la gestion des atterrissements à l'échelle du grand site.
- Contribuer à l'évaluation des DOCOBs. Cette évaluation est envisagée car les inventaires sont en partie obsolètes et les actions mentionnées ne sont plus en accord, soit avec la réglementation actuelle, soit en accord avec les actions portées par les syndicats de bassin versant (PPG).
- Communication, sensibilisation et information.

Cette partie concerne la réponse à des sollicitations pour la rédaction d'articles (partenaires ou presse), la participation à des manifestations ou réunions sur le territoire et la participation à la vie du réseau Natura 2000 (réunions opérateurs/animateurs Natura 2000 en Occitanie, Réunions départementales des opérateurs Natura 2000, DRAAF). Il s'agit également de participer à un groupe de travail sur la communication à l'échelle du grand site pour avoir une communication cohérente. Dans ce cadre, il a été proposé de créer un jeu de kakémonos sur le site Garonne avec un ou des panneaux de généralités (habitats / espèces / enjeux globaux) et un panneau spécifique à chaque entité.

Site internet Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » : actualisation du site hébergé par l'AFB.

Bulletin Infosite « Ariège, Hers et Salat ». Cette action s'inscrit dans la conception et la diffusion du bulletin n°5 portant sur l'avancée de l'animation, les actions qui se mettent en place et ce qui a été réalisé dans l'année sur les 3 sites. Il s'agira d'une partie de l'infosite général diffusé à l'échelle du grand site.

- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Cette partie concerne la participation aux réunions des comités territoriaux, au comité de pilotage plénier, aux groupes de travail techniques, à des réunions avec le SMEAG et/ou les animateurs territoriaux, à l'élaboration du programme d'actions de l'année N+1.

SIN2 : Mise à jour des informations dans l'outil de Suivi des Documents d'Objectifs (suite SUDOCO).

Rapport d'activités : rédaction d'un bilan annuel d'activité pour l'animation des sites Natura 2000 « Ariège, Hers et Salat ».

- Mise à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB

Contribution à la mise à jour du DOCOB en fonction des informations juridiques et économiques dont il a connaissance.

2 Réalisations durant l'animation 2018

2.1 Travaux en rivière

Cette thématique est reportée à l'animation 2019.

2.2 Contribuer à l'évaluation des DOCOBS

La Fédération de Pêche de l'Ariège et MIGADO ont travaillé à l'élaboration d'un fichier commun d'évaluation des DOCOB à partir d'un outil de l'ATEN, réalisé dans les années 2000, qui a été adapté à nos sites. Cet outil permet une analyse approfondie de la conformité du DOCOB : contenu réglementaire, mise à jour juridique, diagnostic socio-économique...

Une réunion entre le SMEAG, la Fédération de Pêche de l'Ariège et MIGADO a eu lieu le 27 janvier 2019 pour valider le contenu du fichier, qui permet d'avoir un travail uniforme sur l'intégralité du site.

Le rendu de ce premier travail d'évaluation des 3 DOCOBS ariégeois est joint en annexe XV (un fichier par site et une note commune).

2.3 Communication, sensibilisation et information

La cellule animation a :

- Participé à l'élaboration du nouveau logo du site Natura 2000 en Occitanie. Suite à une remarque formulée en comité technique, la Fédération de Pêche et MIGADO ont souhaité voir faire figurer le saumon sur ce logo ;
- Elaboré les kakémonos des entités Ariège, Hers et Salat en fournissant les textes et les images sur les 3 entités ariégeoises ;
- Contribué à l'alimentation du site internet dédié au site Natura 2000 de la Garonne en Occitanie « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » <http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr> qui se fait maintenant en partenariat avec le SMEAG, suite à la création des droits d'utilisateurs.
- Contribué à la conception de la lettre d'information n°2 du site Natura 2000 Garonne en Occitanie et participé à sa diffusion avec nos contacts locaux.

2.4 Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

Participation aux groupes de travail techniques avec les partenaires :

- Comité de gestion (COGEST) n°1 le 15 novembre 2018, n°2 le 11 mars 2019,
- Comité technique (COTECH) n°2 le 22 août 2018

Participation à des réunions avec le SMEAG et/ou les animateurs territoriaux, elles sont citées plus haut selon les thématiques abordées.

Elaboration du programme d'actions de l'année N+1.

Après avoir été formée à l'utilisation de l'outil SUDOCO en 2011, Anne SOULARD (Association MIGADO) a été formée le 28 novembre 2017 à SIN 2. Différents bugs ne permettent pas actuellement de mettre à jour l'outil.

Rédaction du bilan annuel d'activité pour l'animation des sites Natura 2000 « Ariège, Hers et Salat ».

Participation à la vie du réseau Natura 2000 en Occitanie. Anne SOULARD est membre du conseil d'administration de l'association Natura 2000 en Occitanie. A ce titre, elle a participé à la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 13 décembre 2018 à Carcassonne. Le compte-rendu est joint en annexe XVI.

EVALUATION DES INCIDENCES

L'évaluation des incidences est un outil réglementaire qui permet, sur les sites Natura 2000, d'assurer l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition de la Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore » de 1992 et existe en droit français depuis 2001. Cette procédure a cependant fait l'objet d'une réforme suite à la condamnation de la France par la Cour de Justice Européenne pour transposition incorrecte de la Directive. La France, pour renforcer ce dispositif, a choisi de retenir l'option de listes « positives » d'activités pour définir le nouveau champ d'application de l'évaluation des incidences.

Tout document de planification, programme ou projet ainsi que les manifestations ou interventions sur les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 s'ils figurent sur une des 3 listes suivantes :

- ◆ **Une liste nationale**, qui concerne des activités déjà soumises à un régime d'autorisation, déclaration ou approbation administrative (Décret du 09/04/2010) ;
- ◆ **Une première liste départementale** complémentaire à la liste nationale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 28/02/2011 ; pour la Haute-Garonne, il date du 11/03/2011 ;
- ◆ **Une seconde liste départementale, dite régime propre Natura 2000**, concerne des activités qui ne relèvent pas d'un encadrement administratif. Le Décret publié le 18/08/2011 arrête une liste nationale de référence. Une liste régionale a été établie en Midi-Pyrénées qui sert de référence à l'établissement de chaque liste départementale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 04/05/2012 ; pour la Haute-Garonne, il date du 26/06/2012.

Voici un listing des sollicitations que la cellule animation a eues :

Ariège - aucune sollicitation

Salat – aucune sollicitation

Hers

Date	Organisme	Lieu ou zone concerné	Eléments fournis
Septembre 2018	Le Club les foulées du Kercorb	Chalabre et Sonnac-sur-l'Hers	Demande d'informations par rapport à la manifestation sportive la ronde du Kercorb et ses incidences sur l'Hers

A noter, une recrudescence des demandes d'informations sur la pratique de l'orpaillage.

BILAN DE L'ANIMATION

Sur les 3 entités 'rivières Ariège, Hers et Salat', les actions d'animation menées entre l'été 2018 et mars 2019 sont globalement en adéquation avec le programme prévisionnel.

L'illustration 24 permet de visualiser la répartition selon les grands axes de travail.

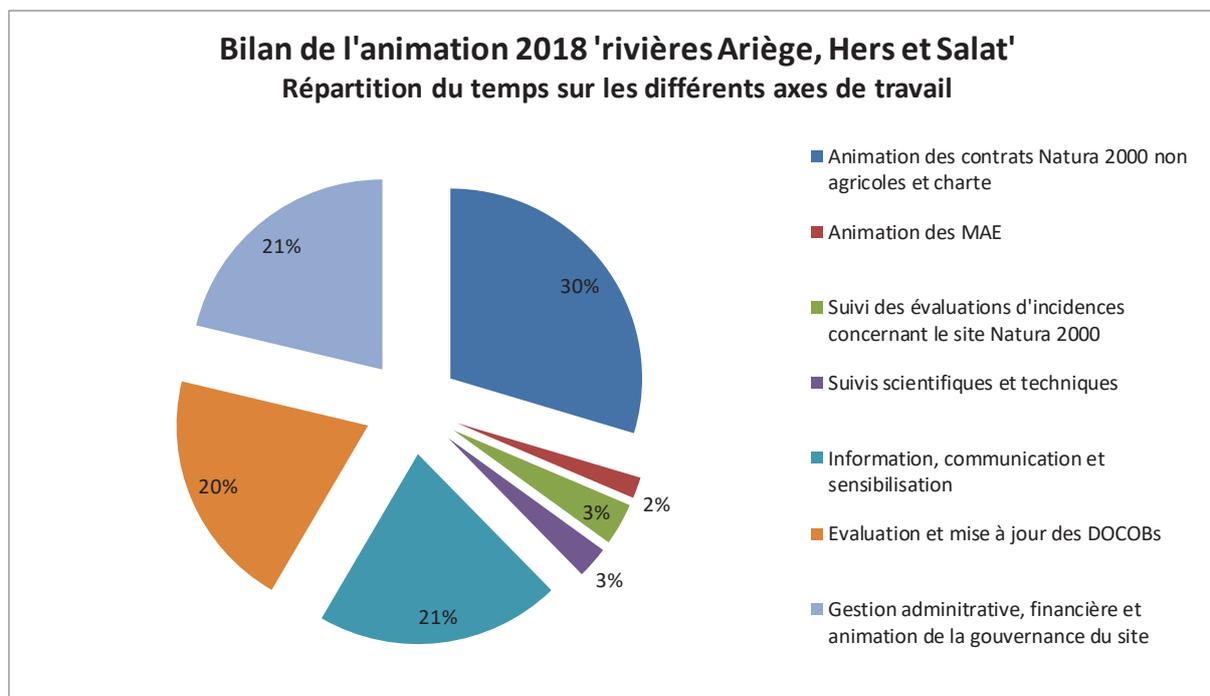


Illustration 24. Répartition du temps de l'animation 2018 sur les différents axes de travail.

Bilan cartographique de la contractualisation sur le site 'rivière Hers' à la fin de l'animation 2018

Sur l'Hers, les contractualisations concernent la signature :

- d'un contrat de restauration de la ripisylve (Illustration 25)
- de contrats agricoles (mesures agro-environnementales). Le bilan de la campagne de contractualisation des années 2015, 2016 et 2018 est représenté sur l'illustration 26.





Illustration 25. Représentation des éléments du contrat forestier signé sur le Douctouyre

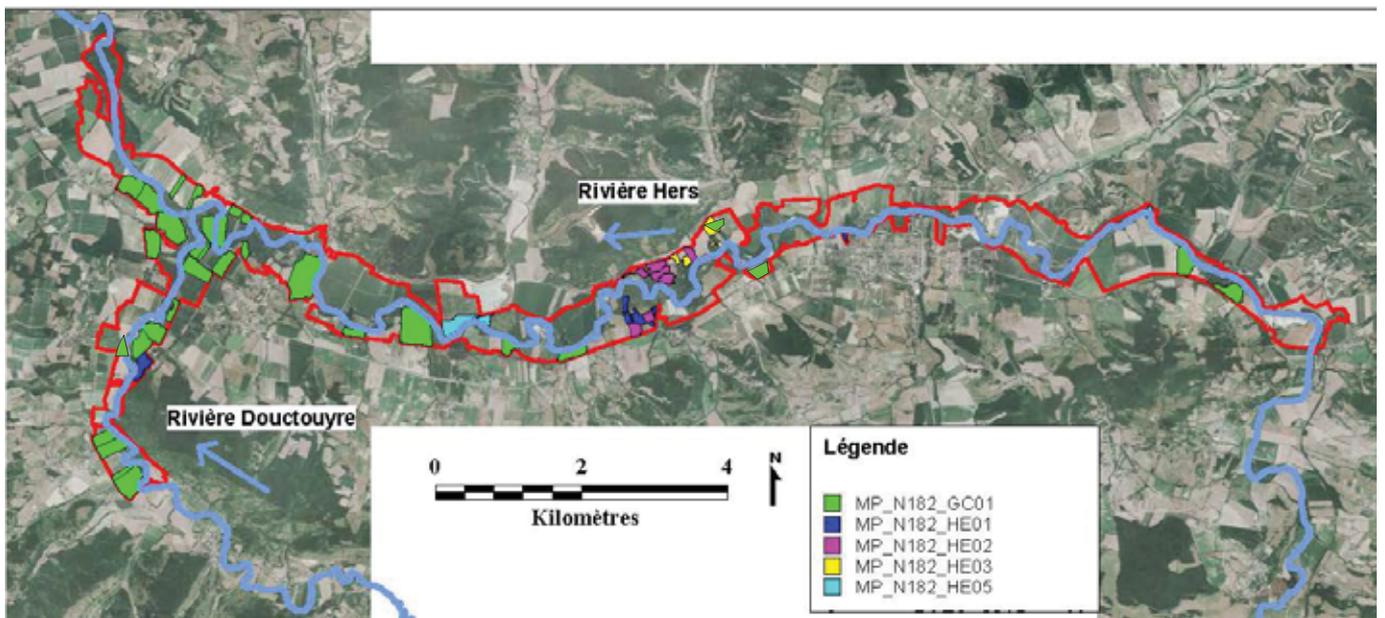


Illustration 26. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2015, 2016 et 2018

Perspectives Animation 2019

❖ Rivière Ariège

Sur le site Rivière Ariège, il est prévu d’accompagner le suivi scientifique sur les anciens contrats forestiers du Sicoval (Ramiers de Lacroix-Falgarde et Clermont le Fort) et du Bois de Notre Dame (passage prévu au printemps et à l’automne) et de voir pour la signature de nouveaux contrats au moins sur Tarascon-sur-Ariège (restauration de ripisylve).

Il y a également un projet soit de signature de Charte, soit de contrat sur Brassacou (Pamiers).

❖ Rivière Hers

Les travaux de restauration de la ripisylve sur le contrat validé sur le Douctouyre commenceront lors de la prochaine animation dès l’automne.

Il est prévu le dépôt d'un contrat Natura 2000 sur la conservation d'arbres sénescents, d'autres projets sont en cours et devraient émerger (restauration de ripisylve, arbres sénescents, débardage alternatif...).

Concernant le volet agricole, il est prévu de faire un accompagnement des anciens contractants et de permettre la contractualisation en 2020 à la fois de nouveaux contractants et du renouvellement des contrats de 2015.

❖ **Rivière Salat**

Il est prévu d'avancer sur la piste de contrat travaillée en 2018 sur Mazères sur Salat pour voir sa faisabilité.

❖ **Animation commune sites ariégeois**

Une opération de nettoyage des berges est prévue sur chaque entité.

Un groupe de travail sur la gestion des atterrissements est proposé.

Un bulletin infosite commun sera édité sur l'animation du grand site de la Garonne et de ses principaux affluents en Occitanie ; pour notre part, nous contribuerons à communiquer sur l'actualité des sites 'rivières Ariège, Hers et Salat' pour l'animation 2019.

BIBLIOGRAPHIE

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Ariège », 2006. Document de synthèse – Volume 1 : 239 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Hers », 2009. Document de synthèse – Volume 1 : 337 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Salat », 2009. Document de synthèse – Volume 1 : 266 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA), 2006. Expertise géomorphologique de l'Hers vif et de son affluent l'Ambronne. Phase I : Etat des lieux – Diagnostic. 95 p + dossier cartographique 49 p.

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA), 2007. Expertise géomorphologique de l'Hers vif et de son affluent l'Ambronne. Phase II et III : définition des objectifs – Elaboration des plans de gestion. 103 p + annexes + dossier cartographique 16 p.

SOULARD A. & YOTTE A. 2006. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 6 p + annexes.

SOULARD A. & YOTTE A. 2007. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 7 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2008. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 14 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2009. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 18 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2010. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 31 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y., PEDOUSSAT J. & YOTTE A. 2010. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 15 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y., PEDOUSSAT J. & YOTTE A. 2011. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 57 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., PEREIRA J. & YOTTE A. 2012. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 78 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., & YOTTE A. 2013. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 83 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., & YOTTE A. 2014. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 68 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A. 2015. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 50 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A. 2016. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 42 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A. 2017. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 40 p + annexes.

Etudes menées dans le cadre de l'animation Natura 2000

ANA, 2008. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Etat des lieux de la dynamique et de la réflexion sur la rivière Ariège. 35 p.

ANA, 2012. Site Natura 2000 FR7301822 : Rivières Ariège, Hers et Salat. Réactualisation de la répartition de la loutre (*Lutra lutra*), 17 p.

ANA, 2017. Suivi par pièges photographiques de la Loutre d'Europe. Problématique du franchissement du barrage EDF de Labarre, 18 p.

ANTEA, 2011. Caractérisation des sédiments des retenues EDF de Labarre et Mercus-Garrabet, 54 p + annexes.

ECOGEA, 2011. Etude du franchissement piscicole sur le cours de l'Ariège, 419 p.

IDEaux, 2011. Etude du fonctionnement trophique et de la qualité de l'eau des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet, 51 p + annexes.

IRIS CONSULTANTS, 2010. Etude qualitative et quantitative des sédiments sur les retenues de Labarre et Mercus-Garrabet. Mise en relation de ces caractéristiques avec le fonctionnement physique, chimique et trophique du milieu. Volet macroinvertébrés du sédiment, 8 p + annexes.

ANNEXES

Liste des annexes relatives à la rivière Ariège

Entretien et restauration des éléments fixes

Annexe I : Bilan technique pour l'accompagnement de la demande de solde du contrat forestier de mise en défens des ramiers de Clermont Le Fort

Annexe II : Compte-rendu de la réunion avec la Mairie de Tarascon-sur-Ariège du 13/09/2018

Annexe III : Compte-rendu de la réunion avec la Mairie de Tarascon-sur-Ariège du 19/03/2019

Sentier écotouristique

Annexe IV : Description du projet de sentier aquatique entre Bonnac et Saverdun déposé par le SYMAR Val d'Ariège

Liste des annexes relatives à la rivière Hers

Entretien et restauration des éléments fixes

Annexe V : Compte rendu de la réunion du 11/12/2018

Annexe VI : Compte rendu de la réunion du 19/02/2019

Annexe VII : Compte rendu de la réunion du 25/03/2019

Annexe VIII : Compte-rendu de la réunion avec la Mairie de Vals du 25/03/2019

Barbeau méridional

Annexe IX : Note de synthèse sur la validation de l'aire de répartition du barbeau méridional

Opération de nettoyage des berges

Annexe X : Compte-rendu de la réunion sur le montage d'une opération de nettoyage des berges de l'Hers du 11/12/2018

Liste des annexes relatives à la rivière Salat

Entretien et restauration des éléments fixes

Annexe XI : Compte rendu de la réunion du 12/09/2018

Annexe XII : Compte rendu de la réunion du 18/12/2018

Opération de nettoyage des berges

Annexe XIII : Compte-rendu de la réunion sur le montage d'une opération de nettoyage des berges du Salat du 18/12/2018

Annexe XIV : Article de presse sur l'opération de nettoyage des berges du Salat

Liste des annexes relatives aux trois entités (Ariège, Hers et Salat)

Annexe XV : Evaluation des 3 DOCOBs Ariégeois

Annexe XVI : Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'Association Natura 2000 en Occitanie du 13/12/2018

**Annexe I. Bilan technique pour l'accompagnement de la demande de solde
du contrat forestier de mise en défens des ramiers de Clermont Le Fort**



Bilan technique des opérations menées dans le cadre du contrat forestier de gestion de mise en défens sur les ramiers de Clermont-le-Fort (31) en 2018

N° OSIRIS du contrat Natura 2000 forestier : 227 17 D031 000001

Contractant : Nature Midi-Pyrénées

Animateurs du site Natura 2000 'rivière Ariège' : Fédération de Pêche de l'Ariège, MIGADO.

1 Contexte

L'association Nature Midi-Pyrénées, en tant que gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale Garonne Ariège a élaboré un plan de gestion : « RNR Confluence Garonne Ariège – Plan de gestion 2017-2021 ». Une partie de ce territoire sur lequel porte ce plan de gestion se situe sur la Zone Spéciale de Conservation FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », entité Rivière Ariège.

Dans le cadre de ce plan de gestion, il était envisagé de travailler sur 2 actions :

- ✓ L'action AC15 intitulée « Protection, restauration et entretien des berges et des végétations riveraines »,
- ✓ L'action AC29 intitulée « Réaménagement du ramier de la Riverotte »

Ces actions avaient pour objectif de canaliser la fréquentation touristique ; c'est pourquoi, il a été proposé de mettre en œuvre cette action dans le cadre de la mesure 7.6 et 8.5 des PDRR et plus précisément *d'un contrat Natura 2000 forestier F10i « Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire »*.

2 Bilan des actions réalisées en 2018

Nature Midi-Pyrénées a travaillé sur la canalisation de la fréquentation du public sur le ramier de la Riverotte et les berges d'Ariège au droit du hameau des Fraysses, sur la commune de Clermont-le-Fort (31).



Illustration 1. Ramiers de l'Ariège situés à Clermont-le-Fort

2.1 La contention sur la ripisylve

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise LUCANE en février 2018 (Illustration 2).



Illustration 2. Travaux en cours (MIGADO ©)

Afin de préserver les berges et la végétation riveraine, il était prévu de condamner certains accès existants par des clôtures comprenant des piquets et lisses de Robinier, ainsi que des fils de fer sur les parties basses.

Au niveau des Fraysses, 4 passages ont fait l'objet d'un traitement pour une longueur de clôture 72 ml.

Au niveau du ramier de la Riverotte, 2 passages ont fait l'objet d'une fermeture, pour 9 ml de clôture, ainsi qu'un linéaire de 44 ml en bas de la berge pour éviter le piétinement et l'érosion, soit au total près de 116 m traités (Illustrations 3 et 4).



Illustration 3. Barrières positionnées pour bloquer les accès à la ripisylve côté Fraysses (MIGADO ©)





Illustration 4. Barrières positionnées pour bloquer les accès à la ripisylve côté Riverotte (MIGADO ©)

Annexe II. Compte-rendu de la réunion avec la Mairie de Tarascon-sur-Ariège du 13/09/2018

SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Ariège - Lit mineur

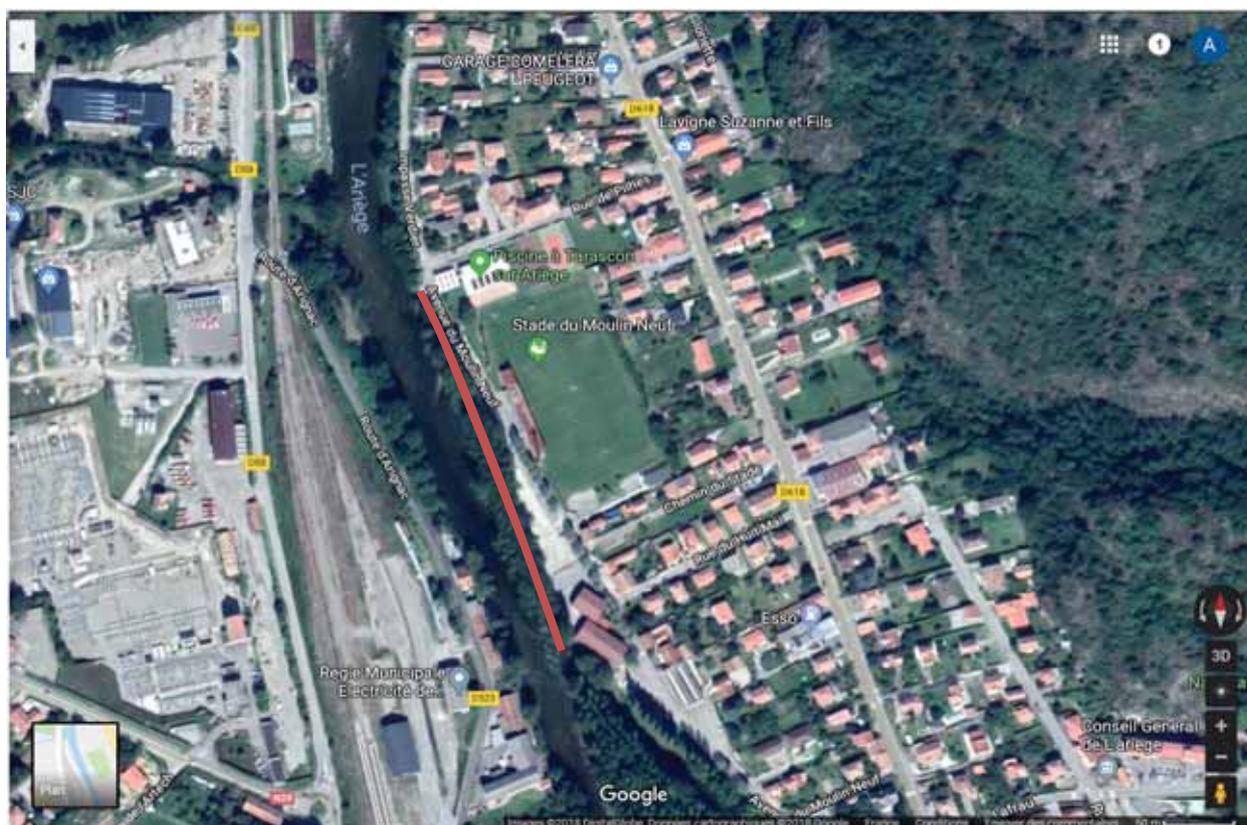
Phase d'animation

Compte rendu de la visite de terrain en vue de proposer un contrat forestier sur Tarascon-sur-Ariège
Du 13 septembre 2018

Etaient présents : Alexandre BERMAND (Mairie de Tarascon-sur-Ariège), Jean-Jacques BERNE (DDT 09), Jérôme BOUCHERON (Services Techniques de Tarascon-sur-Ariège), Franck DUCASSE (SYMAR Val d'Ariège), Stéphane MORET (SYMAR Val d'Ariège), Cécile BROUSSEAU (ANA - CEN Ariège), Allan YOTTE (Fédération de Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Ordre du jour : Visite de terrain sur Tarascon-sur-Ariège pour voir la faisabilité de dépôt d'un contrat forestier de restauration de ripisylve et réflexions sur les berges de l'Ariège en centre-ville.

Localisation du premier secteur : au niveau du stade du moulin neuf



Historique

Suite à l'abattage de peupliers malades le long de l'Ariège à Tarascon, le SYMAR Val d'Ariège avait sollicité, en février 2018 la cellule animation (Fédération de Pêche/MIGADO/ANA) pour étudier la possibilité de proposer à la Mairie un contrat de

restauration de la ripisylve. A ce moment-là, il nous avait juste été possible d'aller voir sur le terrain l'état de la ripisylve restant et de discuter avec le syndicat de rivière du cahier des charges envisageable.



Souches de peupliers et ripisylve sur les bords de l'Ariège à Tarascon (MIGADO ©)

Visite du 13/09/2018

On est sur un site de remblais qui est très fréquenté : pétanque, stationnement pour le stade / la piscine, les forains...

Le linéaire concerné fait 270 mètres linéaires (de l'angle du bâtiment de la pétanque jusqu'en face de la piscine – trait rouge sur la carte au-dessus). Les peupliers qui ont été abattus avaient environ 60 ans. Suite à la chute de branches et au fait que les arbres étaient attaqués par la saperde, la municipalité a décidé de les faire abattre sans dessouchage.

Le Syndicat (SYMAR Val d'Ariège) a procédé à du bouturage de saules en pied de berge, au mois de mars dernier sur ses fonds propres.

L'objectif de la Mairie, propriétaire de la zone concernée est de permettre l'accueil du public, d'avoir une tenue de berge correcte et d'allier un volet esthétique. La Mairie souhaite pouvoir faire un lien avec Natura 2000 sur le site.

Il est envisagé de procéder à la **création d'une ripisylve** sur ce secteur, c'est-à-dire de reconstituer un habitat d'intérêt prioritaire, avec une liste d'espèces précises (cahier des charges) qui seront validées par l'ANA en fonction des habitats naturels présents en amont et en aval. L'idée est de replanter le haut de berge ; de ne pas se contenter d'un alignement d'arbres mais de gagner sur une largeur de 10 m au maximum (7 m en moyenne) pour avoir un corridor écologique conséquent avec des arbres et des arbustes. Attention, il vaut peut-être mieux miser sur des arbres qui ont une forte capacité à reprendre que de choisir des arbres de haut-jet pour lesquels la perte est assez importante.

La collectivité étant propriétaire du secteur et donc future signataire du contrat Natura 2000, le financement du contrat sera assuré par 80% de fonds publics (Crédits Etat et FEDER) et par 20% d'autofinancement.

L'avance de trésorerie devra être faite par la Mairie, car le paiement ne se fait que sur facture acquittée. Toutefois, il est possible de prévoir un échancier de réalisation et de demander des acomptes réguliers. Le montage du contrat forestier sera fait entre la cellule animatrice (Fédération de Pêche / MIGADO / ANA avec comme interlocuteur préférentiel Anne SOULARD – MIGADO) et la Mairie.

Jean-Jacques BERNE de la DDT, service instructeur, explique à la Mairie le processus de validation des contrats entre les priorisations départementales, régionales et la validation par l'entité de gestion des fonds européens qui est le Conseil Régional Occitanie depuis quelques années.

La pertinence du contrat est validée par la DDT mais vu le contexte budgétaire local, le contrat ne sera posé qu'au prochain appel à projet à savoir à partir du 15 février 2019. Les plantations pourront se faire à l'automne 2019 et l'hiver 2019-2020 (1^{ère} année de plantation).

Il pourra également être envisagé de faire participer les scolaires de la commune à la replantation des arbres et des arbustes après les avoir sensibilisés, en classe, à Natura 2000 (pourquoi le classement, quels habitats et quelles espèces, quels sont les enjeux et pourquoi replanter des végétaux dans ce secteur).

La mesure de gestion (plantation d'arbres et d'arbustes) peut être accompagnée par une mesure d'information, il est proposé à la Mairie de prévoir dans le contrat la conception et la réalisation d'un panneau d'information Natura 2000 pour informer le public sur cette thématique et sur les travaux qui seront réalisés dans le secteur.

Le SYMAR Val d'Ariège a commencé à travailler sur un cahier des charges qui estime le montant des travaux à 8000 €. Ce document sera transmis aux participants de la réunion et servira de base de travail au montage du contrat.

La Mairie procédera à la coupe des rejets de peupliers à l'automne 2019.

Localisation du second secteur :



Les travaux ont commencé par les services techniques de la Mairie dans les années 2003/2004. Des peupliers ont été enlevés mais il en reste encore et certains sont dépérissants. Un maximum de frênes ont été laissés et ont repoussé. Secteur avec un peu de régénération naturelle.

Réflexion à avoir par rapport à l'épaisseur de la ripisylve et à la diversité des espèces pour faire face par exemple à des maladies qui arrivent d'autres secteurs géographiques (frênes par exemple) et des âges des plants, redonner de la naturalité au secteur.

Présence d'une espèce végétale invasive : la balsamine.

Voir comment travailler sur ce secteur : signature d'une charte ou mise en place d'un contrat ? Réfléchir sur un cahier des charges.

Localisation du troisième secteur :



Une série importante de peupliers est présente en haut de berge. Ces arbres devront être abattus car ils sont affectés par la saperde. Voir par rapport au paiement des bûcherons sur le bois qu'ils peuvent récupérer pour limiter les investissements de la commune, de plus ces arbres ne sont pas, en majorité, dans le site Natura 2000.

Comme pour le secteur 2, une réflexion devra être menée sur l'épaisseur et la composition de la ripisylve.

L'adjoint au Maire souhaite organiser à la fin octobre / début novembre une réunion avec les élus et la cellule d'animation Natura 2000 pour leur expliquer les possibilités de contrat sur le stade et les réflexions engagées sur les autres secteurs. La DDT 09, si elle est disponible se joindra à la réunion.

Retour sur une information transmise par M. VIGNES de l'ONF sur le dépérissement des peupliers et des aulnes (décembre 2015) :

« j'ai pu passer "assez rapidement" à Tarascon. Pour les peupliers, ce sont de gros arbres âgés, pour une essence peu longévive. Il est donc normal qu'il y ait des branches sèches en cime et qu'ils soient colonisés par la grande Saperde qui trouve dans ces vieux arbres un habitat favorable. La grande Saperde qui vit dans le bois n'entraîne pas la mort des peupliers, mais peut fragiliser et faire casser des jeunes peupliers au niveau des galeries.

En ce qui concerne les aulnes, j'ai effectivement observé quelques tiges avec des houppiers secs. Sur ces arbres, je n'ai pas observé de mycélium d'Armillaire ou de suintement, nécroses etc.... de Phytophthora (maladie de l'encre). Par contre, les racines de ces arbres situées pour partie dans l'eau sont fortement endommagées (sans doute par les cailloux transportés par les crues) et bon nombre d'entre elles sont nécrosées ou mortes. Ce phénomène peut expliquer le dessèchement localisé de certaines cimes. La coupe des aulnes dépérissants est effectivement une bonne solution. »

Joint également au présent compte-rendu, le compte-rendu d'une sortie terrain réalisée dans le cadre de l'animation Natura 2000 le 1^{er} décembre 2015.

Merci à tous les participants pour leur présence.

SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Ariège - Lit mineur

Phase d'animation

Compte-rendu de la visite de terrain avec le SYMAR sur l'Ariège
Du 1^{er} décembre 2015



Étaient présents : Jérôme BOUCHERON (Services Techniques de Tarascon-sur-Ariège), Stéphane MORET et 2 stagiaires (SYMAR), Allan YOTTE (Fédération Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Excusés : Cécile BROUSSEAU (ANA-CDENA), Bernard VIGNES (ONF 09).

Ordre du jour : Visite de terrain sur l'observation d'arbres dépérissants à Tarascon sur Ariège et sur des vieux peupliers noirs à Prayols

Tarascon-sur-Ariège

Le linéaire qui a été parcouru à pied est représenté sur la photographie aérienne ci-dessous.



Sur ce linéaire des arbres dépérissants ont pu être observés, 3 espèces sont concernées :

- **l'aulne** pour laquelle le signalement avait été établi. Les arbres concernés seront coupés lors de l'entretien de la ripisylve prévu en janvier par le SYMAR ;
- le saule ;
- **le peuplier**, espèce attaquée par la saperde.



Attaque de saperde sur des peupliers



Les coordonnées de Mr BOUCHERON ont été envoyées à Mr VIGNES de l'ONF, référent sur les pathologies des arbres dans l'Ariège.

Prayols

La ripisylve de l'Ariège dans cette zone est particulièrement intéressante, elle présente une diversité d'espèces et de classes d'âges. Des spécimens de peupliers noirs montrent des habitats très intéressants avec des épiphytes (fougères....).



Un souhait est formulé de limiter toute intervention dans cette zone pour maintenir cette biodiversité.

Toutefois, pour éviter de gérer des futurs embâcles, il pourrait être préconisé, pour les arbres qui penchent le plus, de faire une taille ou un rabattement de ces arbres pour limiter leur hauteur et donc leur prise au vent.

Référence au document : ‘Gestion des vieux arbres et maintien des coléoptères saproxyliques en zone urbaine et périurbaine’, 2004 par Laurent Juillerat et Mathias Vögeli, joint au présent compte rendu.

Merci à tous les participants pour leur présence.

Annexe III. Compte-rendu de la réunion avec la Mairie de Tarascon-sur-Ariège du 19/03/2019



SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Ariège - Lit mineur

Phase d'animation

Compte rendu de présentation des projets Natura 2000 sur la commune de Tarascon-sur-Ariège du 19 mars 2019

Etaient présents : Alexandre BERMAND (Mairie de Tarascon-sur-Ariège), Jean-Jacques BERNE (DDT 09), Jérôme BOUCHERON (Services Techniques de Tarascon-sur-Ariège), Cécile BROUSSEAU (ANA - CEN Ariège), Franck DUCASSE (SYMAR Val d'Ariège), Pascal PEREZ (DGS Mairie de Tarascon-sur-Ariège), Martine SERRANO (Mairie de Tarascon-sur-Ariège), Allan YOTTE (Fédération de Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Ordre du jour : Rencontre avec les services et les élus de la Mairie de Tarascon-sur-Ariège pour voir la faisabilité de dépôt d'un contrat Natura 2000 de restauration de ripisylve et réflexions sur les berges de l'Ariège en centre-ville.

A la demande de M. BERMAND et suite à une visite de terrain du 13 septembre 2018 (le compte-rendu est annexé), la cellule animation Natura 2000 est venue exposer aux services et aux élus de la Mairie de Tarascon-sur-Ariège la possibilité de contractualiser au stade du Moulin Neuf. Il y a également des réflexions en cours sur la végétation des berges de l'Ariège en centre-ville, sur plusieurs secteurs en amont.

Monsieur BERMAND explique que, dans un premier temps, il est proposé de travailler sur le secteur de Moulin Neuf afin de mettre en valeur le site par de la plantation.

Pour ce faire, une présentation Power Point réalisée par la cellule animation a été projetée en séance (pièce jointe).

Discussion et questions

Le vote du budget 2019 est programmé le 15/04, il est important d'avoir une idée du chiffrage de ces travaux et de la part d'autofinancement de la Mairie.

Pour rappel, la signature d'un contrat Natura 2000 non agricole non forestier permettra la reconstitution d'une ripisylve (végétation de bord des berges). Ce projet est financé à 80% par des fonds publics (Etat / Europe – FEADER) sur un montant TTC, la commune devant apporter un autofinancement de 20%.

La saperde qui a été la cause d'abattage des peupliers qui étaient en place ne risque-t-elle pas d'attaquer les nouveaux plants ? L'idée est de diversifier au maximum les essences pour éviter la propagation de la maladie. Cécile BROUSSEAU contacte M. VIGNES de l'ONF, spécialiste des maladies des arbres, pour vérifier l'impact de la saperde sur les peupliers noirs (espèce autochtone) et valider avec lui le peuplement proposé sur ce secteur. 3 strates sont prévues, des arbres de haut jet (de 2 ans environ qui mesurent environ 2 mètres), des arbres de moyen jet et des arbustes.

Question des travaux en régie, en particulier sur de l'entretien. La commune a l'habitude de travailler avec des fonds européens sur de la justification du temps de travail ou des

déplacements. Localement, il y a plutôt une expertise sur les plantations que sur l'entretien qu'il vaudrait mieux sous-traiter.

Le panneau d'information, prévu dans le cadre du contrat de restauration de la ripisylve, doit permettre de renseigner la population sur le cadre d'action : expliquer ce qu'est Natura 2000, le périmètre, les habitats naturels et les espèces concernés, la démarche et les travaux entrepris. Vous pouvez télécharger le catalogue Pic Bois en suivant le lien ci-dessous : <https://drive.google.com/file/d/0B5jV6hpMjJeib2l6bGIRSVIXWVE/view> ceci permettra de déterminer le ou les panneaux que la Mairie souhaite implanter et permettra de réajuster le devis.

Natura 2000 et la réglementation ? Les structures ou personnes qui adhèrent à la démarche Natura 2000 sont volontaires (signature de contrats ou de Chartes). Toutefois, il existe l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, qui s'appuie sur des démarches parallèles, comme la loi sur l'eau et qui permet de préserver les habitats naturels et les espèces animales (hors oiseaux) de la Directive « Habitats, Faune, Flore » de 1992 dans et autour des sites Natura 2000.

Les plantations qui seront effectuées sur le site du Moulin Neuf ne devraient pas subir de dégradations (coupe ou arrachage des plants). Il y a plutôt la problématique des cirques et de leurs animaux que la Mairie devra anticiper.

Suite à donner

Il est intéressant pour la Mairie d'avoir une planification des projets sur plusieurs années (5/6 ans).

Plus tôt le contrat sera déposé et mieux ce sera, l'idéal serait avant le 15/06 qui est la date de fin de l'appel à projet en cours (une deuxième tranche est prévue du 2/09 au 31/10). Il y a ensuite un comité de sélection régional (à l'échelle de l'Occitanie) pour déterminer si les projets sont éligibles, ce comité doit avoir lieu le 18 juin.

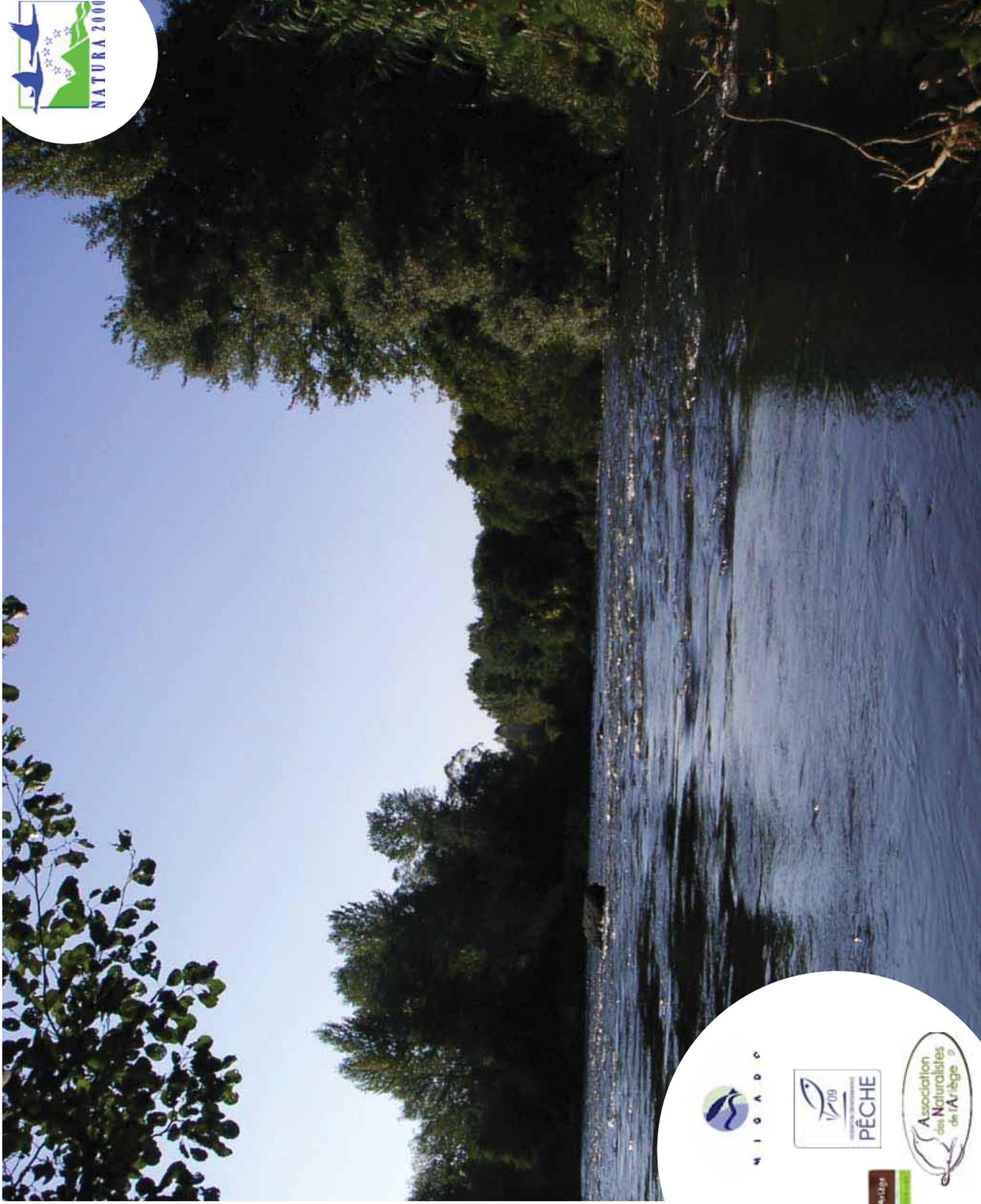
Le prochain conseil municipal est calé au 8 avril, puis le prochain se tiendra à la mi-mai. Il s'agit d'avoir l'accord de principe des élus et un montant estimatif (celui produit dans la présentation suffit).

Pour la partie amont, la cellule animation apporte le contact de M. ALVES qui peut être intéressé pour abattre les arbres attaqués par la saperde. Certains arbres ont séché en un an, problématique des branches mortes qui tombent sur la voie publique.

Anne SOULARD accompagnera la Mairie dans le renseignement du formulaire de contrat Natura 2000 et lui fournira la liste des pièces nécessaires au montage du dossier.

Merci à tous les participants pour leur présence.

Natura 2000 – FR7301822 - rivière Ariège



Sommaire

1. Natura 2000

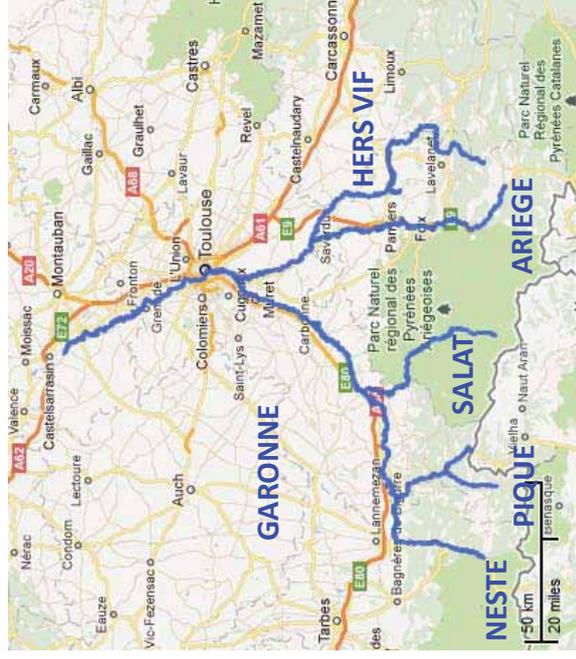
2. Projet de contrat Natura 2000

3. La gestion des berges en amont



Natura 2000

La rivière Ariège s'inscrit dans le grand site de la Garonne et de ses principaux affluents en Occitanie



Elaboration d'un document de gestion (=DOCOB) entre 2004 et 2006
Mise en œuvre de l'animation depuis 2006

2006-2017 : Etat (Fédération de Pêche 09/MIGADO/ANA)
depuis 2018 : SMEAG / Syndicats de rivière dont SYMAR
Fédération de Pêche 09/MIGADO/ANA

Projet de contrat Natura 2000 Au stade de Moulin Neuf



Constat

- Rive droite de l'Ariège au stade de Moulin Neuf
- Suite à l'attaque par la Saperde des peupliers présents
- Coupe des peupliers début 2018

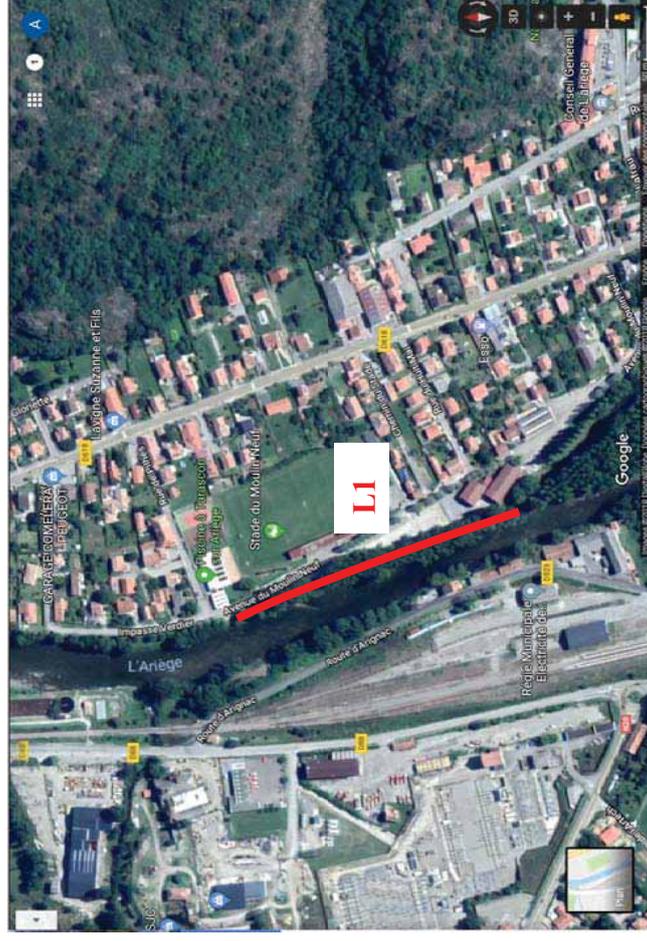


→ Il ne reste que quelques arbres épars sur le linéaire concerné de 280 m

Proposition

Suite à la visite de site du 13 septembre 2018

- Montage possible d'un contrat Natura 2000 non agricole-non forestier de restauration de la végétation des berges (ripisylve) : linéaire L1 de 280m
- Contrat financé à 80 % (Etat / FEADER) – 20 % d'autofinancement



Plan d'action prévu

Sur 5 années

1. Replantation d'une ripisylve
2. Entretien des plantations
3. Volet information - installation d'un panneau

Année 1 : plantations + conception et réalisation du panneau

Années 2, 3, 4, 5 : entretien des plantations



Plan d'action prévu

1. Replantation d'une ripisylve à partir d'une liste d'espèces végétales éligibles

- Arbres de haut jet
- Arbres de moyen jet
- Arbustes

Travail du sol

Apport de terreau

Paillage, mise en place de tuteurs et protections anti gibier



Plan d'action prévu

2. Mise en place d'une information : Natura 2000, expliquer les travaux et leurs objectifs

Sous forme d'un panneau – proposition format Auterive



Plan d'action prévu

2. Entretien des plantations

Remplacement des arbres/arbustes morts et entretien autour des plants pour leur permettre une bonne reprise

Gestion différenciée



Montant estimatif

	Montant HT
PLANTATION	512 €
TRAVAIL DU SOL / PAILLAGE / PIQUET / PROTECTION	5 866 €
PANNEAU D'INFORMATIONS	900 €
REPRISE ET ENTRETIEN	3 000 €
TOTAL HT	10 278 €
TVA	2 055 €
TOTAL TTC	12 333 €



La gestion des berges en amont

2 secteurs visités



Constat

- Attention à la limite du site Natura 2000 = haut de berge
 - Certains peupliers dépérissant ont été enlevés mais il en reste encore + problématique d'arbres attaqués par la saperde qu'il va falloir abattre
- Contact : Alves Jorge – 06.08.51.30.13 : coût d'abattage réduit car paiement sur la valeur du bois
- Peu de régénération naturelle
 - Quelques espèces végétales invasives

Réflexions à avoir sur l'épaisseur de la ripisylve et sa composition

→ Piste d'action : contrat forestier de restauration de la ripisylve
renforcement ponctuel de la ripisylve existante



Annexe IV. Description du projet de sentier aquatique entre Bonnac et Saverdun déposé par le SYMAR Val d'Ariège

Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Garonne



Le Sentier aquatique de Bonnac-Saverdun

UNE APPROCHE ARTISTIQUE DE TOURISME ENVIRONNEMENTAL





Le Sentier aquatique, une nouvelle conception touristique en eaux vives.

**Souhaitant concilier l'environnement
et le tourisme en eaux vives,
ce projet s'est doté d'une vision à long terme.
Et d'une approche artistique...**

UN PROJET DE SENTIER AQUATIQUE EN ARIÈGE

Né en 2006, ce projet de Sentier aquatique a pris corps en 2009. Il concerne un tronçon de la rivière Ariège d'environ 10 kilomètres de long, compris entre le pont de Bonnac et la base du Club de canoë-kayak de Saverdun (09). Ce tronçon est situé sur un site Natura 2000 et est classé au titre de la Directive « Habitat ».

.Le but de ce sentier d'interprétation est de mettre en valeur la richesse environnementale de ce passage de la rivière : espèces animales (loutre, saumon atlantique, chauves-souris) et habitats naturels, influence des activités humaines (hydro-électricité par exemple). Ce sentier est destiné à éduquer les publics locaux ou de passage sur cette richesse et la nécessité de la préserver.

Dès le départ, le projet a regroupé autour d'une même table des organismes très différents, mais tous très impliqués dans sa réalisation :

- Fédération de Pêche de l'Ariège
- Association MIGADO (MIgrateurs GAronne DOrdogne)
- Association des Naturalistes de l'Ariège
- Conseil Départemental de l'Ariège
- Communauté des communes des Portes d'Ariège Pyrénées
- Club de Canoë-kayak de Saverdun
- La Belle Verte (base de loisirs)
- Comité Régional de Canoë-kayak Occitanie
- Direction Départementale des Territoires de l'Ariège
- Le SYMAR Val d'Ariège.

Le message délivré se veut pédagogique et responsabilisant, il s'adresse à un public très large, essentiellement familial. Conçu pour tous ceux qui emprunteront ce chemin d'eau, le Sentier aquatique de l'Ariège ne se limite pas aux seuls pratiquants du canoë-kayak, mais à toutes les personnes fréquentant les berges de la rivière : pêcheurs, randonneurs, promeneurs qui auront accès à certains éléments d'information.

Comment concilier, dès lors, cet intérêt touristique local, l'ambition environnementale et la nécessité d'établir des repères pour les promeneurs-navigateurs ?

Par un Sentier aquatique et artistique !

UN CHEMINEMENT ENVIRONNEMENTAL ET ARTISTIQUE, POUR DES PUBLICS TOURISTIQUES DIFFÉRENTS

Ce Sentier aquatique n'est pas seulement un parcours balisé pour kayakistes s'intéressant à l'environnement. L'apprentissage du respect de la nature se double d'une visite d'agrément. Les supports de communication et de balisage qui seront implantés le long du cours d'eau ont été pensés comme des œuvres d'art qui peuvent être vues pour elles-mêmes. Celui ou celle qui refera le trajet ne se sentira pas obligé d'y voir un rappel à la protection de la nature, mais un simple parcours de plaisir.

Joignant l'utile à l'agréable, on réunit d'un seul coup trois centres d'intérêt :

- L'environnement, par une information discrète et très lisible en début, tout au long et en fin de parcours
- Le loisir aquatique, pêche, kayak ou promenade au fil de l'eau, en toutes saisons
- La visite artistique, par le cheminement entre des pièces sculptées qui sont fondues dans le paysage

Le public sportif (pêcheurs, pratiquants des sports d'eaux vives) s'élargit ainsi à un public touristique venant visiter ce parcours comme un lieu culturel.

LES ÉLÉMENTS DU PARCOURS

- Le plan de construction du projet a été basé de sorte à atteindre deux objectifs :
Communiquer à l'entrée et à la sortie du sentier pour expliciter celui-ci
- Attirer l'attention sur les lieux remarquables du sentier

Pour le matérialiser, il a été choisi de séparer les éléments de communication :

- L'information, donnée par des panneaux explicatifs
- Le marquage du parcours-promenade, concrétisé par des sculptures-balisés
- Les documents prêtés ou donnés aux visiteurs

L'INFORMATION PAR DES PANNEAUX

PANNEAU D'ENTRÉE

Ce panneau, dupliqué à deux endroits (pont de Bonnac + base de loisirs de la Belle Verte), explique le parcours du Sentier aquatique, donne des informations sur le classement en site Natura 2000 de la rivière Ariège, et incite le promeneur à faire lui-même ce parcours.

Enfin, des indications sont données pour permettre de contacter les structures référentes participant au projet : offices de tourisme, clubs de canoë, bases de loisirs, etc.

PANNEAU INTERMÉDIAIRE

Celui-ci permet aux participants des « parcours ludiques » de trouver les clefs des « énigmes » et de la « chasse au trésor » qui leurs sont proposés par les offices de tourisme et les clubs de canoë-kayak. Les promeneurs embarqués peuvent facilement s'arrêter au niveau d'une petite plage en bord de rivière. Le panneau est interactif, chacun étant à soulever de petites plaques pour trouver la réponse aux questions posées.

PANNEAU DE SORTIE

Il est localisé au niveau de la zone de débarquement du club de canoë-kayak de Saverdun en rive droite de l'Ariège. À proximité immédiate et sur la même rive, une passe à poissons permet la migration des espèces piscicoles, dont le saumon atlantique. Ce panneau a vocation à présenter ce système, tout en mettant à l'honneur le saumon atlantique, espèce protégée qui a contribué au classement de l'Ariège en zone Natura 2000.

LE PLAISIR DE LA PROMENADE, AVEC DES SCULPTURES-BALISÉS

Pour inventer les formes artistiques du projet, il a été fait appel à un sculpteur régional, Michel Batlle, qui a réalisé l'ensemble des œuvres présentées. Ce travail permet à son auteur de rester fidèle à son œuvre tout en apportant au tracé de ce projet toute son originalité.

LES SCULPTURES BALISES

Conceptualisées à la manière de pictogrammes, ces sculptures de formes humaines et de visages sont très facilement compréhensibles et mémorisables. Elles s'inscrivent également dans la continuité des personnages habituels de l'artiste. Découpées dans du métal qui s'oxyde très rapidement par simple contact avec l'air, elles prennent rapidement une couleur légèrement rouillée qui les fait se fondre en douceur dans le paysage. Hautes de deux mètres environ, elles peuvent être devinées par un scrutateur attentif à une cinquantaine de mètres tout au plus. Ainsi, elles n'attirent pas immédiatement la vue. Rajoutant de la poésie aux lieux, elles n'agressent pas l'œil du simple passant, alors que de simples panneaux de signalisation auraient pu choquer par leur effet de contraste. Le promeneur est tout au contraire incité à les découvrir, car elles indiquent par leur proximité la présence, en rive opposée, d'un lieu remarquable. La direction du regard de ces visages indique celle où le visiteur est prié de regarder à son tour.

LES TOTEMS

À l'entrée et à la sortie du parcours, deux statues à forme humaine, perchées sur un assemblage de galets de rivière, indiquent aux pagayeurs le début de leur voyage et le lieu où ils doivent débarquer. Ces totems personnifiés utilisent pour cela le code habituel des kayakistes avec leurs pagaies. Un point très important de cette démarche est que, pour tout visiteur ou passant ne participant pas aux « parcours ludiques », ces sculptures et totems demeurent des éléments du paysage, de la même manière que toute sculpture dénuée d'une quelconque fonction autre que décorative.

LA COMMUNICATION COMPLÉMENTAIRE

LES PUBLICS

Dès les premières réunions, toutes les parties prenantes au projet ont défini la nécessité de communiquer sur le projet auprès des publics visés :

- Touristes et locaux pratiquant le canoë-kayak
- Pêcheurs locaux ou de passage
- Simples visiteurs ou randonneurs

Cette communication doit d'une part inciter à parcourir ce tronçon de rivière, et d'autre part les informer, de manière à la fois pédagogique et ludique, tout au long du parcours.

LE THÈME

La rivière Ariège, et particulièrement dans ce secteur, a connu autrefois une grande activité autour de la recherche et de l'exploitation artisanale de l'or. Le nom même de ce cours d'eau viendrait (on n'en est pas certain) de ses antiques gisements aurifères. Il a donc paru naturel aux participants que la thématique de l'orpaillage s'imposait.

LES ÉLÉMENTS IMPRIMÉS

- Des tracts et des dépliants sont laissés à la disposition des syndicats d'initiative par les structures d'accueil touristique à destination de leurs clientèle potentielle.
- Des fiches plastifiées sont prêtées aux loueurs de kayaks pour les « chasses au trésor » qui doivent pimenter la descente de la rivière. Ces fiches plastifiées présentent le parcours sous forme d'une quête mêlant l'or, le trésor supposé, les éléments environnementaux, et les balises du chemin. Les réponses aux questions posées sont données sur le panneau intermédiaire qui termine le cycle des sculptures-balises. Ces fiches plastifiées sont restituées par les participants après la descente.
- En échange, un livret imprimé sur papier leur est remis gratuitement, détaillant tous les points remarquables de ce parcours.

Au sortir de ce Sentier aquatique, les visiteurs doivent éprouver une sensation triplement agréable : avoir fait un parcours en pleine nature sans complication excessive, s'être instruit sérieusement sans s'ennuyer, s'être promené dans un cadre végétal et aquatique agréablement ponctué d'œuvres d'art, comme dans un jardin d'agrément.

Pour les riverains, ce Sentier doit également représenter un intérêt doublé d'un attachement, d'une fierté.

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ

ÉLÉMENTS ARTISTIQUES



DESCRIPTION

Les éléments artistiques proposés jalonnent la rivière.

Deux éléments hauts ponctuent le début et la fin du Sentier, neuf profils humains répartis au long du parcours servant de balises artistiques aux promeneurs.

Ces dernières sont 9 têtes de métal découpé et ajouré, dans un acier de 8 ou 10 mm d'épaisseur, oxydable à l'air pour lui donner l'aspect rouillé qui lui permet d'être intégrable au paysage sans problème. Chacune de ces « têtes » est munie d'un piètement permettant l'enfoncement dans le sol ; ces pieds doivent être consolidés par un petit cof-



frage de béton pour mieux résister à l'entraînement éventuel par des éléments flottants (branchages, etc.). Ces

éléments mesurent 2m hors-sol, avec un piètement enterré de 80 cm à 1m. La solidité de ces œuvres d'art est garantie. Seul le vandalisme par projection de peinture pourrait y porter préjudice. Il suffirait alors de poncer à nouveau les taches, l'oxydation de cet acier se refaisant naturellement dans les heures qui suivent sur les parties dénudées par l'opération de nettoyage.

Deux grands totems humanoïdes marquent l'entrée et la sortie du parcours. Ils sont composés d'une base en béton moulé, imitant des grosses pierres de rivière, et de personnages en métal découpé et ajouré dans le même acier que précédemment. L'ensemble mesure 3,20m de haut, dont une partie enterrée à hauteur de 80cm à 1m. Cette partie devra elle aussi être consolidée par un coffrage en béton en profondeur pour en assurer l'ancrage au sol.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

— 2 sculptures en acier découpé et ajouré, hauteur 2 m, largeur 90 cm, épaisseur 10 mm

sur socle de béton moulé forme 3 galets de rivière superposés hauteur 1,20 m, largeur 1,20 m, épaisseur 40 cm

— 9 sculptures en acier découpé et ajouré, hauteur 2 m, largeur 1,20 m, épaisseur 10 mm

avec piètement pour enfoncement dans le sol, hauteur 1m

PANNEAUX D'INFORMATION

DISPOSITION

Les panneaux explicatifs seront disposés sur les rives du Sentier aquatique de l'Ariège, entre Bonnac et Saverdun. Ils sont au nombre de quatre : un au



pont de Bonnac, un à l'embarcadere de la Belle Verte, un sur une plage de la rivière en amont de Saverdun, un sur la berge du débarcadere du Club de Saverdun.

FABRICATION

Pour des raisons de cohérence visuelle, tous ces panneaux sont réalisés aux mêmes dimensions et dans le même esprit. Ceux-ci sont fabriqués de manière à pouvoir être changés sans avoir à modi-

fier la structure générale de l'ensemble.

On pourra ainsi modifier les visuels dans le futur sans problème. Les supports proposés sont aisément transportables.

Posés sur des « platines » en métal galvanisé, les poteaux doivent être consolidés par un petit coffrage de béton pour leur assurer une plus grande stabilité. Ce n'est pas obligatoire mais plus prudent.

Seul le panneau dit « intermédiaire » comporte des éléments mobiles.

Ces éléments fragilisent le matériel, mais la simplicité de fabrication de pièces de remplacement en cas de vandalisme

ou d'accident atténuent le coût de réparations éventuelles.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- 4 panneaux de dimension 1 100 x 500 mm apparents (1 140 x 540 au total) bois stratifié, décor en inclusion par méthode de vitrification, impression deux faces d'après fichiers informatiques livrés par l'agence
- 8 poteaux de 95 x 95 x 2 000 mm
- 8 traverses de 75 x 55 x 1 160 mm
- 8 platines en acier galvanisé à chaud de 200 x 200 mm montées sur les poteaux, épaisseur de métal de 15 mm
- Rainurage des poteaux et des traverses pour assemblage/démontage des panneaux amovibles.
- Quincaillerie de montage et boulonnerie en acier inoxydable ; 24 goujons d'ancrage sont fournis.

RAJOUT PANNEAU INTERMÉDIAIRE

- 10 panneaux mobiles 80 x 100 mm, bois stratifié, impression recto-verso, avec charnières acier inoxydable mises en place, dotées d'un bouton métallique

LIVRETS PLASTIFIÉS

Ils seront remis aux vacanciers et à tout participant à une descente nautique de la rivière entre Bonnac et Saverdun.

Ils comportent six pages qui constituent la trame d'une « chasse au trésor ». Des questions sont posées, dont ils trouveront les réponses sur le panneau intermédiaire en fin de parcours. Pour des raisons pratiques, ces livrets doivent être à la fois imperméables et crochetables aux embarcations.

- 100 livrets de 6 fiches plastifiées Format A6 (105 x 148 mm), réalisées en PVC rigide, bords arrondis par découpe
- Chaque ensemble de 6 fiches réuni par un anneau métallique pouvant s'attacher à la ceinture



LIVRETS PAPIER

Ils seront remis aux vacanciers et à tout participant à une descente nautique de la rivière entre Bonnac et Saverdun, au moment où ils rendent les fiches plastifiées utilisées pendant leur trajet. Ces livrets résument les détails évoqués pendant la descente, reprenant point par point chacun des points remarquables.

- 10 000 livrets, format A5 ouvert (210 x 148mm), A6 fermé (105 x 148mm), 16 pages
- Impression quadrichromie recto-verso s/couché brillant 150g
- Piqûre à cheval 2 points métal

TRAVAUX GRAPHIQUES

Une agence de communication a été sollicitée pour réaliser l'ensemble des éléments graphiques attenants au projet (mise en pages des documents, dessins, plans, etc.). Elle sert également d'interface entre le collectif associatif et les fabricants (impression, fabrication de panneaux, etc.) et se fait rémunérer en conséquence 10% du prix HT de ces travaux dont elle est prestataire de services.

- Études préliminaires et services :

Participation à toutes les réunions du Comité technique
Éléments de présentation du projet dans tous ses états d'avancement
Contacts avec tous les fournisseurs

- Fiches plastifiées :

Création et mise en pages, certains éléments rédactionnels fournis par le Comité technique
Travaux de réécriture + dessins

6 planches RV format A6 en PDF certifié, prêt à l'impression

- Livret papier :

Création et mise en pages, certains éléments rédactionnels et graphiques fournis
Travaux de réécriture + fournitures de photos + graphiques

16 pages RV format A6 en PDF certifié, prêt à l'impression

- Panneaux :

Création et mise en pages, certains éléments rédactionnels et graphiques fournis
Réécriture + fournitures de photos, dessins, graphiques

4 fichiers informatiques au 1/2 format imprimé, soit 1 140 x 540 mm

DEVIS ESTIMATIFS

Ces devis ont été pris auprès d'entreprises locales ou géographiquement proches ; ce choix a exclu une concurrence trop lointaine, qui pourrait éventuellement être plus avantageuse en terme comptable, mais contre-productive en terme d'image, celle-ci s'appuyant sur l'ancrage local. Réserve : ces devis sont susceptibles des modifications apportées éventuellement au projet, ou qui seraient dûes à des impondérables techniques ou économiques.

PANNEAUX

- 2 000 EHT par ensemble Panneau + Supports + Platines + Visserie posée
- 2 000 EHT Panonceaux amovibles + Visserie posée
- Soit au total pour 4 panneaux montés : 10 000 EHT

LIVRETS PLASTIFIÉS

- 2 000 EHT pour 100 livrets (montés)

LIVRETS PAPIER

- 3 000 EHT pour 10 000 livrets de 16 pages

ÉLÉMENTS ARTISTIQUES

- 35 000 EHT pour un ensemble de 11 sculptures, livrées sur site

TRAVAUX GRAPHIQUES

- Études préliminaires et services
- Fiches plastifiées + Livret papier + Panneaux
- 10 000 EHT (+10% pourcentage autres travaux = env. 5 000 EHT)

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DES ÉLÉMENTS ARTISTIQUES

- Réalisation d'un support original de diffusion de l'information en office de tourisme (type personnage de l'histoire en taille réelle) : 3 000 EHT
- Flyers pour les offices de tourisme : 2 000 EHT

ÉLÉMENTS ARTISTIQUES

- Implantation des supports en bordure d'Ariège : 20 000 EHT

MONTAGE / COORDINATION ET SUIVI DU PROJET

- Fédération de Pêche 09 / MIGADO / SYMAR Val d'Ariège : 10 000 ETTC (les structures n'étant pas assujetties à la TVA).

MONTANT TOTAL PREVISIONNEL : 100 000 EHT / 118 000 ETTC

- PRESTATION : 15 000 EHT
- INVESTISSEMENTS : 55 000 EHT
- TRAVAUX : 20 000 EHT
- COORDINATION : 10 000 ETTC

PLAN DE FINANCEMENT PRESENTI :

50 % FEDER

30 % Fonds publics (Etat, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Départemental, Communauté des communes)

20% autofinancement (ou fonds privés)

CALENDRIER DE REALISATION :

1er semestre 2019 : retouche des maquettes en concertation avec les acteurs locaux et les partenaires financiers

Septembre 2019 : mise en place des supports sur le terrain

Annexe V. Compte rendu de la réunion du 11/12/2018



Étaient présents : Cécile BROUSSEAU (ANA-CEN Ariège), Jean-Christophe CID (SBGH), Florent PAULY (SBGH), Vincent LACAZE (ANA-CEN Ariège), Allan YOTTE (Fédération de Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Ordre du jour : Contrats forestiers (organisation du contrat passé en CRP, contrats à venir), organisation de l'opération de nettoyage des berges et évaluation du DOCOB.

1. Contrats

Contrat de replantation de ripisylve chez Mme BORDENAVE

Le contrat est passé en CRP, la notification a été signée par la Région Occitanie et a été envoyée par la DDT 09 à Mme BORDENAVE.

Anne reprend contact avec la propriétaire et lui envoie la déclaration de commencement de travaux. Voir également avec elle si elle descend dans le secteur vers la mi-février (avant les vacances scolaires dans l'idéal) pour organiser la journée de plantation avec les scolaires et les élus en sa présence.

Florent fait réactualiser le devis par CLARAC pour que Mme BORDENAVE puisse signer le bon pour accord. Il voit également avec la commune des Issards pour mobiliser les élus et une classe qui viendrait faire les dernières plantations sur site (voir également la possibilité pour eux de se déplacer pour venir de l'école sur le site).

A priori tous les travaux de restauration seront terminés avant la fin mars 2019.

Autres possibilités de contrats

Restauration de ripisylve

Dans le secteur de Jean-Christophe, sur les 30 km de zone médiane de l'Hers, dans le cadre du PPG, des zones ont été identifiées nécessitant une restauration de leur ripisylve, elles correspondent à environ 2 km pour 3 gros propriétaires (LOPEZ, BREONCE, Commune de VALS). Le syndicat doit rencontrer prochainement ces propriétaires pour leur présenter le projet, voir la faisabilité et leur accord potentiel pour mettre en place ce type de mesure sur leur propriété.

Sur ces zones, la ripisylve est présente, il s'agira de faire de la replantation complémentaire. A voir s'il y a besoin de faire des coupes au préalable (l'abattage pourrait être pris en compte par le syndicat).

On part sur une largeur moyenne de ripisylve de 7m (max 10 m) dans la zone Natura concernée par le lit mineur.

Contrat arbres sénescents

Suite à l'étude « breilh », cette question des arbres sénescents a été abordée par le CRPF.

Des questions ont été posées à Jean-Jacques BERNE concernant l'étalement possible des aides sur plusieurs années (contrat sur 5 ans et engagement sur 30 ans) ce qui est faisable avec un montant fixe par an et ceci sera mentionné dans la décision juridique. Concernant l'intégration des montants provenant du contrat dans le revenu agricole de l'exploitante, ceci devra être vu avec son comptable

ou avec CERFRANCE 09 car ces éléments dépendent de différents paramètres (statut de l'exploitation, régime d'imposition...).

Ce site ferait partie des sites pilotes dès 2019. Le marquage des arbres a été fait par le CRPF.

Pour le maintien sur pied des ormes lisses (espèce arborée de la ripisylve déterminante pour les ZNIEFF et rare dans la Région Occitanie), il s'agit de la seule possibilité pour les conserver.

Débardage alternatif

Il s'agirait de mettre en place un débardage alternatif avec l'utilisation d'un câble au sol afin de limiter l'impact, pour les propriétaires qui souhaitent exploiter leurs bois dans des zones en bordure d'Hers où l'utilisation d'engins pourrait créer des ornières et détruire les habitats.

L'intégration de cette technique se fera dans le cadre d'un schéma technique qui sera rédigé par le CRPF (ce cahier des charges servira de cadre à ce genre de pratiques pour formater au mieux les opérations).

Le contrat Natura 2000 prend en compte la différence de coût entre un débardage alternatif et un débardage classique.

L'exploitation des breillhs concernera au maximum 30% des surfaces identifiées ce qui impliquera uniquement une déclaration en DDT.

Lutte contre l'ambrosie

Dans le cadre du plan ambrosie il y a une journée d'arrachage et de la sensibilisation.

Cécile pose la question au CBN par rapport aux mesures mises en place dans le cadre du plan et Florent reposera la question de la mobilisation des fonds pour lutter contre des envahissements récents lors du prochain COPIL dans le département de l'Ariège.

2. Opération de nettoyage des berges de l'Hers

Pour le ou les lieux d'intervention, il est proposé :

- L'ancienne décharge de MIREPOIX
- Le secteur entre BELESTA et L'AIGUILLON pour l'accès facile
- A Camp Redon (beaucoup de déchets de la crue de 2014).

Enfin, le secteur entre Belesta et l'Aiguillon est retenu.

Pour la période d'intervention, la date est calée au **23 février 2019**.

Il s'agira de faire de la communication dans les communes, les écoles, les offices de tourisme et de faire venir des élus.

Le lieu de dépôt des déchets dans le secteur est la déchetterie de Villeneuve d'Olmes. Le SBGH se renseigne pour les modalités et les horaires d'ouverture.

Voir pour se faire financer des gants et des sacs de tri (type sac poubelle et petit bigbag) : le SBGH contacte les entreprises dans le secteur (Romera...).

Budget de la journée autour de 500 € (matériel et accueil café / repas).

Le SBGH, en s'appuyant sur les délégués, contacte la communauté des communes du pays d'Olmes pour la mise à disposition de la salle qui servira pour l'accueil café et le repas de midi et voit pour la prise en charge et l'organisation du repas.

Contact des partenaires du secteur : conservateur RNR à Montségur, les Cabots à Bélesta et l'AAPPMA.

Le SBGH envoie des courriers aux propriétaires pour les informer de la démarche à venir.

Organisation type :

Accueil Café à partir de 8h30

Intervention sur site entre 10h et 12h00

Repas

Intervention sur site entre 14h et 16h

Dépôt des déchets avant 17h00 (selon heure de fermeture de la déchetterie).

Pot de clôture

Pour les interventions sur site, un référent prend en charge un groupe de 5 à 8 personnes pour se rendre sur un secteur. Les interventions se font essentiellement sur les berges, très peu d'interventions dans l'eau pour limiter les risques. Les pompiers seront prévenus en amont de l'opération.

Anne rédige une décharge de responsabilité et une autorisation de droit à l'image qui sera à faire signer aux participants le jour J.

3. Evaluation du DOCOB

Une trame de l'ATEN, adaptée au site, sera envoyée par mail pour effectuer l'évaluation des DOCOBs.

Merci à tous les participants.

Annexe VI. Compte rendu de la réunion du 19/02/2019

SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Hers

Phase d'animation

Compte-rendu de la réunion de travail du 19 février 2019
contrats Natura 2000 en partenariat avec le CRPF

Etaient présents : Jean-Jacques BERNE (DDT 09), Jérôme MORET (CRPF), Florent PAULY (SBGH), Emmanuel ROUYER (CRPF), Allan YOTTE (Fédération de Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Ordre du jour : Modalités et mise en œuvre de contrats forestiers en partenariat avec le CRPF.

Contrat arbres sénescents / îlots de sénescence

Un projet de contrat est à l'étude chez Mme DAYNA, sur la commune de Rieucros.



Ce contrat a émergé suite à l'étude « breilh » réalisée dans le cadre d'un appel à projet de l'Agence de l'eau sur le maintien et la restauration des zones inondables.

Trois options ont été proposées à la propriétaire dont une concernant la création unique d'îlots de sénescence, mais qui n'intéressait pas la propriétaire. Il reste donc 2 propositions (fichiers pdf joints) :

- Option 1 : un îlot de sénescence sur une berge de l'Hers qui s'étend sur 2 parcelles (0127 et 0394) et des arbres disséminés sur les 2 parcelles, des 2 côtés de l'Hers. Il s'agit de l'option que la propriétaire souhaiterait mettre en œuvre qui représenterait un montant de contrat de 9 107€ ;
- Option 2 : uniquement des arbres disséminés sur les 2 parcelles et pas d'îlots de sénescence. Cette option représenterait un montant de 5 177€.

Pour le maintien sur pied des ormes lisses (espèce arborée de la ripisylve déterminante pour les ZNIEFF et rare dans la Région Occitanie), il s'agit de la seule possibilité pour les conserver. Il s'agit d'un contrat sur 5 ans avec engagement sur 20 ans. Les contrôles peuvent avoir lieu dès la validation du contrat et ce, jusqu'à la fin de l'engagement (contrôle de pièces administratives et contrôle sur place).

Une rencontre avec la propriétaire va être calée prochainement mais des questions sont encore en attente de réponse. Le marquage des arbres a été fait par le CRPF sur une berge de l'Hers (marquage à la peinture et GPS). Le CRPF propose la mise en place de petites plaques en plastique en complément des techniques mentionnées dans le cahier des charges (peinture ou à la griffe -marques qui ne peuvent pas être enlevées ou déplacées). La visite sur le terrain, permettra également de finir le marquage et de valider le nombre d'arbres disséminés et leur diamètre.

Jean-Jacques BERNE se renseigne auprès de la DREAL sur plusieurs points en suspens qui permettront l'engagement ou pas de la propriétaire :

- Est-il possible d'avoir sur une même parcelle un îlot de sénescence et des arbres disséminés ;
- Concernant le paiement des aides, la propriétaire souhaiterait être payée en une fois après la première année d'engagement et ne pas attendre la fin des 5 ans, est-ce possible ?

Concernant l'intégration des montants provenant du contrat dans le revenu agricole de l'exploitante, ceci devra être vu avec son comptable ou avec CERFRANCE 09 car ces éléments dépendent de différents paramètres (statut de l'exploitation, régime d'imposition...).

Ce site ferait partie des sites pilotes dès 2019. L'objectif serait de pouvoir monter le contrat rapidement pour qu'il puisse passer en commission DREAL d'avril (priorisation au niveau régional) puis à la CRP de juin pour avoir un retour de la convention avant la fin de l'année 2019.

A voir selon la dynamique de mise en place des contrats sur l'intégration d'une prestation du CRPF sur l'animation Natura 2000.

Contrat de restauration de ripisylve

Dans le secteur de Jean-Christophe, sur les 30 km de zone médiane de l'Hers, dans le cadre du PPG, des zones ont été identifiées nécessitant une restauration de leur ripisylve, elles correspondent à environ 2 km pour 3 gros propriétaires (LOPEZ, BREONCE, Commune de VALS).

Monsieur BREONCE a été rencontré, il s'agit de faire surtout du renforcement de ripisylve sur des zones dégradées, voire de la restauration sur une encoche d'érosion en retrait de berge, s'il est d'accord pour « sacrifier » une partie de son champ de maïs.



Sur ces zones, la ripisylve est présente, il s’agira de faire de la replantation complémentaire pour recréer un linéaire conséquent continu. A voir s’il y a besoin de faire des coupes au préalable (l’abattage pourrait être pris en compte par le syndicat). Le projet est prévu pour 2020.

On part sur une largeur moyenne de ripisylve de 15 m, puisqu’on se situe dans la zone du site Natura 2000 qui comprend le lit majeur. La liste des essences éligibles est la suivante, une validation de l’ANA sera nécessaire, après visite sur le terrain, pour valider les essences les plus adaptées au territoire.

➤ Liste des essences arborées, arbustives et lianes acceptées pour les plantations ou bouturages : (liste proposée par le Conservatoire botanique de Midi-Pyrénées

Arbres	Arbustes et lianes
Chêne pédonculé – Quercus robur	Saule cassant – Salix fragilis
Chêne sessile – Quercus petraea	Saule cendré – Salix cinerea
Erable sycomore – Acer pseudoplatanus	Saule drapé – Salix elaeagnos
Erable plane – Acer platanoides	Saule pourpre – Salix purpurea
Erable champêtre – Acer campestre	Saule à oreillettes – Salix aurita
Orme de montagne – Ulmus montana	Saule à trois étamines – Salix triandra
Orme lisse – Ulmus laevis	Saule des vanniers – Salix viminalis
Orme champêtre – Ulmus minor	Saule roux – Salix atrocinerea
Frêne commun – Fraxinus excelsior	Saule marsault – Salix caprea
Frêne oxyphylle – Fraxinus angustifolia	Cornouiller sanguin – Cornus sanguinea
Auline glutineux – Alnus glutinosa	Noisetier – Corylus avellana
Merisier – Prunus avium	Aubépine monogyne – Crataegus monogyna
Peuplier noir indigène – Populus nigra	Bourdaine – Frangula alnus
Saule blanc – Salix alba	Lierre – Hedera helix
Bouleau verruqueux – Betula pendula	Pommier sauvage – Malus sylvestris
Bouleau pubescent – Betula pubescens	Sureau noir – Sambucus nigra
Tremble – P. tremula	Viorne obier – Viburnum opulus
Poirier commun – Pyrus pyraeaster	Fusain d’Europe – Euonymus europaeus
Saule cassant – Salix fragilis	Troène – Ligustrum vulgare
Tilleul à petites feuilles – Tilia cordata	Prunellier – Prunus spinosa
Tilleul à grandes feuilles – Tilia platyphyllos	

Contrat débardage alternatif

Il s’agirait de mettre en place un débardage alternatif avec l’utilisation d’un câble au sol afin de limiter l’impact, pour les propriétaires qui souhaitent exploiter leurs bois dans des zones en bordure d’Hers où l’utilisation d’engins pourrait créer des ornières et détruire les habitats.

L’intégration de cette technique se fera dans le cadre d’un schéma technique qui sera rédigé par le CRPF (ce cahier des charges servira de cadre à ce genre de pratiques pour formater au mieux les opérations).

Le contrat Natura 2000 prend en compte la différence de coût entre un débardage alternatif et un débardage classique.

Il y aurait dans un premier temps, 2 propriétaires concernés : un propriétaire privé (Monsieur CATALA) pour 3 Ha et la Mairie de Mirepoix pour 15 Ha, soit 18 Ha au total.

Voir avec la DDT, le nombre de devis nécessaires aussi bien pour le débardage classique que pour le débardage alternatif.

A venir:

- Avancer sur les réponses pour Mme DAYNA avant la rencontre,
- Voir pour le nombre de devis nécessaires pour mettre en place le débardage alternatif,
- Avancer sur les espèces les plus adaptées au secteur de M. BREONCE et voir s'il souhaite replanter et faire du renforcement de ripisylve ou seulement du renforcement.
- Caler une rencontre avec la Mairie de Vals, le lundi préférentiellement.

Merci à tous les participants.

Annexe VII. Compte rendu de la réunion du 25/03/2019



SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Hers

Phase d'animation

Compte-rendu de la réunion de travail du 25 mars 2019

Bilan PAEC 2019

Etaient présents : Cécile CLUZET (CIVAM Bio 09), Florent PAULY (SBGH), Fany PERSONNAZ (ANA – CEN Ariège), Allan YOTTE (Fédération de Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Ordre du jour : Organisation PAEC 2019

Mesures agro-environnementales 2019

Cette année, la communication ne se fera que via le courrier d'informations envoyé à tous les exploitants concernés.

Faire passer à Florent le power point présenté lors de la réunion aux agriculteurs pour qu'il ait les mesures proposées.

Plusieurs pistes de contrats sont évoquées :

- M. FALCOU : couvert faune flore
- M. DOUNAT : couvert faune flore
- M. COUSTURE à voir avec M. DOUNAT
- M. NAUDI à voir

Faire passer un bilan des contractualisations de 2015 à 2018.

Problématique M. FALCOU

Echanges en cours sur les MAEC 2016 qui lui ont été refusées.

Le CIVAM bio a eu une question d'adhérent par rapport à l'ambrosie. Pour l'instant la DREAL ne souhaite pas déposer de dossier de lutte contre cette espèce (entrée habitat pionnier) et renvoie vers l'ARS.

Réflexions à avoir sur de nouvelles mesures à proposer comme de l'inter-culture par exemple (garder une couverture au sol).

Merci à tous les participants.

**Annexe VIII. Compte-rendu de la réunion avec la Mairie de Vals du
25/03/2019**

SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Hers

Phase d'animation

Compte-rendu de la réunion de travail du 25 mars 2019
sur 2 parcelles appartenant à la Mairie de Vals

Etaient présents : Denis ESCAFFIT (Mairie de Vals), Emmanuel FABRE (Mairie de Vals), Paul JANIN (ONF), Francis LOSS (ONF), Florent PAULY (SBGH), Fany PERSONNAZ (ANA – CEN Ariège), Allan YOTTE (Fédération de Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Excusée : Cécile BROUSSEAU (ANA – CEN Ariège)

Ordre du jour : Discussion sur l'avenir de 2 parcelles communales et leur engagement dans la démarche Natura 2000

Contexte :

La cellule animation Natura 2000 avait été sollicitée en 2015 (17/02 et 09/03 et une visite naturaliste avait été faite le 11/05). Les comptes rendus de ces visites sont joints en annexe.

En 2015, il avait été annoncé par l'ONF, dans le cadre de l'aménagement de la forêt communale de Vals, la possibilité de remplacer, la peupleraie une fois arrivée à maturité par un habitat d'intérêt communautaire.

Depuis l'an dernier, des appels à projet permettent de déposer des contrats qui permettent la rémunération des propriétaires contre des actions listées dans un catalogue régional. Des contrats ont déjà été signés, c'est le cas chez Mme BORDENAVE (restauration de la ripisylve) ou sont en cours de montage comme chez Mme DAYNA (arbres sénescents).

Natura 2000 qui comprend le lit majeur. La liste des essences éligibles est la suivante, une validation de l'ANA sera nécessaire, après visite sur le terrain, pour valider les essences les plus adaptées au territoire.

➤ Liste des essences arborées, arbustives et lianes acceptées pour les plantations ou bouturages : (liste proposée par le Conservatoire botanique de Midi-Pyrénées

Arbres	Arbustes et lianes
Chêne pédonculé – Quercus robur	Saule cassant – Salix fragilis
Chêne sessile – Quercus petraea	Saule cendré – Salix cinerea
Erable sycomore – Acer pseudoplatanus	Saule drapé – Salix elaeagnos
Erable plane – Acer platanoides	Saule pourpre – Salix purpurea
Erable champêtre – Acer campestre	Saule à oreillettes – Salix aurita
Orme de montagne – Ulmus montana	Saule à trois étamines – Salix triandra
Orme lisse – Ulmus laevis	Saule des vanniers – Salix viminalis
Orme champêtre – Ulmus minor	Saule roux – Salix atrocinerea
Frêne commun – Fraxinus excelsior	Saule marsault – Salix caprea
Frêne oxyphylle – Fraxinus angustifolia	Cornouiller sanguin – Cornus sanguinea
Auline glutineux – Alnus glutinosa	Noisetier – Corylus avellana
Merisier – Prunus avium	Aubépine monogyne – Crataegus monogyna
Peuplier noir indigène – Populus nigra	Bourdaine – Frangula alnus
Saule blanc – Salix alba	Lierre – Hedera helix
Bouleau verruqueux – Betula pendula	Pommier sauvage – Malus sylvestris
Bouleau pubescent – Betula pubescens	Sureau noir – Sambucus nigra
Tremble – Pulus tremula	Viorne obier – Viburnum opulus
Poirier commun – Pyrus pyraister	Fusain d'Europe – Euonymus europaeus
Saule cassant – Salix fragilis	Troène – Ligustrum vulgare
Tilleul à petites feuilles – Tilia cordata	Prunellier – Prunus spinosa
Tilleul à grandes feuilles – Tilia platyphyllos	

A venir:

- Avancer sur les réponses pour Mme DAYNA avant la rencontre,
- Voir pour le nombre de devis nécessaires pour mettre en place le débardage alternatif,
- Avancer sur les espèces les plus adaptées au secteur de M. BREONCE et voir s'il souhaite replanter et faire du renforcement de ripisylve ou seulement du renforcement.
- Caler une rencontre avec la Mairie de Vals, le lundi préférentiellement.

Merci à tous les participants.

Annexe IX. Note de synthèse sur la validation de l'aire de répartition du barbeau méridional

Validation de l'aire de répartition du barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)

Site Natura 2000 FR 7301822 – entité « Hers vif »

Le DOCOB de l'entité « Hers vif », validé en juin 2009 fait état de la présence du barbeau méridional :

« La particularité de l'Hers, dans le grand site interrégional FR7301822 est d'accueillir le barbeau méridional, espèce du bassin méditerranéen, dans sa limite de répartition sur le bassin de la Garonne. Des résultats d'inventaires indiquent la présence de ce barbeau sur le Douctouyre. Une demande de renseignement a été faite auprès de Mr Berrebi, directeur de recherche au CNRS (Montpellier) qui a travaillé sur cette espèce en particulier au niveau de la génétique (souvent seul moyen fiable de distinguer les 2 espèces de jeunes barbeaux). Ses travaux n'ont pas porté sur la rivière Hers, ne permettant pas donc directement de trancher sur la présence ou non de cette espèce. Toutefois à la vue des résultats publiés (Crespin & Berrebi, 1994), de nombreuses rivières du bassin de la Garonne et du pourtour de la Méditerranée présentent des individus hybrides. Des pêches électriques réalisées en 2007 (ONEMA) indiquent la présence de l'espèce sur l'Hers au niveau de la confluence avec le Riveillou (affluent rive droite - commune de Rivel). »

Recherche bibliographique

La fédération de pêche de l'Ariège (FD09) mène des inventaires piscicoles à l'échelle du département depuis 2008. Nous disposons également de la base de donnée du conseil supérieur de la pêche (CSP) (jusqu'en 2006) et utilisons le site internet www.naiades.eaufrance.fr pour les données AFB postérieures à 2007. Des pêches de sauvetage sont également réalisées dans le cadre de travaux dans le lit mineur des rivières. Les résultats de ces pêches, dont la fédération peut-être elle-même prestataire, sont systématiquement transmis à la fédération. Si les protocoles appliqués lors des sauvetages ne permettent pas d'obtenir d'informations fiables sur les densités et biomasses, ils permettent d'avoir des notions de présence/absence.

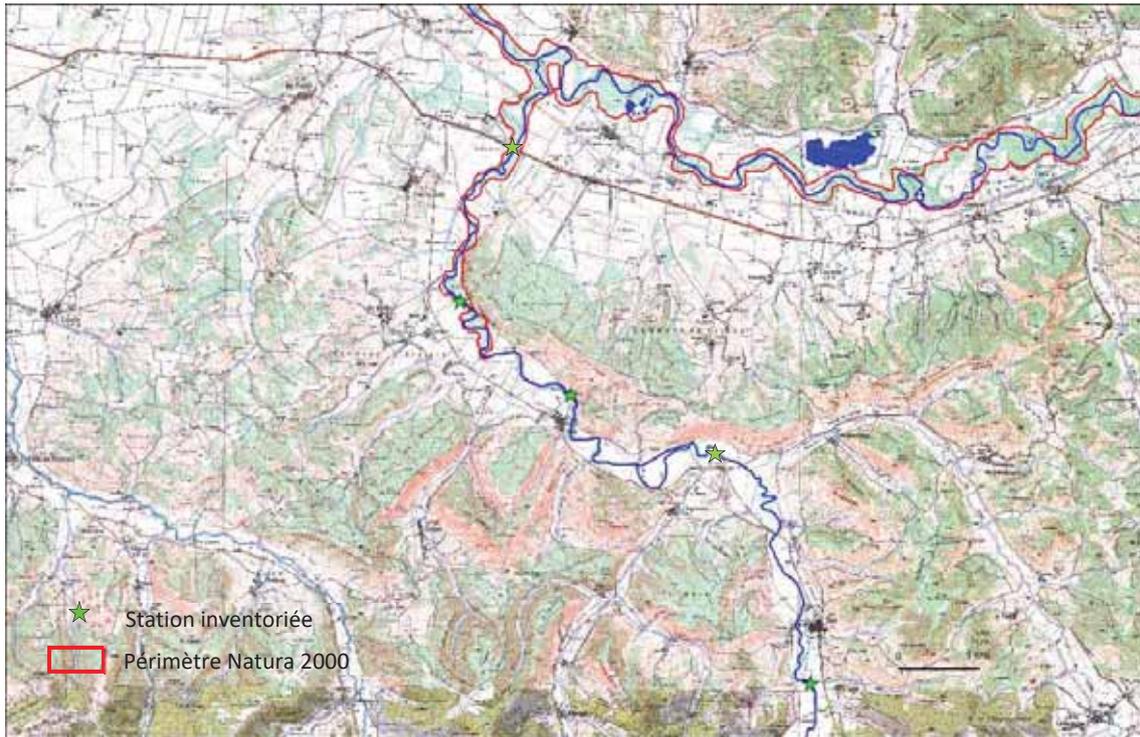
L'ensemble de ces données ont été consultées dans le cas de la présente note dont l'objectif est de statuer sur la validité de l'information relative au barbeau méridional.

Résultat de la recherche bibliographique

L'ensemble des données piscicoles disponibles de 2005 à 2018 à l'échelle du grand Hers ont été consultées. Ces données ariégeoises et audoises ne référencent pas le barbeau méridional. Seul le barbeau fluviatile est inventorié sur ce cours d'eau.

En revanche, une population de barbeau méridional (BAM) est bien référencée sur le Douctouyre sur les stations suivantes de l'aval vers l'amont :

- Amont pont RD119, commune de Rieucros (1987)
- station de pompage, commune d'Arvigna (1987 et 1991)
- pont de Vira, commune de Vira (1991 et 1998)
- le Broual, commune de Dun (2002)
- ancien seuil, commune de Dun (2018)
- le Taychel, commune de Lieurac (1999 et 2004)



Carte de localisation des stations CSP/FD09 à BAM sur le Douctouyre aval

La donnée la plus récente en date d'octobre 2018 n'est pas comprise dans le périmètre Natura 2000. Les seules données permettant d'attester de la présence du BAM au sein du site Natura 2000 datent de 1998 soit 21 ans. La donnée citée dans le DOCOB, au niveau de la confluence avec le Riveilhou, n'a pas été retrouvée dans les bases de données consultées. Le Service Départemental de l'ONEMA du département de l'Aude a effectué durant l'été 2007 des prospections sur le Riveilhou, indiquant la présence de barbeau méridional sur cet affluent de l'Hers. À dire d'expert, ils nous ont indiqué connaître des populations de barbeau méridional en aval sur ce cours d'eau et même dans l'Hers au niveau de la confluence avec le Riveilhou. D'où l'indication de présence de cette espèce sur le cours de l'Hers au niveau de cette confluence en 2007.

Les résultats de cette recherche montrent la faible robustesse de la donnée « barbeau méridional » à l'échelle du sous-site Hers Vif.

Présent dans le Douctouyre depuis Ilhat (résultats 2017, inventaire piscicole FAPPMA09), l'aire de répartition du BAM semble aujourd'hui concerner environ 10 km jusqu'au pont de la RD119 à Rieucros (?), dernière donnée avérée. Notons l'absence du barbeau fluviatile (*Barbus barbus* – BAF) à Dun, et son apparition dans les résultats de Vira et d'Arvigna. L'existence d'une hybridation et d'une concurrence interspécifique, souvent citées dans la littérature, peut signifier la limite aval d'aire de répartition du BAM au sein du Douctouyre. L'évolution climatologique et son impact sur l'hydrologie couplée aux prélèvements agricoles demande également la plus grande vigilance quant à cette espèce. Bien que thermophile le BAM apprécie les eaux courantes et oxygénées.

Rare au niveau national et peu connu, le BAM du Douctouyre nécessite la mise en œuvre de stations de suivi afin de connaître son aire de répartition exacte au sein du site Natura 2000 et son évolution dans le temps. Un suivi triennal sur 3 stations semble pertinent.

ANNEXES : résultats des différentes pêches d'inventaires et de sauvetage

D - DONNEES CONCERNANT LA FAUNE PISCICOLE

4 - Inventaire

N°

COURS D'EAU : DOUCIOUYRE
 Nom : DOUCIOUYRE
 Affluent de : HERS
 Bassin : ARIEGE
 Département : 09

NATURE DE L'OPERATION
 x Inventaire
 Sauvetege
 Transfert de population
 Autre :

SECTEUR PECHE
 N° 1 2 cat, plac. 1 2
 Localisation : Amont pont R.D. 119
 Longueur : 150 m à Riencros
 Largeur moyenne : 9,3
 Altitude : 277 m

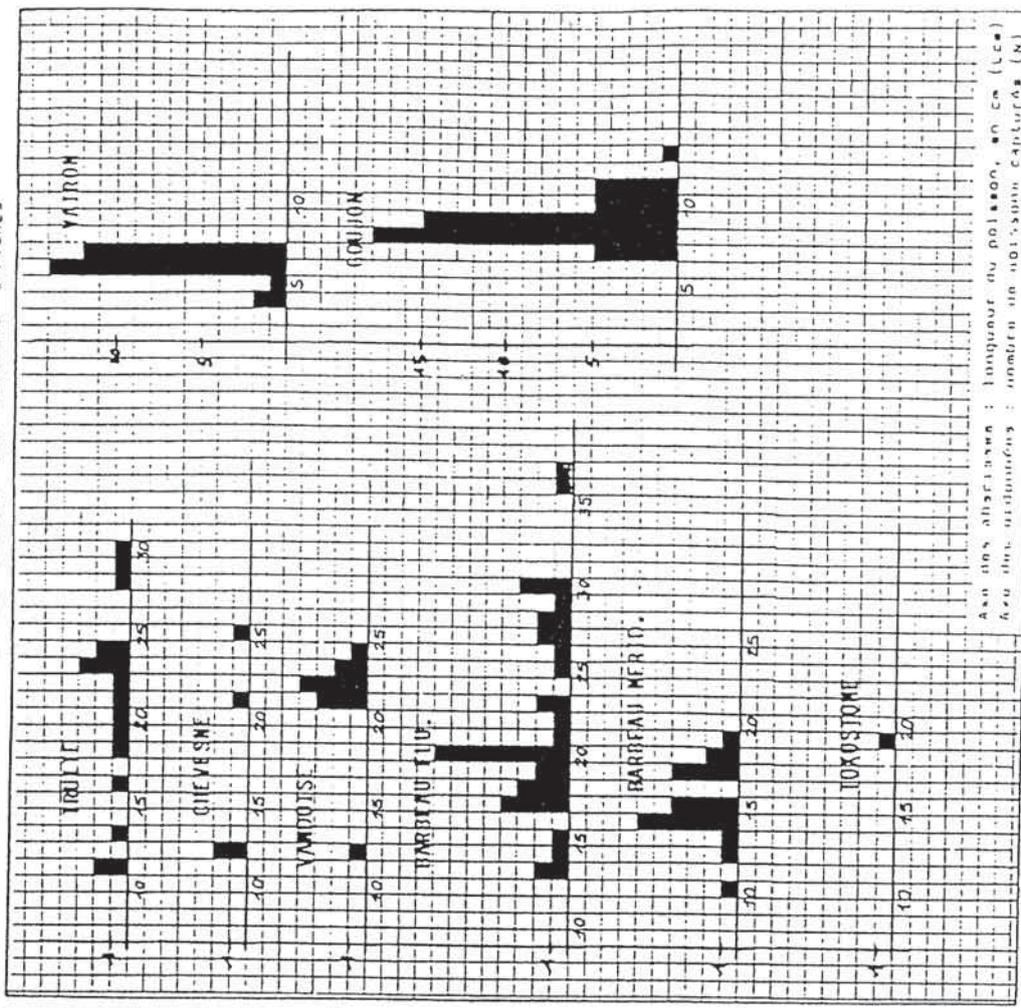
CONDITIONS DE PECHE
 Méthode : De lury
 Nombre d'années : 1
 Mode de prospection : à pied
 Durée du 1er passage : 20
 Durée du 2ème passage : 17

FAUNE PISCICOLE LORS DE LA PECHE ELECTRIQUE DU 3/12/1987

PEUPLEMENTS NUMERIQUES ET PONDERAUX

ESPECE <small>Les espèces observées sont soulignées</small>	Zone biogéographique				Captures/secteur		Peuplement estimé/ha		Importance du peuplement	
	TRUITE	OMBRE	BARBEAU	BREME	Nombre	Poids (g)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids
Anguille										
Chabot										
<u>TRUITE FARIO</u>					17	1601	120	11,4	1	1
Truite arc										
Vairon					29	60	210	0,4	1	1
Loche franche										
<u>OMBRE COMMUN</u>										
Toxostome					1	66	-	-		
Vandoise					11	930	80	6,8	1	1
Chevesne					4	375	30	2,7	1	1
Goujon					49	334	360	2,5	1	1
<u>BARBEAU</u>					38	4381	290	33,0	2-3	1
[plinoche]										
Gardon										
Brochet										
Ablette										
Perche										
Sandre										
Carpe										
BREME										
Tanche										
Perche soleil										
Black bass										
Barbeau mérid.					20	748	170	6,3	1	1
								63,1		

STRUCTURES DE TAILLES DES POISSONS CAPTURES



Ann des abréviations : longueur du poisson, en cm (Lcm)
 Ann des abréviations : nombre de poissons capturés (N)

CONCLUSIONS :

Importance du peuplement : 1 = très faible, 2 = faible, 3 = moyen, 4 = abondant, 5 = très abondant

OBSERVATIONS :

D - DONNEES CONCERNANT LA FAUNE PISCICOLE

4 - Inventaire

N°

COURS D'EAU

Nom : DOUCTOUYRE
 Affluent de : RERS
 Bassin : ARICIE
 Département : 09

NATURE DE L'OPERATION
 x Inventaire
 Sauvetege
 Transfert de population
 Autre :

SECTION PECHE

N° : cat. plac. : 2ème
 Localisation : Arvigna
 Longueur : 180 m
 Largeur moyenne : 8,8 m
 Profondeur : 2,5 m

CONDITIONS DE PECHE

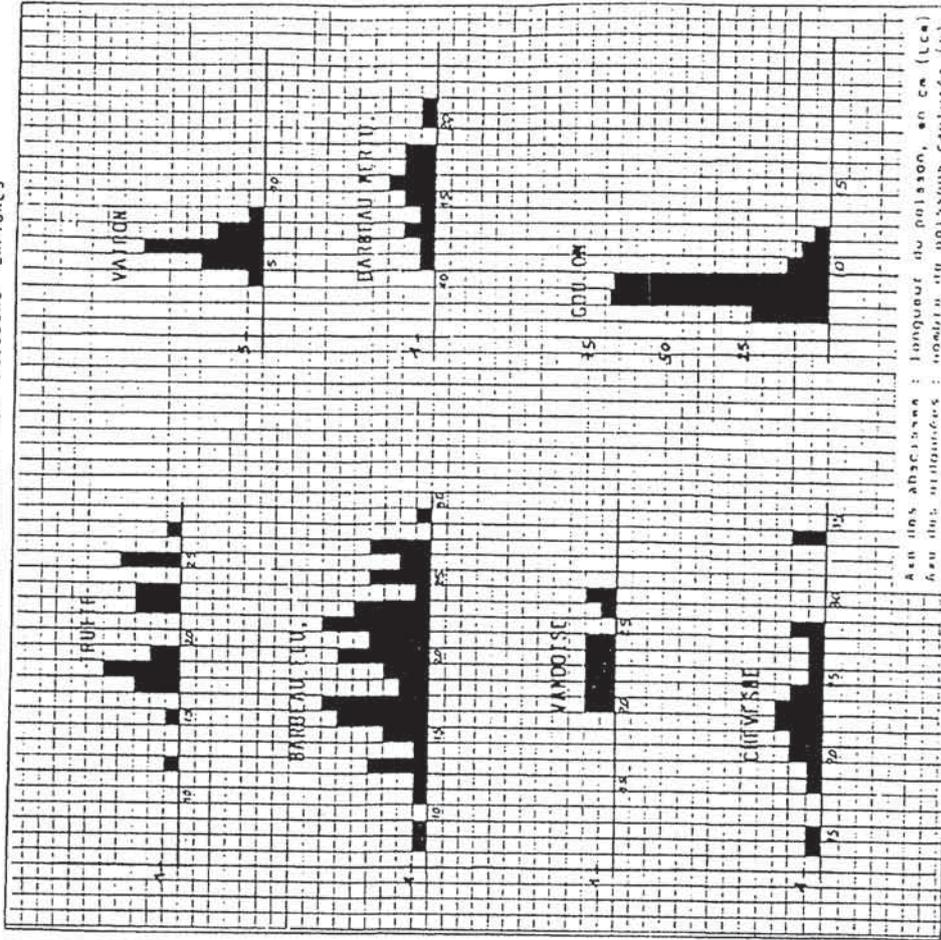
Méthode : de lury
 Matériel : fPMC
 Mode de prospection : à pied
 Durée du 1er passage : 177
 Durée du 2ème passage : 151

FAUNE PISCICOLE LORS DE LA PECHE ELECTRIQUE DU 3/12/1987

PEUPLERENTS NUMERIQUES ET PONDERAUX

ESPECE Les espèces observées sont soulignées	Zone biogéographique			Captures/secteur		Peuplement estimé/ha		Importance du peuplement		
	TRUITE	OMRE	BARBAU	EACMC	Nombre	Poids (g)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids
Anguille										
Chabot										
TRUITE FARIO					23	1938	145	12,2	1	1
Truite arc										
Vairon					80	131	533	0,8	1	1
Loche franche										
OMRE COMMUN										
Toxostoma										
Vandoise					13	1486	82	9,4	1	1
Chevesne					22	3105	145	20,5	1	1
Goujon					185	923	1220	6,0	1-2	1
BARBAU					64	4682	410	30,0	3	1
Epinoche										
Gardon										
Brochet										
Ablette										
Perche										
Sandre										
Carpe										
OMRE										
Isaane										
Perche oisil										
Black bass										
Barbeau Merid.					16	712	176	5,6	1	1
										79,0

STRUCTURES DE TAILLES DES POISSONS CAPTURES



Axe des abscisses : Longueur du poisson, en cm (Lca)
 Axe des ordonnées : Nombre de poissons capturés (N)

OBSERVATIONS :

CONCLUSIONS :

Importance du peuplement : 1 = très faible 3 = moyen 5 = très abondant
 2 = faible 4 = abondant 6 = présence accidentelle

Le Douctouyre à Arvigna

ANNEE 1991

Pêche électrique du 05/11/1991

Modalités de l'opération

Mode de prospection : à pied
 Longueur tot. station (m) : 180
 Largeur moy. station (m) : 8.7
 Surface prospectée(m²) : 1566

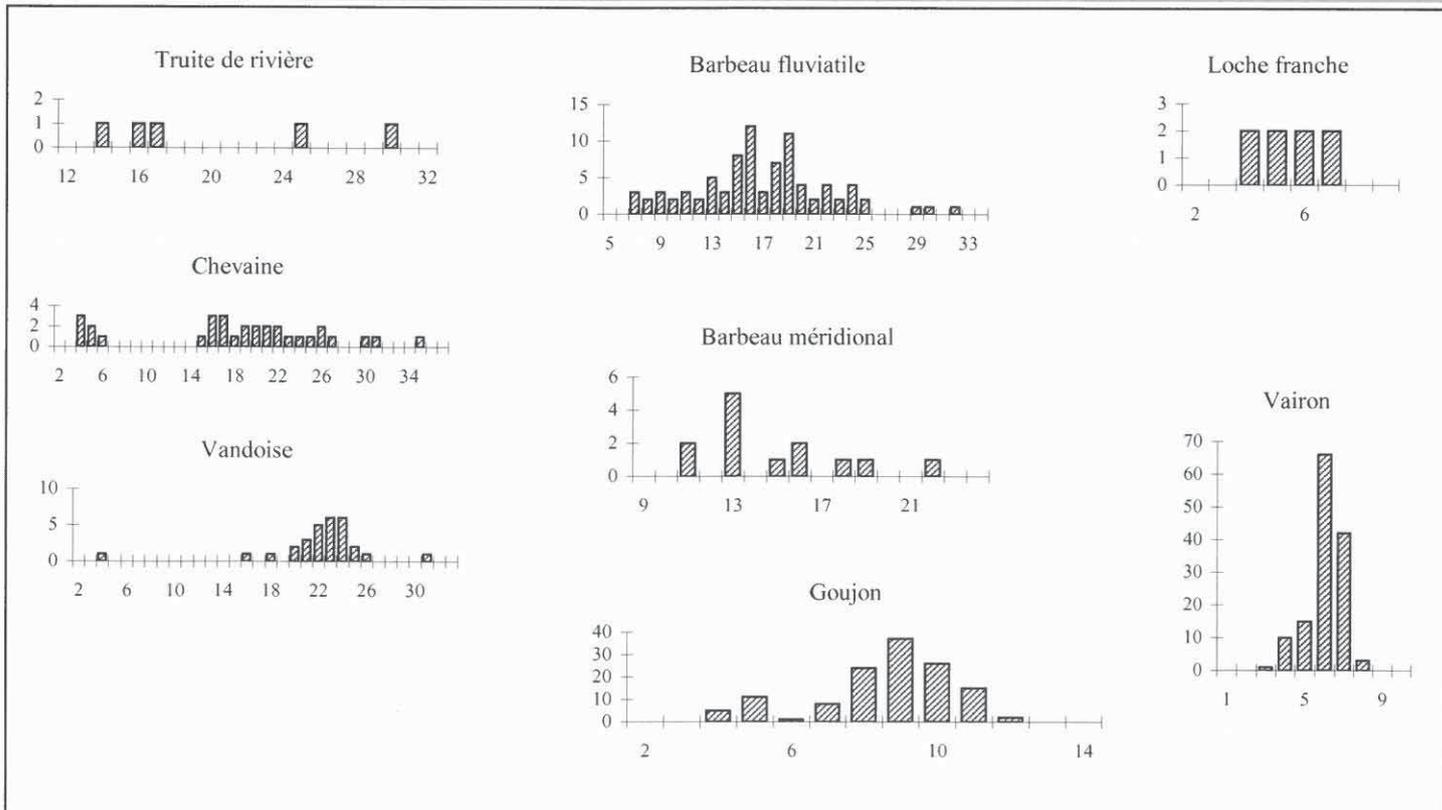
Méthode : De Lury, 2 passages
 Durée 1er passage (mn) : 18
 Durée 2ème passage (mn) : 11

Matériel de pêche : Héron
 Nombre d'anodes : 1
 Tension (V) : 340
 Puissance (kW) :

Effectifs de poissons capturés - Densités estimées

Espèce	Poissons capturés dans le secteur		Densité estimée à l'ha		Densité estimée au km		% du poids total	Importance du Peuplement	
	Nombre	Poids (g)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)		en nombre	en poids
Truite de rivière	5	503	34	3.4	30	3	3.7%	très faible	très faible
Vairon	137	247	875	1.6	761	1	1.8%	très faible	très faible
Loche franche	8	15	51	0.1	44	0	0.1%	très faible	très faible
Vandoise	29	3113	185	19.9	161	17	23.1%	très faible	très faible
Chevaîne	31	3243	199	20.8	173	18	24.1%	très faible	très faible
Goujon	129	803	924	5.8	804	5	6.0%	très faible	très faible
Barbeau fluviatile	85	4991	569	33.4	495	29	37.0%	très faible	très faible
Barbeau méridional	13	563	91	4.0	79	3	4.2%	très faible	très faible
Poids total (kg)		13.5	88.9		77.4				

Histogrammes de fréquence de tailles des poissons capturés
 Longueurs (cm) en abscisses -- Effectifs par classe de longueur en ordonnées



Le Douctouyre à Vira

ANNEE 1991

Pêche électrique du 05/11/1991

Modalités de l'opération

Mode de prospection : à pied
 Longueur tot. station (m) : 113
 Largeur moy. station (m) : 8.2
 Surface prospectée(m2) : 926.6

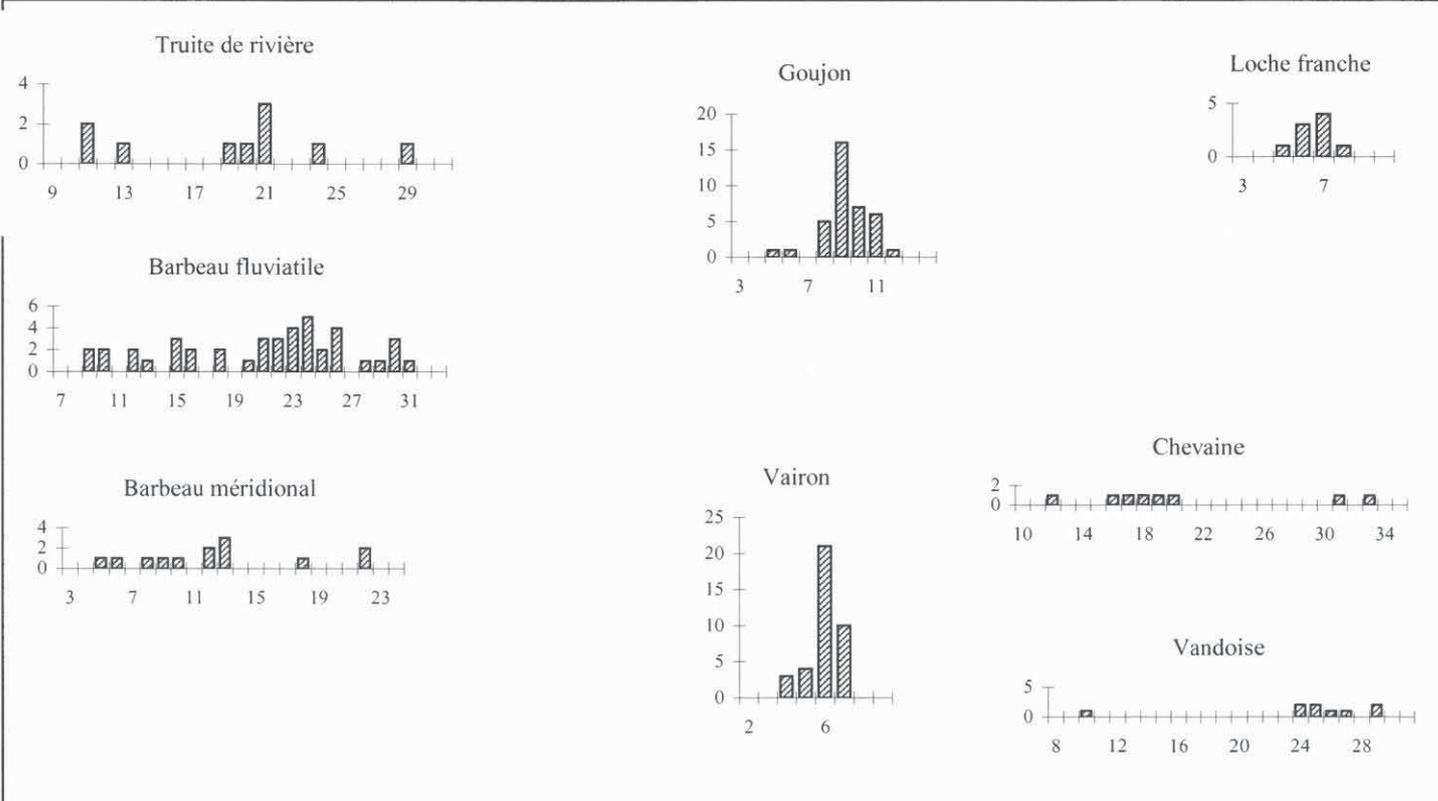
Méthode : De Lury, 2 passages
 Durée 1er passage (mn) : 25
 Durée 2ème passage (mn) : 14

Matériel de pêche : Héron
 Nombre d'anodes : 1
 Tension (V) : 340
 Puissance (kW) :

Effectifs de poissons capturés - Densités estimées

Espèce	Poissons capturés dans le secteur		Densité estimée à l'ha		Densité estimée au km		% du poids total	Importance du Peuplement	
	Nombre	Poids (g)	Nombre	Poids (kg)	Nombre	Poids (kg)		en nombre	en poids
Truite de rivière	10	861	115	9.9	94	8	9.7%	très faible	très faible
Vairon	44	75	487	0.8	399	1	0.8%	très faible	très faible
Loche franche	9	26	99	0.3	81	0	0.3%	très faible	très faible
Vandoise	9	1416	270	42.4	221	35	15.9%	très faible	très faible à faible
Chevaine	8	1041	88	11.5	72	9	11.7%	très faible	très faible
Goujon	42	430	462	4.7	379	4	4.8%	très faible	très faible
Barbeau fluviatile	42	4575	480	52.3	394	43	51.4%	très faible	très faible
Barbeau méridional	13	477	145	5.3	119	4	5.4%	très faible	très faible
Poids total (kg)		8.9	127.3		104.4				

Histogrammes de fréquence de tailles des poissons capturés
 Longueurs (cm) en abscisses – Effectifs par classe de longueur en ordonnées



Hh

COMPTE RENDU DE PÊCHE ELECTRIQUE

N° :
Date : 22 septembre 98

Cours d'eau (ou plan d'eau ou canal) concerné : Douctouye
Désignation du site pêche (ou lieu-dit) : Pont d'Eubayobert (Vire)
APPMA concernée : Corbe Roquefort
Nature de l'intervention (cocher) :

- Inventaire : RHP Cours d'eau
- Sondage SDVP Vidange canal
- Réserve SAUMON Vidange plan d'eau
- Autres AUTRE Sauvetage : Autres
- Ru pépinière
- Plan d'eau pépinière

Destination des produits pêchés : Aucun secteur pêche

Secteur pêché : Longueur : 50m Largeur moyenne : 2,5 Profondeur moyenne : 15 cm
Nature des caches et abris : Sous berges
Nature du fond : Coilloux

Conditions d'efficacité de la pêche (cocher)

- Excellente Passable
- Bonne Médiocre

Nombre de passages effectués : 1

- Groupe électrogène Héron
- Martin Pêcheur

Résultat de l'opération (mentionner toutes les espèces rencontrées)

Salmonidés	TRF	TAC	SDF	SAT
Taille entre 0 et 5 cm				
Taille entre 6 et 12 cm				
Taille entre 13 et 16 cm	2			
Taille entre 17 et 19 cm	3			
Taille entre 20 et 25 cm	2			
Taille entre 26 et 30 cm	1			
Taille > à 30 cm				

Autres Préciser : Espèces - Nombre - Poids

Carnassiers

Cyprinidés Vairons, loches, goujons, barbeaux ~~mentionnés~~ Au total = 1 kg.

Anguilles

Ecrevisses 1 Ecrevise américaine !

Divers

Mise en charge à l'origine :

Rendement - Productivité :

Observations diverses : Pêche qui aurait pu être évitée
(2 Garde CSP + 1 benevole APPMA)

COMPTE RENDU DE PÊCHE ELECTRIQUE

24

N° :
Date : 14/11/02

Cours d'eau (ou plan d'eau ou canal) concerné : Douctauyre
 Désignation du site pêche (ou lieu-dit) : Broual + part de Fer
 APPMA concernée : Carla de Requefort
 Nature de l'intervention (cocher) :

- | | | |
|---------------------------------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Inventaire : | <input type="checkbox"/> RHP | <input checked="" type="checkbox"/> Cours d'eau |
| | <input type="checkbox"/> SDVP | <input type="checkbox"/> Vidange canal |
| | <input type="checkbox"/> SAUMON | <input type="checkbox"/> Vidange plan d'eau |
| | <input type="checkbox"/> AUTRE | <input type="checkbox"/> Autres |
| <input type="checkbox"/> Sondage | <input checked="" type="checkbox"/> Sauvetage : | <input type="checkbox"/> Ru pépinière |
| <input type="checkbox"/> Réserve | <input type="checkbox"/> Ru pépinière | <input type="checkbox"/> Plan d'eau pépinière |
| <input type="checkbox"/> Autres | | |

Destination des produits pêchés : Réserve Viro

Secteur pêché : Longueur : 150 m. Largeur moyenne : 8 m Profondeur moyenne : 0,30
 Nature des caches et abris : Blocs sous berges
 Nature du fond : Blocs, pierres, graviers

Conditions d'efficacité de la pêche (cocher)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Excellente | <input type="checkbox"/> Passable |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bonne | <input type="checkbox"/> Médiocre |
| Nombre de passages effectués : | Groupe électrogène <input type="checkbox"/> Héron |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Martin Pêcheur |

Résultat de l'opération (mentionner toutes les espèces rencontrées)

Salmonidés	TRF	TAC	SDF	SAT
Taille entre 0 et 5 cm				
Taille entre 6 et 12 cm	6			
Taille entre 13 et 16 cm				
Taille entre 17 et 19 cm				
Taille entre 20 et 25 cm	12			
Taille entre 26 et 30 cm	5			
Taille > à 30 cm				

Autres Préciser : Espèces - Nombre - Poids

Carnassiers LOF = 1
 Cyprinidés VAN = 1
 Anguilles BAF = 1
 Ecrevisses BAM = 25 -
 Divers CHE = 4
 Variés
 Lamproie 1

Mise en charge à l'origine :

Rendement - Productivité :

Observations diverses :

Compte-rendu de pêche électrique de sauvetage

-

Le Douctouyre à Dun



Carte de localisation de la zone pêchée

La pêche de sauvetage a eu lieu en amont et en aval de l'ancienne chaussée de Dun sur une distance d'environ 150 m. Cette pêche a permis la réalisation de travaux d'amélioration de la continuité et de réduction des désordres hydrauliques. Les résultats sont présentés ci-après.

Résultats

STATION						
Cours d'eau	Douctouyre	Affluent de	Herrs vif	Longueur 150 m		
Commune	Dun	X (lbtII)	552 970 m	Largeur 4,5 m		
Lieu dit		Y (lbtII)	1 783 650 m	Surface 300 m ²		
DETAIL DE L'INTERVENTION						
Opérateur	FDPMA09	Nb d'Anodes	1			
Objectif	Sauvetage	Nb de passages	2			
Objectif détail	Restauration continuité écologique/Démantèlement	Bénéficiaire	SBGH			
Date	19/10/2018	Matériel	IG 600			
Mode	Pied					
Type	Complet					
RESULTATS						
Espèce	classe de taille cm	Nbre d'individu	Destination	Observations		
TRF	5/10	1	Douctouyre >100 m en aval			
	10/15	0				
	15/20	5				
	20/25	6				
	25/30	1				
30/35	2					
Total capturé		15				
Classe taille min/max (mm)						
GOU	64/126	109				
BAM	42/248	13				
LOF	39/88	27				
CHE	38/473	14				
VAI	30/81	79				

COMPTE RENDU DE PÊCHE ELECTRIQUE

N°: 56
Date: 23.10.99

Cours d'eau (ou plan d'eau ou canal) concerné: Douchayre
Désignation du site pêche (ou lieu-dit): Le Teycher
APPMA concernée: Carlo Roquefort
Nature de l'intervention (cocher):

- | | | | |
|---------------------------------------|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Inventaire : | <input type="checkbox"/> RHP
<input type="checkbox"/> SDVP
<input type="checkbox"/> SAUMON
<input type="checkbox"/> AUTRE | <input checked="" type="checkbox"/> Sauvetage : | <input checked="" type="checkbox"/> Cours d'eau
<input type="checkbox"/> Vidange canal
<input type="checkbox"/> Vidange plan d'eau
<input type="checkbox"/> Autres |
| <input type="checkbox"/> Sondage | | <input type="checkbox"/> Ru pépinière | |
| <input type="checkbox"/> Réserve | | <input type="checkbox"/> Plan d'eau pépinière | |
| <input type="checkbox"/> Autres | | | |

Destination des produits pêchés: Douchayre (auvent et sur l'ouvrage)

Secteur pêché : Longueur: 50 : Largeur moyenne 228 Profondeur moyenne: 10cm à 150
Nature des caches et abris: branchages - blocs - sous berges
Nature du fond: Bloc, spiralgères, branchages

Conditions d'efficacité de la pêche (cocher)

- | | |
|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Excellente | <input type="checkbox"/> Passable |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bonne | <input type="checkbox"/> Médiocre |
- Nombre de passages effectués: 1 Groupe électrogène Héron Grabe
 Martin Pêcheur

Résultat de l'opération (mentionner toutes les espèces rencontrées)

Salmonidés	TRF	TAC	SDF	SAT
Taille entre 0 et 5 cm				
Taille entre 6 et 12 cm	<u>15</u>			
Taille entre 13 et 16 cm	<u>3</u>			
Taille entre 17 et 19 cm	<u>3</u>			
Taille entre 20 et 25 cm	<u>4</u>			
Taille entre 26 et 30 cm				
Taille > à 30 cm				

Autres Préciser: Espèces - Nombre - Poids

Carnassiers

Cyprinidés :

Anguilles

Ecrevisses

Divers

Barbeau commun
Barbeau méridional
Uziray
Courjon
Loche
Cherisue

} ≈ 5 kg au total

Mise en charge à l'origine :

Rendement - Productivité :

Observations diverses :

COMPTE RENDU DE PÊCHE ELECTRIQUE

N° :
Date : 19.07.2004

Cours d'eau (ou plan d'eau ou canal) concerné : Douctouyre

Désignation du site de pêche : Le Taychel

AAPPMA concernée : Carla Roquefort

Nature de l'intervention (cocher) :

Inventaire : RHP
 SDVP
 SAT
 Autre

Sauvetage :

Cours d'eau
 Vidange canal
 Vidange plan d'eau
 Autres

Sondage :

Ruisseau pépinière :

Réserve :

Plan d'eau pépinière :

Autre :

Destination des poissons pêchés : Aval zone pêchée

Secteur pêché : Longueur : 80 m

Largeur moyenne :

Profondeur moyenne :

Nature des caches et abris :

Nature du fond :

Conditions d'efficacité de la pêche :

Excellente
 Bonne

Passable
 Médiocre

Nombre de passages effectués : 2

Goupe électrogène

Héron
 Martin pêcheur

Résultat de l'opération (mentionner toutes les espèces rencontrées) :

Salmonidés	TRF	TAC	SDF	SAT
0 à 5 cm				
6 à 12 cm	1			
13 à 16 cm				
17 à 19 cm	1			
20 à 25 cm	1			
26 à 30 cm	2			
> à 30 cm				

Camassiers :

Cyprinidés : BAF, BAM, CHE, VAI, GOU, LOF

Anguilles :

Ecrevisses :

Divers :

Mise en charge à l'origine :

Rendement - Productivité :

Voir compte rendu inventaire

Annexe X. Compte-rendu de la réunion sur le montage d'une opération de nettoyage des berges de l'Hers du 11/12/2018



Etaient présents : Cécile BROUSSEAU (ANA-CEN Ariège), Jean-Christophe CID (SBGH), Florent PAULY (SBGH), Vincent LACAZE (ANA-CEN Ariège), Allan YOTTE (Fédération de Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Ordre du jour : Contrats forestiers (organisation du contrat passé en CRP, contrats à venir), organisation de l'opération de nettoyage des berges et évaluation du DOCOB.

1. Contrats

Contrat de replantation de ripisylve chez Mme BORDENAVE

Le contrat est passé en CRP, la notification a été signée par la Région Occitanie et a été envoyée par la DDT 09 à Mme BORDENAVE.

Anne reprend contact avec la propriétaire et lui envoie la déclaration de commencement de travaux. Voir également avec elle si elle descend dans le secteur vers la mi-février (avant les vacances scolaires dans l'idéal) pour organiser la journée de plantation avec les scolaires et les élus en sa présence.

Florent fait réactualiser le devis par CLARAC pour que Mme BORDENAVE puisse signer le bon pour accord. Il voit également avec la commune des Issards pour mobiliser les élus et une classe qui viendrait faire les dernières plantations sur site (voir également la possibilité pour eux de se déplacer pour venir de l'école sur le site).

A priori tous les travaux de restauration seront terminés avant la fin mars 2019.

Autres possibilités de contrats

Restauration de ripisylve

Dans le secteur de Jean-Christophe, sur les 30 km de zone médiane de l'Hers, dans le cadre du PPG, des zones ont été identifiées nécessitant une restauration de leur ripisylve, elles correspondent à environ 2 km pour 3 gros propriétaires (LOPEZ, BREONCE, Commune de VALS). Le syndicat doit rencontrer prochainement ces propriétaires pour leur présenter le projet, voir la faisabilité et leur accord potentiel pour mettre en place ce type de mesure sur leur propriété.

Sur ces zones, la ripisylve est présente, il s'agira de faire de la replantation complémentaire. A voir s'il y a besoin de faire des coupes au préalable (l'abattage pourrait être pris en compte par le syndicat).

On part sur une largeur moyenne de ripisylve de 7m (max 10 m) dans la zone Natura concernée par le lit mineur.

Contrat arbres sénescents

Suite à l'étude « breilh », cette question des arbres sénescents a été abordée par le CRPF.

Des questions ont été posées à Jean-Jacques BERNE concernant l'étalement possible des aides sur plusieurs années (contrat sur 5 ans et engagement sur 30 ans) ce qui est faisable avec un montant fixe par an et ceci sera mentionné dans la décision juridique. Concernant l'intégration des montants provenant du contrat dans le revenu agricole de l'exploitante, ceci devra être vu avec son comptable

ou avec CERFRANCE 09 car ces éléments dépendent de différents paramètres (statut de l'exploitation, régime d'imposition...).

Ce site ferait partie des sites pilotes dès 2019. Le marquage des arbres a été fait par le CRPF.

Pour le maintien sur pied des ormes lisses (espèce arborée de la ripisylve déterminante pour les ZNIEFF et rare dans la Région Occitanie), il s'agit de la seule possibilité pour les conserver.

Débardage alternatif

Il s'agirait de mettre en place un débardage alternatif avec l'utilisation d'un câble au sol afin de limiter l'impact, pour les propriétaires qui souhaitent exploiter leurs bois dans des zones en bordure d'Hers où l'utilisation d'engins pourrait créer des ornières et détruire les habitats.

L'intégration de cette technique se fera dans le cadre d'un schéma technique qui sera rédigé par le CRPF (ce cahier des charges servira de cadre à ce genre de pratiques pour formater au mieux les opérations).

Le contrat Natura 2000 prend en compte la différence de coût entre un débardage alternatif et un débardage classique.

L'exploitation des breillhs concernera au maximum 30% des surfaces identifiées ce qui impliquera uniquement une déclaration en DDT.

Lutte contre l'ambrosie

Dans le cadre du plan ambrosie il y a une journée d'arrachage et de la sensibilisation.

Cécile pose la question au CBN par rapport aux mesures mises en place dans le cadre du plan et Florent reposera la question de la mobilisation des fonds pour lutter contre des envahissements récents lors du prochain COPIL dans le département de l'Ariège.

2. Opération de nettoyage des berges de l'Hers

Pour le ou les lieux d'intervention, il est proposé :

- L'ancienne décharge de MIREPOIX
- Le secteur entre BELESTA et L'AIGUILLON pour l'accès facile
- A Camp Redon (beaucoup de déchets de la crue de 2014).

Enfin, le secteur entre Belesta et l'Aiguillon est retenu.

Pour la période d'intervention, la date est calée au **23 février 2019**.

Il s'agira de faire de la communication dans les communes, les écoles, les offices de tourisme et de faire venir des élus.

Le lieu de dépôt des déchets dans le secteur est la déchetterie de Villeneuve d'Olmes. Le SBGH se renseigne pour les modalités et les horaires d'ouverture.

Voir pour se faire financer des gants et des sacs de tri (type sac poubelle et petit bigbag) : le SBGH contacte les entreprises dans le secteur (Romera...).

Budget de la journée autour de 500 € (matériel et accueil café / repas).

Le SBGH, en s'appuyant sur les délégués, contacte la communauté des communes du pays d'Olmes pour la mise à disposition de la salle qui servira pour l'accueil café et le repas de midi et voit pour la prise en charge et l'organisation du repas.

Contact des partenaires du secteur : conservateur RNR à Montségur, les Cabots à Bélesta et l'AAPPMA.

Le SBGH envoie des courriers aux propriétaires pour les informer de la démarche à venir.

Organisation type :

Accueil Café à partir de 8h30

Intervention sur site entre 10h et 12h00

Repas

Intervention sur site entre 14h et 16h

Dépôt des déchets avant 17h00 (selon heure de fermeture de la déchetterie).

Pot de clôture

Pour les interventions sur site, un référent prend en charge un groupe de 5 à 8 personnes pour se rendre sur un secteur. Les interventions se font essentiellement sur les berges, très peu d'interventions dans l'eau pour limiter les risques. Les pompiers seront prévenus en amont de l'opération.

Anne rédige une décharge de responsabilité et une autorisation de droit à l'image qui sera à faire signer aux participants le jour J.

3. Evaluation du DOCOB

Une trame de l'ATEN, adaptée au site, sera envoyée par mail pour effectuer l'évaluation des DOCOBs.

Merci à tous les participants.

Annexe XI. Compte rendu de la réunion du 12/09/2018



Étaient présents : Cécile BROUSSEAU (ANA-CDENA CPIE Ariège), Peggy GUERIN (SYCOSERP), Stéphanie LEBRET (DDT31), Allan YOTTE (Fédération Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Excusé : Alexandre SUC (DDT31)

La journée a été divisée en 2, le matin : une visite des 2 sites a été proposée aux techniciens pour voir la faisabilité et avoir l'avis des uns et des autres sur les projets. L'après-midi, la DDT31, en tant que service instructeur des dossiers de contrats est venue se rendre compte sur le terrain des 2 propositions.

Zone 1 : restauration de ripisylve dans Mazères



Ce contrat s'étend de la station de pompage (en face de la confluence du « Lens ») jusqu'à l'ancienne station d'épuration, soit environ 600 mètres linéaires en rive gauche du Salat. Il n'y a pas d'encoche d'érosion sur le secteur.

Foncier : la zone est partagée entre de nombreux propriétaires privés mais elle est en cours de rachat par la Mairie de Mazères.

Il pourrait être envisagé sur cette zone un contrat forestier de restauration de la ripisylve mais qui passe au préalable par de la gestion d'invasives (très implantées sur ce secteur) et du retrait de dépôts sauvages.

Les invasives présentes sont : de la renouée, du buddleia, du bambou, de la balsamine, raisin d'Amérique, topinambour. Présence également de robinier faux acacia qui n'est plus classé dans les espèces végétales invasives, mais qui toutefois dégrade la conservation de l'habitat forestier.

La ripisylve présente est clairsemée, présence de gros individus de peupliers qu'il faudra sûrement abattre, mais présence d'espèces intéressantes (frênes...). Il y aura sûrement une régénération de ces espèces mais qu'il faudra coupler avec de la replantation.

Importance de maintenir des fûts d'arbres morts pour les espèces du bois morts, les chauves-souris....

La Mairie souhaite renaturaliser ce secteur et faire un sentier de balade et de découverte entre le cours et la route actuelle sur lequel il pourrait être installé des panneaux d'information dont un sur Natura 2000. Il pourra également être envisagé de faire participer les scolaires de la commune à la replantation des arbres et des arbustes après les avoir sensibilisés, en classe, sur Natura 2000 (pourquoi le classement, quels habitats et quelles espèces, quels sont les enjeux et pourquoi replanter des végétaux dans ce secteur).

Nécessite de caler ce qui relève des investissements de la Mairie, du PPG – à caler avec le SYCOSERP – de ce qui relève du contrat Natura 2000. Actuellement le PPG (de 10 ans) est en 2^{ème} année de réalisation.

L'entreprise LUCANE qui a déjà travaillé dans le cadre de Natura 2000 sur des contrats forestiers sur l'Ariège en Haute-Garonne sera contactée pour établir un devis sur la lutte contre les invasives et le volet replantation.

Réflexions à avoir sur la gestion des invasives une fois traitées (brûlage exceptionnel...).





Zone 2 : restauration de ripisylve au niveau de l'île vers le moulin de Suderie



Sur cette zone, des travaux ont été faits en octobre 2017 suite à l'effacement d'une chaussée : coupe des bambous sur une banquette de 3 mètres de large sur environ 200 mètres linéaires, pour éviter qu'ils ne tombent dans l'eau suite à la baisse de la ligne d'eau.

Propriétaire : Centrales associées, des producteurs d'hydroélectricité.

Cette zone est très colonisée par les invasives, en particulier par le bambou (peut-être présence de 2 espèces), de balsamine, de renouée, de topinambour, de robinier et d'érable negundo. La question se pose de la présence du bambou ailleurs sur le linéaire du Salat. En amont, il y en aurait vers Saint-Lizier / Taurignan.

Pour restaurer la ripisylve sur ce secteur, il est nécessaire de procéder à l'arrachage des invasives, voir s'il est possible de valoriser ces bambous.

Les partenaires techniques sont mesurés sur l'intérêt de valoriser cette zone fortement déficitaire en essences autochtones (= faible régénération), isolée par le canal d'amenée de la centrale et pour laquelle les contraintes techniques de lutte contre les invasives seraient fortes (accès, surface, mélange et diversité spécifique, coût...).



Merci à tous les participants pour leur présence.

Annexe XII. Compte rendu de la réunion du 18/12/2018



SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Salat - lit mineur

Phase d'animation

Compte rendu de la réunion d'organisation pour l'animation Natura 2000
'rivière Salat' du 18 décembre 2018

Étaient présents : Jules AMEYE (MIGADO), Peggy GUERIN (SYCOSERP), Marion LAVENTURE (ANA-CEN Ariège), Vincent LACAZE (ANA-CEN Ariège), Allan YOTTE (Fédération Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

A l'ordre du jour :

- Point contrat Natura 2000 à Mazères-sur-Salat
- Evaluation du DOCOB « rivière Salat »

1. Contrat Natura 2000 à Mazères sur Salat

Le projet s'étend sur 500 à 600m de longueur et au maximum sur 35m de large.

Peggy a rencontré, le vendredi 14 décembre 2018, l'entreprise LUCANE qui avait déjà travaillé sur plusieurs contrats forestiers sur le site Natura 2000 'rivière Ariège' accompagnée par Equo Vivo (une filiale de Vinci). Cette dernière est spécialisée dans le criblage et le concassage pour la gestion des espèces végétales envahissantes.

Le site proposé à Mazères conviendrait parfaitement. Les premiers tests ont été réalisés sur le Rhône en 2007. L'association de ces 2 entreprises permettrait d'avoir une gestion des invasives, très présentes sur le site, en utilisant une technique qui a fait ses preuves et qui serait adaptée au secteur. Il sera toutefois nécessaire de faire un entretien annuel pour les reprises de renouée.

Le retour sur la méthodologie et le devis est prévu dans le courant du mois de janvier 2019 (talutage ?, installation de géotextile ?...).

Peggy a également pris connaissance d'une technique de lutte contre la renouée, utilisée le long du fleuve Tavoro en Corse qui consiste à utiliser du sel (300 g / m²) et à faire un bâchage de la zone. Ceci pourrait permettre de faire des placettes avec des gestions différenciées (?)

La Mairie de Mazères a bien avancé sur le rachat des différentes parcelles et les acquisitions devraient être faites pour la fin du mois de février 2019. Peggy a mis en relation le Maire avec le Conseil Départemental 31 qui pourrait subventionner les acquisitions foncières.

Concernant les peupliers en place, lors de la première visite sur site, il n'avait pas été possible de déterminer les espèces présentes. Avant toute intervention, il s'agira de déterminer les espèces avec Cécile Brousseau (ANA), les arbres qui seront conservés seront entourés de rubalise (il existe de la rubalise en tissu, réutilisable ou de la rubalise biodégradable). Il y aura un choix environnemental dans un premier temps et après, au moment des travaux, il y aura un choix technique par rapport à la faisabilité et à l'accessibilité de la zone aux engins. Si ce sont des cultivars, ils pourront être abattus et valorisés, par exemple par la SEPSO.

Pour les robiniers (quelques individus en berge et quelques-uns en retrait en taillis), il s'agira d'éviter de les couper trop bas, car ils drageonnent, plutôt faire des tire-sèves.

Pour la replantation, il faudra privilégier les arbustes en face de l'arrivée du Lens (cône de déjection). Il existe une pépinière à Taurignan : le Jardin de Taurignan ou à Caumont, Alisma Pépinières.

Dans le cadre du CRB, il y a pas mal de moyens pour faire de la reconstitution de ripisylve.

Pour le dispatch des dépenses, il serait envisagé :

- Le nettoyage d'un spot amont de déchets pris en charge par le SYCOSERP,
- L'acquisition foncière, le parcours santé et l'accueil pique-nique prise en charge par la Mairie,
- La gestion des invasives et la replantation dans une bande de 10m au max de large (7 m en moyenne) pourrait être pris en charge par Natura 2000 dans le cadre d'un contrat. Intégrer dans le contrat un suivi naturaliste et l'implantation d'un ou plusieurs panneaux d'information qui pourraient être intégrés dans des trouées dans la ripisylve,
- Hors de cette bande 'Natura 2000', la gestion des invasives sera pris en charge par la Mairie (selon coût).

2. Evaluation du DOCOB

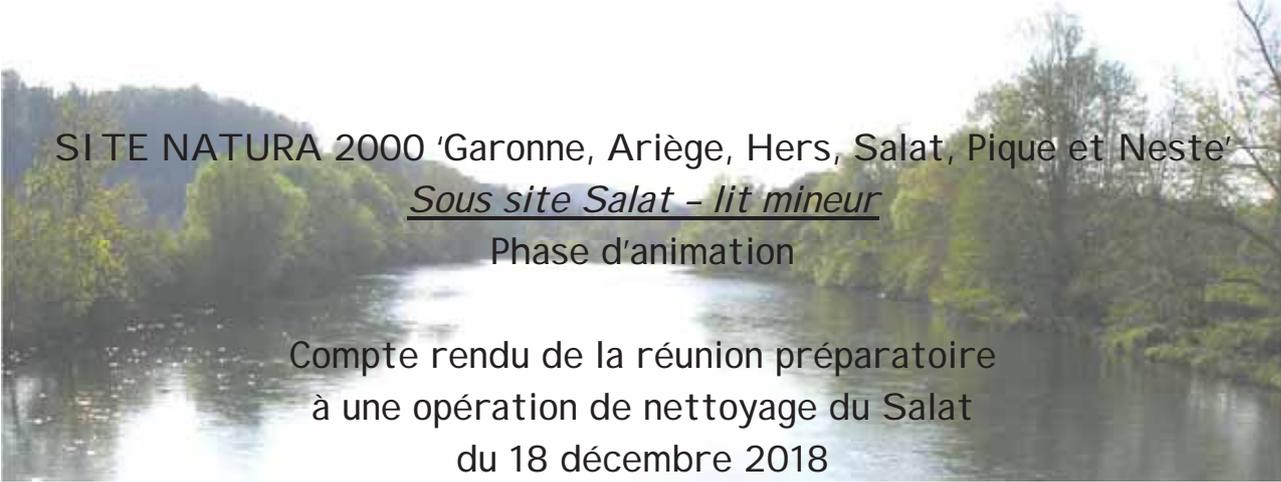
L'évaluation du DOCOB consiste à faire un point sur :

- Les données générales (administratives, géographiques...) : a-t-on de nouvelles informations (FD/MIGADO) ;
- Les inventaires : a-t-on de nouvelles connaissances sur certains inventaires, certains sont-ils obsolètes ? pour tout ce qui concerne les habitats et les espèces animales hors poissons, l'ANA s'en charge ;
- Les actions : faire un point sur ce qui a été fait (FD 09 / MIGADO / ANA) et ce qui relève maintenant du PPG (SYCOSERP) ;
- Le périmètre, évolution nécessaire ?

Une trame faite par l'ATEN sera adaptée au site et envoyée par mail.

Merci à tous les participants pour leur présence.

Annexe XIII. Compte-rendu de la réunion sur le montage d'une opération de nettoyage des berges du Salat du 18/12/2018



SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Salat - lit mineur

Phase d'animation

Compte rendu de la réunion préparatoire
à une opération de nettoyage du Salat
du 18 décembre 2018

Etaient présents : Jules AMEYE (MIGADO), Peggy GUERIN (SYCOSERP), Marion LAVENTURE (ANA-CEN Ariège), Vincent LACAZE (ANA-CEN Ariège – AAPPMA La Truite Noire St-Gironnaise), Camille MOREL (PNR Pyrénées Ariégeoises / Amis du Parc), Laurent TESSIER (Haut Couserans Kayak Club), Allan YOTTE (Fédération Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Excusés : Yannick BARASCUD (PNR Pyrénées Ariégeoises / Amis du Parc), Jean-Pierre JENN, Jean-Luc SERVAT (AAPPMA La Truite Noire St-Gironnaise).

Allan YOTTE rappelle le contexte de tenue de cette réunion, à savoir que le SMEAG a été désigné structure animatrice du grand site Garonne et ses affluents en Occitanie depuis fin janvier 2018 et que l'animation locale a été déléguée aux syndicats de rivières pour le Salat, l'Ariège, l'Hers et la Neste et au CD 31 pour la Pique et la Garonne dans le département de la Haute-Garonne.

L'opération de nettoyage des berges du Salat 2019 sera la 3^{ème} édition de cette manifestation sur ce territoire. Pour les éditions précédentes, elle se tenait une semaine avant l'ouverture de la pêche à la truite, à savoir au début du mois de mars, juste après les premières hautes eaux.

Ce sont des opérations médiatiques qui ont pour objectif de montrer l'impact anthropique. Même si on constate une réduction des déchets, ces opérations portent toujours leurs fruits, des anciens déchets enfouis sont remis à jour et de nouveaux dépôts sont constatés régulièrement, depuis peu, ce sont les enrubannés qui font leur apparition. Par exemple, l'an dernier, quelques jours après l'opération du mois de mars de nouveaux dépôts ont pu être observés.

Au départ, les premières opérations de ce genre ont eu lieu au Pays Basque (Association pêcheurs / professionnels canoë).

La communauté kayak réalise un très gros travail sur la navigabilité des cours d'eau et du Salat en particulier depuis une vingtaine d'années. Il s'agit d'un travail technique très spécifique (trons immergés). Le SYCOSERP dispose d'une brigade qui n'a pas cette compétence mais a mis, par le passé, du personnel à disposition du club de canoë-kayak, actuellement ceci ne se fait plus.

L'an dernier, il avait été évoqué la mise en place d'une sensibilisation des scolaires sur la thématique des déchets présents en bordure de rivière qui pourrait être mené avec l'Ariégeois Magazine pour réaliser un reportage. Voir avec le périscolaire de Saint-Girons ou avec le Collège de Saint-Girons qui est à côté de la zone nettoyée en 2017 et 2018.

La date retenue pour l'événement est le **samedi 2 mars 2019**. Il s'agit d'un week-end de vacances scolaires, les pratiquants de canoë sont aussi impliqués dans l'activité touristique du département et donc ne pourront donc pas être présents. Toutefois, le Haut-Couserans Kayak Club met à disposition ses 2 salariés sur la journée de manifestation avec 3 ou 4 bénévoles afin de constituer une équipe autonome ainsi qu'une embarcation.

L'objectif est de mobiliser entre 40 et 80 personnes.

La communication sur l'événement se fera via internet, les réseaux sociaux, les offices de tourisme et les radios (radio Couserans...). Christian de la Fédération de Pêche peut faire le lien avec les médias : l'Ariégeois Magazine, Azinat, La Gazette, la Dépêche, la Bougeotte, Radio Couserans, France 3, TF1, M6, Pyrénées magazine. Anne recontactera les offices de tourisme comme l'an dernier en leur faisant passer l'affiche.

Le Haut Couserans Kayak club fait le lien avec les clubs de sports d'eaux vives.

Pour information, la même opération est prévue sur l'Hers le week-end avant, c'est-à-dire le samedi 23 février 2019. Le message à faire passer est la mise en place d'opérations de nettoyage des berges sur les rivières ariégeoises avec 2 dates, une sur le Salat et une sur l'Hers.

Le format de la journée est le suivant :

- 8h30 : rendez-vous – accueil Café et débriefing
- 10h – 12h00 : ramassage des déchets
- 12h – 14h00 : repas offert aux participants
- 14 – 16h00 : suite du ramassage des déchets
- jusqu'à 17h00 : dépôt en déchetterie
- 17h00-17h30 : collation de clôture

Pour le secteur d'intervention, il est proposé :

- Saint-Girons
- Le bas Salat (Mercenac / Prat / Caumont)
- L'amont du Salat

Le secteur choisi pour l'intervention de 2019 sera autour de **Mercenac / Prat et Caumont**, en associant les AAPPMA du bas Salat. Allan appelle le Directeur de la Fédération de Pêche de Haute-Garonne. Attention, le Parc ne peut intervenir que sur son territoire (Prat).

Le SYCOSERP fait les repérages des zones impactées.

Une fois ces repérages faits, Anne préparera pour le jour J, une carte avec les points d'intervention, le référent concerné et les numéros de téléphone des organisateurs.

Le SYCOSERP voit s'il informe les propriétaires de la démarche ou si on s'appuie sur la DIG pour réaliser l'opération.

Le Parc peut mettre à disposition son pick-up et son kit « manifestation éco-responsable » qui comporte des écocups, des poubelles de tris et des panneaux de signalétique.

Pour le repas, les années précédentes, les produits frais étaient achetés le matin de l'événement sur le marché de Saint-Girons. Sont évoquées en séance les pistes suivantes : la ferme Las Laous (porc noir), la fourniture de fromage, les croustades d'Eudoxie à Lorp. Voir pour un autoentrepreneur pour le plat principal et on se débrouille ensuite pour le reste (Eycheil, guinguette à Prat).

A faire :

- ❖ contacter le CAF, la station de trail d'Aulus, le club de plongée et de spéléo de Saint-Girons ;
- ❖ Voir quelle commune pour l'accueil en salle (Prat ?) – Peggy / Anne (à voir) ;
- ❖ Voir si une commune peut mettre à disposition un camion municipal et un agent à disposition pour collecter les déchets ou si c'est possible au niveau de la communauté des communes (Peggy) ;
- ❖ Contacter le SICTOM pour la gratuité du dépôt des déchets Anne / Peggy (à voir) ;

- ❖ Réaliser l’affiche commune pour l’événement (Christian de la Fédération de Pêche), récupération de tous les logos (AS). Chaque structure communiquera ensuite dans son réseau (l’ANA fera passer rapidement l’information auprès de ses adhérents) ;
- ❖ Anne récupèrera les panneaux Natura 2000 de la DREAL à la Cité administrative de Toulouse ;
- ❖ Anne prépare un communiqué de presse qui sera diffusé pour le 20 janvier au plus tard.
- ❖ Créer un événement FB qui sera partagé par toutes les structures.

Pourraient participer aux frais (repas offert aux bénévoles, sacs de ramassage, type teddy bag de petite taille...) : **A confirmer**

- ❖ Comité Régional de CK (le Haut Couserans fait le nécessaire) : 200 €
- ❖ Fédération de Pêche 09 : 100 € ;
- ❖ AAPPMA de Saint-Girons ; 100 € ;
- ❖ Le Conseil Départemental 09. Allan fait passer le tableau de répartition des frais de l’an dernier qui a été envoyé au CD09. Peggy appelle en amont de la demande Charles pour voir la faisabilité car l’an dernier ils n’ont pas participé. A déposer au plus tard, si ok pour le 20 janvier.
- ❖ Le SYCOSERP – à voir
- ❖ Le Parc Naturel Régional avec la mise à disposition d’un pick-up et du kit « manifestation éco-responsable »
- ❖ ADEME ?
- ❖ Peggy contacte les magasins (Chausson, Bricomarché...) pour récupérer des gants, des sacs (poubelle et teddy bag), des pinces coupantes.

Suites à donner :

Peggy :

- ❖ voit pour une participation financière du SYCOSERP
- ❖ voit pour les secteurs d’intervention
- ❖ information des propriétaires / DIG ?
- ❖ voir pour salle d’accueil, mise à disposition d’un camion et de personnel, SICTOM, CD 09 (lien Anne)
- ❖ Voir pour participation en matériel des magasins (gants ...)

Allan :

- ❖ contacte la Fédération de Pêche 31 qui fera le lien avec les AAPPMA concernées
- ❖ voit pour une participation financière de la Fédération de Pêche
- ❖ création de l’affiche de l’événement (Christian)
- ❖ coordination avec la presse en lien avec MIGADO

Anne :

- ❖ prépare un communiqué de presse
- ❖ coordination avec la presse en lien avec la Fédération de Pêche et envoi des affiches aux OT
- ❖ voit pour récupérer l’exposition Natura 2000 à la DREAL Occitanie
- ❖ Attente Peggy par rapport aux demande pour salle d’accueil, mise à disposition d’un camion et de personnel, SICTOM, CD 09
- ❖ Prépare une carte d’intervention avec le référent et les numéros de téléphone des organisateurs
- ❖ Voir pour le repas
- ❖ Contacter CAF, station de trail d’Aulus, club de plongée et de spéléo de Saint Girons

Laurent :

- ❖ Communique l'information aux club de sports d'eaux vives
- ❖ Fait la demande de subvention au Comité Régional de CK

Camille :

- ❖ Mise à disposition du pick-up et du kip « Manifestation Eco Responsable »

Merci à tous les participants pour leur présence.

Annexe XIV. Article de presse sur l'opération de nettoyage des berges du Salat

Accueil / France - Monde / Environnement

Prat-Bonrepaux. Nettoyage des berges du Salat : l'incroyable «pêche» des bénévoles



La récolte du matin.

Publié le 14/03/2019 à 04:03 , mis à jour à 08:27



Environnement, Prat-Bonrepaux

Pour la troisième année consécutive, une opération de nettoyage vient de se dérouler sur les berges du Salat. Les deux précédentes éditions avaient permis de récupérer près de 3 tonnes de déchets sur le secteur de Saint-Girons. Cette année, le secteur du bas Salat avait été choisi, soit 2 km en amont et en aval de Prat. Rendez-vous avait été donné aux bénévoles à 9 heures, à la salle Roger-Maurette, pour un petit café-chouquettes avant le départ pour la chasse aux trésors. Cette journée, sur un site Natura 2000, était menée en partenariat avec les AAPPMA de Saint-Girons et du bas Salat, le collectif Club mouche 31, le haut Couserans Kayak-Club, la fédération de pêche de l'Ariège, l'Association des naturalistes ariégeois, le PNR des Pyrénées ariégeoises, la communauté de communes Couserans-Pyrénées, le SycoSERP et l'association Migado, qui a pour mission d'élaborer un plan de gestion fixant les mesures utiles à la reproduction, au développement, à la conservation et à la circulation des espèces aquatiques migratrices. Toute la matinée, la cinquantaine de «chercheurs» s'est activée sur les berges, dans l'eau, en cuissardes ou en pantalons de pêche, et même à bord de kayaks pour les endroits difficiles d'accès. La collecte, malheureusement, a été fructueuse. Elle témoigne du peu de respect que beaucoup d'entre nous ont pour le milieu naturel, souvent utilisé comme une décharge.

Le repas de midi était offert à tous les participants, qui après s'être restaurés, ont repris leurs recherches. En fin de journée, toute la récolte a été acheminée vers la déchetterie de Palétés. Cette journée, utile pour l'environnement, s'est déroulée dans la bonne humeur et la convivialité.



Annexe XV. Evaluation des 3 DOCOBs Ariégeois

Evaluation des DOCOBs ariégeois du site Natura 2000 FR 7301822

Entités « Ariège », « Hers vif » et « Salat »

Le site Natura 2000 FR7301822 « la Garonne et ses principaux affluents en Occitanie » s'intéresse au cours de la Garonne, de l'Ariège, de l'Hers, du Salat, de la Pique et de la Neste. Il a été désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore », entre autres, de par son grand intérêt vis-à-vis des populations pisciaires migratrices : le saumon atlantique, la grande alose et la lamproie marine. En effet, ces espèces sont présentes sur le bassin de la Garonne et le saumon atlantique bénéficie d'un plan de restauration, sur ce bassin, depuis une vingtaine d'années. La présence de la loutre d'Europe et du desman des Pyrénées est également à signaler comme celle de nombreuses formations végétales d'intérêt communautaire le long du corridor ariégeois (végétations immergées, lisières humides ou forêts alluviales).

Les espèces listées dans la directive et présentes sur le site FR 7301822 sont :

- pour les mammifères : la Barbastelle, le Desman des Pyrénées, le Grand Murin, le Grand Rhinolophe, la Loutre d'Europe, le Minioptère de Schreibers, le Petit Murin, le Petit Rhinolophe, le Rhinolophe Euryale, le Vespertilion de Bechstein, le Vespertilion à oreilles échancrées,
- pour les amphibiens et reptiles : la Cistude d'Europe,
- pour les poissons : le Barbeau méridional, la Bouvière, le Chabot, la Grande Alose, la Lamproie de Planer, la Lamproie marine, le Saumon atlantique et le Toxostome,
- pour les invertébrés : la Cordulie à corps fin, l'Ecrevisse à pieds blancs, le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant.

Les habitats naturels présents sur le site FR 7301822 sont : les lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* ; les rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* ; les rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri p.p.* et du *Bidention p.p.* ; les pelouses calcaires de sables xériques ; les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin ; les prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ; les sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*) ; les forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*, les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*), les forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*).

En raison de l'étendue du site global et afin de faciliter la démarche Natura 2000, il a été procédé à un découpage en plusieurs zones d'études. Nous nous intéresserons aux entités ariégeoises, à savoir les entités « Ariège », « Hers vif » et « Salat ». La Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, a été l'opérateur de la réalisation des 3 documents d'objectifs des rivières ariégeoises.

Ce premier travail d'évaluation a été réalisé grâce à un outil de l'ATEN, réalisé dans les années 2000 que nous avons adapté.

Il permet une analyse approfondie de la conformité du DOCOB : contenu réglementaire, mise à jour juridique, diagnostic socio-économique...

1. DOCOB « entité Ariège »

Le site 'Rivière Ariège' s'étend sur 134 km, de la confluence avec la Garonne en aval (commune de Portet-sur-Garonne, 31) jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Causou (commune d'Unac, 09) en amont. 50 communes sont concernées et 2 départements (Haute-Garonne et Ariège).

Le Document d'Objectifs (DOCOB) a été initié en avril 2004 et approuvé en mai 2006. La Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, a été désignée comme structure animatrice pour le compte de l'Etat de cette entité entre 2006 et 2017 ; depuis elle continue l'animation, avec ses partenaires historiques, pour le compte du SMEAG.

Le DOCOB comprend :

- La présentation du site d'étude (géologie, climat, hydraulité, droits de propriété des berges, classement piscicole, qualité de l'eau, situation réglementaire et administrative)
- Les évolutions historiques du site
- L'inventaire et l'analyse de l'existant
 - o Habitats Naturels
 - o Espèces Animales
 - o Contexte socio-économique
- Propositions d'actions
 - o Les enjeux identifiés
 - o Les grands principes
 - o Les propositions d'actions

Contrôle de conformité du DOCOB (grille ATEN)

Globalement, le DOCOB est conforme en terme de contenu à la grille de l'ATEN et au cahier des charges de la DREAL. Toutefois, il ne répond plus aux exigences réglementaires et administratives suivantes :

- Evolution de la réglementation depuis sa validation,
- Charte non intégrée dans le DOCOB (mais existante et validée en COPIL)
- Absence de tableau de bord de suivi des actions

Le DOCOB n'est plus à jour concernant :

- La gouvernance du site (opérateur pour le compte de l'Etat / collectivité sur l'animation depuis 2018...)
- La présentation de Natura 2000 en Europe / France / Région / Département
- Les résultats de qualité de l'eau (actualisation nécessaire)
- L'état de la connaissance scientifique naturaliste : nouveaux rapports d'inventaires avec de nouvelles données sur les habitats naturels mais également sur la répartition des espèces (loutre, desman, espèces piscicoles notamment). Nécessité de consolider les inventaires en particulier sur les habitats naturels avec les herbiers à renoncules qui ont beaucoup progressé en terme de répartition géographique par rapport à l'inventaire initial.
- Evolution également sur les activités humaines répertoriées.
- Les enjeux et les objectifs. Ils sont obsolètes par rapport à la réalisation d'un certain nombre d'actions pendant la phase d'animation (opération coordonnées de rétablissement de la continuité écologique) ou par rapport à l'évolution des programmes (Agence de l'Eau / DCE). Ils seront à redéfinir en groupes de travail.

- Le programme de mesures : les codes actions sont obsolètes par rapport au catalogue de contrat actuel, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre, un certain nombre de mesures sont redondantes avec le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du syndicat de rivière SYMAR Val d'Ariège. Suite au travail réalisé sur les enjeux et les objectifs, un nouveau catalogue de propositions d'action pourra être établi.
- Suivi et évaluation : il est précisé dans les fiches actions les résultats attendus et les indicateurs de suivi mais aucun suivi des résultats ou des impacts des actions sur les habitats et les espèces n'est prévu.
- Le périmètre du site, limité au lit mineur de la rivière Ariège, peut poser des difficultés dans la signature de contrats Natura 2000 par rapport à du parcellaire, très limité en surface. Ceci ferme la porte à un certain nombre de contrats comme la gestion des arbres sénescents ou la mise en place de MAEC et peut poser problème par exemple sur de la gestion d'espèces végétales exotiques invasives. Il peut également y avoir le souci du cours d'eau dont le lit s'est déplacé en dehors du périmètre défini.
- Concernant l'atlas cartographique, l'échelle du site ne permet pas une cartographie du parcellaire. Il n'y a pas de carte des objectifs de gestion, de localisation des mesures et de l'état de conservation des habitats et des espèces.
- Annexe : il n'y a pas de répertoire des abréviations.

Conclusion :

Le DOCOB, vis-à-vis de la conformité par rapport au cahier des charges de l'ATEN révèle un certain nombre de différences, du fait de l'antériorité de la rédaction du document. Il sera nécessaire de vérifier la méthodologie appliquée pour la cartographie d'habitats.

Globalement, le DOCOB est conforme en terme de contenu à la grille de l'ATEN et au cahier des charges de la DREAL ; toutefois un certain nombre de points, listé plus haut, nécessiteront une actualisation.

Ces points concernent les évolutions réglementaires, les programmes européens et l'évolution des PPG du syndicat de rivière qui induisent de retravailler le programme de mesures.

Les inventaires naturalistes devront être à minima complétés par des données plus récentes, voire par des inventaires spécifiques (herbiers à renoncules par exemple).

Bilan des actions réalisées

Sur les 58 actions listées du DOCOB, 24 ont été réalisées totalement (finalisées) ou nécessitent une poursuite et 5 ont été initiées soit au total 29 actions engagées, ce qui représente 50%.

2. DOCOB « entité Hers »

Le site d'étude de la rivière Hers s'étend sur 130 km, de la confluence avec l'Ariège sur la commune de Cintegabelle (31) jusqu'à la limite intercommunale entre Prades et Montségur (11). L'aval du Douctouyre est également concerné sur 5 km : de sa confluence avec l'Hers vif sur la commune de Rieucros jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Minguet (commune d'Arvigna, 09). Ce site s'étend sur 3 départements : la Haute-Garonne, l'Ariège et l'Aude ainsi que sur 42 communes.

Le Document d'Objectifs (DOCOB) a été initié en mai 2006 et approuvé en juin 2009. La Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, a été désignée comme structure animatrice pour le compte de l'Etat de cette entité entre 2010 et 2017 ; depuis elle continue l'animation, avec ses partenaires historiques, pour le compte du SMEAG.

Le DOCOB comprend :

- La présentation du site d'étude (géologie, climat, hydraulité, droits de propriété des berges, classement piscicole, qualité de l'eau, situation réglementaire et administrative)
- Les évolutions historiques du site (dont l'évolution hydromorphologique)
- L'inventaire et l'analyse de l'existant
 - o Habitats Naturels
 - o Espèces Animales
 - o Contexte socio-économique
- Propositions d'actions
 - o Les enjeux identifiés
 - o Les grands principes
 - o Les propositions d'actions
 - o La charte Natura 2000

Contrôle de conformité du DOCOB (grille ATEN)

Globalement, le DOCOB est conforme en terme de contenu à la grille de l'ATEN et au cahier des charges de la DREAL. Toutefois, il ne répond plus aux exigences réglementaires et administratives suivantes :

- Evolution de la réglementation depuis sa validation,
- Absence de tableau de bord de suivi des actions
- ...

Le DOCOB n'est plus à jour concernant :

- La gouvernance du site (opérateur pour le compte de l'Etat / collectivité sur l'animation depuis 2018...).
- La présentation de Natura 2000 en Europe / France / Région / Département.
- Les résultats de qualité de l'eau (actualisation nécessaire) et l'évolution hydromorphologique suite à de fortes crues.
- L'état de la connaissance scientifique naturaliste : nouveaux rapports d'inventaires avec de nouvelles données sur les habitats naturels mais également sur la répartition des espèces (loutre, desman, espèces piscicoles et chauves-souris arboricoles notamment).
- Evolution également sur les activités humaines répertoriées.
- Les enjeux et les objectifs. Ils sont obsolètes par rapport à la réalisation d'un certain nombre d'actions pendant la phase d'animation ou par rapport à l'évolution des programmes (Agence de l'Eau / DCE). Ils seront à redéfinir en groupes de travail.
- Le programme de mesures : les codes actions sont obsolètes par rapport au catalogue de contrat actuel, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre, un certain nombre de mesures sont redondantes avec le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du syndicat de rivière du Grand Hers (SBGH). De nouvelles mesures agro-environnementales (MAEC) ont été mises en

place et des réflexions sont en cours sur les inter-cultures. Suite au travail réalisé sur les enjeux et les objectifs, un nouveau catalogue de propositions d'action pourra être établi.

- Suivi et évaluation : il est précisé dans les fiches actions les résultats attendus et les indicateurs de suivi mais aucun suivi des résultats ou des impacts des actions sur les habitats et les espèces n'est prévu.
- Le périmètre du site, dans sa partie médiane prend en compte une partie du lit majeur. Sur la partie lit mineur, peut poser des difficultés dans la signature de contrats Natura 2000 par rapport à du parcellaire, très limité en surface qui n'intégrerait pas des habitats naturels riverains. Il peut également y avoir le souci du cours d'eau dont le lit s'est déplacé en dehors du périmètre défini, ceci sera à vérifier. Une fiche action n°25 indique de faire une étude sur le cours amont du Douctouyre, voir si un élargissement du périmètre serait intéressant.
- Concernant l'atlas cartographique, l'échelle du site ne permet pas une cartographie du parcellaire. Il n'y a pas de carte des objectifs de gestion, de localisation des mesures et de l'état de conservation des habitats et des espèces.
- Annexe : il n'y a pas de répertoire des abréviations.

Conclusion :

Le DOCOB, vis-à-vis de la conformité par rapport au cahier des charges de l'ATEN révèle un certain nombre de différences, du fait de l'antériorité de la rédaction du document.

Globalement, le DOCOB est conforme en terme de contenu à la grille de l'ATEN et au cahier des charges de la DREAL ; toutefois un certain nombre de points, listé plus haut, nécessiteront une actualisation.

Ces points concernent les évolutions réglementaires, les programmes européens et l'évolution des PPG du syndicat de rivière qui induisent de retravailler le programme de mesures.

Les inventaires naturalistes devront être à minima complétés par des données plus récentes, voire par des inventaires spécifiques (précision de l'aire de répartition du barbeau méridional par exemple).

Bilan des actions réalisées

Sur les 60 actions listées du DOCOB, 18 ont été réalisées totalement (finalisées) ou nécessitent une poursuite et 8 ont été initiées soit au total 26 actions engagées, ce qui représente 43,3%.

3. DOCOB « entité Salat »

Le site d'étude de la 'Rivière Salat' s'étend sur 60 km, de la confluence avec la Garonne en aval, sur la commune de Roquefort-sur-Garonne (31), jusqu'à la confluence avec le ruisseau Hoque du Champ, au lieu-dit la Mourère, sur la commune de Couflens (09), en amont. 2 départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège, ainsi que 28 communes.

Le Document d'Objectifs (DOCOB) a été initié en mars 2006 et approuvé en mars 2009. La Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, a été désignée comme structure animatrice pour le compte de l'Etat de cette entité entre 2010 et 2017 ; depuis elle continue l'animation, avec ses partenaires historiques, pour le compte du SMEAG.

Le DOCOB comprend :

- La présentation du site d'étude (géologie, climat, hydraulité, droits de propriété des berges, classement piscicole, qualité de l'eau, situation réglementaire et administrative)
- Les évolutions historiques du site
- L'inventaire et l'analyse de l'existant
 - o Habitats Naturels
 - o Espèces Animales
 - o Contexte socio-économique
- Propositions d'actions
 - o Les enjeux identifiés
 - o Les grands principes
 - o Les propositions d'actions
 - o La charte Natura 2000

Contrôle de conformité du DOCOB (grille ATEN)

Globalement, le DOCOB est conforme en terme de contenu à la grille de l'ATEN et au cahier des charges de la DREAL. Toutefois, il ne répond plus aux exigences réglementaires et administratives suivantes :

- Evolution de la réglementation depuis sa validation,
- Absence de tableau de bord de suivi des actions
- ...

Le DOCOB n'est plus à jour concernant :

- La gouvernance du site (opérateur pour le compte de l'Etat / collectivité sur l'animation depuis 2018...)
- La présentation de Natura 2000 en Europe / France / Région / Département
- Les résultats de qualité de l'eau (actualisation nécessaire) et des données sur l'hydromorphologie (données PPG de 2017), des données également sur le volet zones humides à intégrer.
- L'état de la connaissance scientifique naturaliste : nouveaux rapports d'inventaires sur la répartition des espèces (notamment loutre, desman, espèces piscicoles et cartographie des habitats).
- Evolution également sur les activités humaines répertoriées.
- Les enjeux et les objectifs. Ils sont obsolètes par rapport à la réalisation d'un certain nombre d'actions pendant la phase d'animation ou par rapport à l'évolution des programmes (Agence de l'Eau / DCE). Ils seront à redéfinir en groupes de travail.
- Le programme de mesures : les codes actions sont obsolètes par rapport au catalogue de contrat actuel, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre, un certain nombre de mesures sont redondantes avec le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du syndicat de rivière

(SYCOSERP). Suite au travail réalisé sur les enjeux et les objectifs, un nouveau catalogue de propositions d'action pourra être établi.

- Suivi et évaluation : il est précisé dans les fiches actions les résultats attendus et les indicateurs de suivi mais aucun suivi des résultats ou des impacts des actions sur les habitats et les espèces n'est prévu.
- Le périmètre du site, limité au lit mineur de la rivière Salat, peut poser des difficultés dans la signature de contrats Natura 2000 par rapport à du parcellaire, très limité en surface. Ceci ferme la porte à un certain nombre de contrats comme la gestion des arbres sénescents ou la mise en place de MAEC et peut poser problème par exemple sur de la gestion d'espèces végétales exotiques invasives ou d'encoches d'érosion (Mercenac). Il peut également y avoir le souci du cours d'eau dont le lit s'est déplacé en dehors du périmètre défini.
- Concernant l'atlas cartographique, l'échelle du site ne permet pas une cartographie du parcellaire. Il n'y a pas de carte des objectifs de gestion, de localisation des mesures et de l'état de conservation des habitats et des espèces.
- Annexe : il n'y a pas de répertoire des abréviations.

Conclusion :

Le DOCOB, vis-à-vis de la conformité par rapport au cahier des charges de l'ATEN révèle un certain nombre de différences, du fait de l'antériorité de la rédaction du document.

Globalement, le DOCOB est conforme en terme de contenu à la grille de l'ATEN et au cahier des charges de la DREAL ; toutefois un certain nombre de points, listé plus haut, nécessiteront une actualisation.

Ces points concernent les évolutions réglementaires, les programmes européens et l'évolution des PPG du syndicat de rivière qui induisent de retravailler le programme de mesures.

Les inventaires naturalistes devront être à minima complétés par des données plus récentes, voire par des inventaires spécifiques.

Bilan des actions réalisées

Sur les 59 actions listées du DOCOB, 8 ont été réalisées totalement (finalisées) ou nécessitent une poursuite et 19 ont été initiées soit au total 27 actions engagées, ce qui représente 45,7%.

Rubrique	élément à vérifier	question à se poser	oui		Qualité *	Remarques	
			non	obsolète			
GENERALITES	Couverture	code et nom du site concerné	X			Commentaires Logos : obsolètes et voir pour rajouter les structures récréatives Structure porteuse / opérateur : préciser le fonctionnement (opérateur pour le compte de l'Etat) et fonctionnement et coordonnées des différents opérateurs (16 Présentation de Natura 2000 : préciser l'organisme et obsolète sur la partie France, Pas d'Ilots / Bécion et Ariège Espèces et habitats à revaloriser Midi-Pyrénées / Occitanie non concerné dans la partie historique (A actualiser avec données plus récentes) A actualiser (données 2003) A vérifier (carto des ZH Ariège plus récentes par exemple) Nouveaux rapports / nouvelles données Habitats naturels herbiers de renouées aquatiques : Espèces : Ioutre, Desman, odonates, problématiques écrites/exotiques et espèces exotiques envahissantes en général Voir la méthodologie utilisée et cartographie à revoir car il y a eu des coupes et modification d'habitats Localisation des habitats rivulaires à actualiser Potentielle inadéquation avec le périmètre II mineur A minima actualisation des connaissances nécessaires Il y a des nouvelles activités à prendre en compte. ligne à retirer - pas de mise sous cloche Informations partielles (HN) à compléter et à actualiser obsolètes par rapport à la réalisation d'actions (opération coordonnée ou évolution des programmes (AEAG / DCE)	
		date	X	X			
	logos	présence / absence / à actualiser	X	X			
	Préambule	structure porteuse	présence / absence / à actualiser	X			
		opérateur contributeurs techniques et scientifiques	présence / absence / à actualiser	X			
	Présentation de Natura 2000	présence de Natura 2000 dans la région (le département)	présence / absence	X	X		
		fiche d'identité avec éléments du FSD	cohérence avec habitats et espèces	X	X		
	Caractéristiques physiques du site	Présentation du site	directives concernées	X	X		
			zone biogéographique	X	X		
		département(s)	présence / absence / à actualiser	X	X		
commune(s)			X				
superficie			X				
Géologie			X				
Péologie			X				
Climatologie			X				
Hydrologie			X				
hydromorphologie			X	X			
Etat DES LIEUX ET DIAGNOSTIC	Habitats naturels, faune et flore	Propriétés des berges	X				
		Classement piscicole	X				
	Qualité de l'eau (réseau/Agence)	présence / absence / à actualiser	X	X			
	Classement/protocole réglementaire (loi de 1976, 1980 ...)		X	X			
	inventaires scientifiques existants (ZNIEFF, ZICO, ZH...)		X	X			
	Données existantes (biblio, acteurs associés...)	Les données sont-elles à jours ? De nouveaux rapports ou base de données existent-elles ?		X			
	Descriptif des méthodologies appliquées	présence / absence	X				
	Méthodologie utilisée de description des HN	Toujours appropriée (CEBN)	X				
	Recensement et localisation (SIG)	présence / absence	X	X			
	RES	Mesures	Descriptif des habitats (IC (exigences, menaces, données qualitatives...)	présence / absence / à actualiser	X		
Descriptif des EIC (exigences, menaces, données qualitatives...)			présence / absence / à actualiser	X			
Enjeux et objectifs de conservation		Evaluer l'état de conservation initial des habitats	IC/présence / absence / à actualiser	X			
		EIC	présence / absence / à actualiser	X			
Activités humaines		Compléter les données dans des fiches synthétiques pour chaque habitat IC et Espèce IC (description et analyse)	présence / absence / à actualiser	X			
		Tableau récapitulatif des Habitats IC et Espèces IC	présence / absence / à actualiser	X			
Facteurs évolutifs		Fiches Habitats et Espèces	présence / absence / à actualiser	X			
		Identification des acteurs et de leurs intérêts respectifs (acteurs légitimes et représentants d'avant droit et usagers)	présence / absence / à actualiser	X			
Enjeux et objectifs de conservation		Identification des programmes collectifs et des mesures de protection (GISE, PPS...)	présence / absence / à actualiser	X			
		Descriptif des activités actuelles, passées et impacts	présence / absence / à actualiser	X			
Enjeux et objectifs de conservation	Localisation des activités humaines (SIG)	présence / absence / à actualiser	X				
	Experiences économiques, sociales et culturelles	présence / absence / à actualiser	X				
Enjeux et objectifs de conservation	Analyse des facteurs évolutifs naturels ou anthropiques modifiant l'état de conservation (dynamique latérale, droits d'eau, exploitation forestière...)	présence / absence / à actualiser	X				
	Définition des enjeux de conservation	sont-ils clairement décrits ? sont-ils hiérarchisés ?	X	X			
Enjeux et objectifs de conservation	Définition des objectifs spatialisés	Les objectifs ont-ils clairement été définis ?	X				
	Définition des objectifs transversaux	Le distinguo entre ces deux types d'objectif est-il fait ?	X				
Enjeux et objectifs de conservation	Mesures contractuelles	les mesures répondent elles aux objectifs de conservation ?	X	X			
	Mesures spécialisées	Les mesures sont elles hiérarchisées ?	X	X			
Enjeux et objectifs de conservation	Mesures de communication / animation	Les mesures contractuelles sont elles spécialisées hiérarchisées ?	X	X			
	Mesures de suivi/études complémentaires	Des mesures réglementaires (la grenelle II) sont elles prévues ?	X	X			
Enjeux et objectifs de conservation	Mesures réglementaires	Il sont elles prévues ?	X	X			
	Mesures agricoles	présence / absence / à actualiser	X	X			

Rubrique	élément à vérifier	question à se poser			Qualité *	Remarques
		oui	non	obsolète		
GENERALITES	Couverture	code et nom du site concerné	X		Logos : obsolètes et voir pour rajouter les structures édifices	
		date	X			
	Préambule	structure portuaise	X		Structure portuaise / opérateur : préciser le fonctionnement (opérateur pour le comité de l'Eau) et fonctionnement et acteurs différents depuis 2018	
		opérateur	X			
	Présentation de Natura 2000	contenueurs techniques et scientifiques	X	X	Présentation de Natura : manque partie Europe et obsolète sur la partie France, Pas d'infos / Région et Ariège	
		composition du Copil	X	X		
	Présentation du site	en France et en Europe	X	X	Espèces et habitats à revalider	
		fiche d'identité avec éléments du FSD	X	X		
		directives concernées	X	X		
		zone biogéographique	X	X		
région(s)		X	X			
département(s)		X	X			
Caractéristiques physiques du site	commune(s)	X	X	Midi-Pyrénées / Occitanie		
	superficie	X	X			
	Géologie	X				
	Pédologie	X				
	Climatologie	X				
	Hydrologie	X				
	Hydromorphologie	X	X			
	Propriété des berges	X				
	Classement piscicole	X				
	Qualité de l'eau (réseau Agence)	X				
ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC	Classement/protection réglementaire (loi de 1976- 1930 ...)	X	X	non concerné		
	Inventaires scientifiques existants (ZNIIEFF, ZICO, ZH...)	X	X			
	Données existantes (biblio, acteurs associés...)	X			à étendre sur l'ensemble du site et mise à jour suite à fortes crues	
	Descriptif des méthodologies appliquées	X				
	Méthodologie utilisée de description des HN	X				
	Recensement et localisation (SIG)	X				
	Descriptif des habitats (C (exigences, menaces, données qualitatives...))	X				
	Descriptif des EIC (exigences, menaces, données qualitatives...)	X				
	Evaluer l'état de conservation initial des habitats IC	X				
	Evaluer l'état de conservation initial des habitats EIC	X				
Compiler les données dans des fiches synthétiques pour chaque habitat IC et Espèce IC (description et analyse)	X					
Tableau récapitulatif des Habitats IC et Espèces IC	X					
Facteurs humains	Fiches Habitats et Espèces	X	X	A actualiser (données 2003/2004)		
	Identification des acteurs et de leurs intérêts respectifs (acteurs légitimes et représentants d'avant droits et usagers)	X				
	Identification des programmes collectifs et des interventions publiques (SAGE, PFC...)	X				
	Données sur des activités actuelles, passées et prévues	X				
	Localisation des activités humaines (SIG)	X				
	Expériences économiques, sociales et culturelles	X				
	Analyse des facteurs évolutifs naturels ou anthropiques modifiant l'état de conservation (dynamique latérale, droits d'eau, exploitation forestière...)	X				
	Définition des enjeux de conservation	X				
	Définition des objectifs spatialisés	X				
	Définition des objectifs transversaux	X				
ENJEUX ET OBJECTIFS	Mesures contractuelles	X	X	à actualiser		
	Mesures spatialisées	X				
	Mesures de communication / animation	X				
	Mesures de suivis/études complémentaires	X				
	Mesures réglementaires	X				
	Mesures réglementaires	X				
	Mesures réglementaires	X				
	Mesures réglementaires	X				
	Mesures réglementaires	X				
	Mesures réglementaires	X				
ES	question à se poser	présence / absence / à actualiser			à actualiser	
	présence / absence / à actualiser					
	présence / absence / à actualiser					
	présence / absence / à actualiser					
	Conférence avec habitats et espèces					
	présence / absence / à actualiser					
	présence / absence / à actualiser					
	présence / absence / à actualiser					
	présence / absence / à actualiser					
	présence / absence / à actualiser					
Mesures	Les données sont-elles à jours ? De nouveaux rapports ou base de données existantes ?				à actualiser	
	Toujours appropriée (CEN)					
	présence / absence					
	présence / absence					
	présence / absence / à actualiser					
	présence / absence / à actualiser					
	présence / absence / à actualiser					
	présence / absence / à actualiser					
	présence / absence / à actualiser					
	présence / absence / à actualiser					
Code action obsolète	Les données sont-elles clairement décrits ?				à actualiser	
	Les données sont-ils clairement décrits ?					
	Les objectifs ont-ils clairement été définis ?					
	Le distingu entre ces deux types d'objectif est-il fait ?					
	les mesures répondent elles aux objectifs de conservation ?					
	Les mesures sont elles hiérarchisées ?					
	Les mesures contractuelles sont elles hiérarchisées-hiérarchisées ?					
	Des mesures réglementaires (la grenelle II) sont elles prévues ?					
	Code action obsolète					

PROGRAMME DE MESURE	Fiche mesure type	Permanence des niveaux de priorités au regard des enjeux actuels									
		présence / absence / à actualiser	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Charte	Charte	Mesures agricoles									
		But de la mesure									
Suivi et évaluation	Evaluation du DocoB	L'action à mettre en œuvre est-elle décrite ?									
		Les habitats d'IC et les espèces sont-elles associées ?									
		La surface et/ou les zones concernées sont-elles quantifiées									
		Y-a-t-il un niveau de priorité ?									
		Aspects financiers (financement de l'action)									
		Aspects financiers (outils incitatifs)									
		Aspects réglementaires									
		Acieurs concernés ?									
		Potential ?									
		Action toujours du ressort Natura 2000 ? (PPG...)									
Annexes	Atlas cartographique	Echéancier de réalisation									
		Indicateurs de suivi/d'évaluation de chaque mesure/points de contrôle									
		présentation générale									
		engagements et recommandations (E / R)									
		Actions de suivi et évaluation de la mise en œuvre du DocoB									
		Existence-t-il une partie du DocoB consacré au suivi et à l'évaluation ?									
		Y a-t-il un suivi de la mise en œuvre du DocoB									
		(Indicateurs de réalisation) ?									
		Est-il prévu un suivi des habitats et espèces ?									
		Est-il prévu un suivi des résultats ou impacts									
Suivi et évaluation	Périmètre Natura 2000	Facilité de mise en œuvre localement. contrat, charte MAEC...									
		Permanence du périmètre au regard des enjeux et des problématiques ?									
Annexes	Autres annexes	carte de localisation du site									
		carte du périmètre officiel du site									
		déclaireur, proposition									
		carte de protection									
		carte de parcelles (opt)									
		carte des propriétés (opt)									
		carte des zones protégées sur le site									
		carte géologique (opt)									
		carte topographique (opt)									
		carte des grands milieux (opt)									
Annexes	Autres annexes	carte des activités humaines									
		carte des HIC									
		carte des EIC									
		carte des espèces patrimoniales non IC (opt)									
		carte des objectifs de gestion									
		carte de la localisation des mesures									
		carte de l'état de conservation des HIC									
		carte de l'état de conservation des EIC									
		présence / absence									
		Glossaire									
Abréviations											

* Légende "qualité"


 Bon
 Moyen
 Mauvais
 Absent

Commentaire général
 Compte tenu de l'ancienneté des DocoBs, l'évaluation est axée sur la conformité des DocoBs au cahier des charges du contenu type les évolutions constatées par rapport à l'état des lieux initial (données naturalistes,...) la permanence du périmètre, des priorités d'action

cas de figure de périmètres coupant des parcelles
 cas de figure des cours d'eau dont le lit s'est déplacé en dehors du périmètre
 cas de figure d'habitats IC riverains de cours d'eau et hors périmètre
 Le périmètre est limitant car il ne prend en compte qu'une zone en lit majeur or beaucoup d'espèces sont liées au lit mineur et lit majeur.

ancienneté des données ?
 ancienneté des données ?

Vérifier la permanence du périmètre (il majeur extension)
 Vérifier la permanence du périmètre (il majeur extension)

Cartographie des APPB + Site cent (...)
 A revoir car évolution depuis
 A revoir car évolution depuis
 A revoir car évolution depuis
 Information intéressante à rajouter

Durée de mise en œuvre

Rubrique	élément à vérifier	question à se poser	oui	non	obsolète	Qualité *	Commentaires	Remarques		
GENERALITES	Couverture	code et nom du site concerné	X							
		date	X							
	Préambule	logos	présence / absence / à actualiser	X				Logos : obsolètes et voir pour rajouter les structures réductrices		
		structure porteuse	présence / absence / à actualiser	X				Structure porteuse / opérateur : préciser le fonctionnement (opérateur pour le compte de l'Etat) et fonctionnement et acteurs différents depuis 2018		
	Présentation de Natura 2000	composition du Copil en France et en Europe	présence / absence	X				Présentation de Natura : manque partie Europe et obsolète sur la partie France. Pas d'infos / Région et Ariège		
		fiche d'identité avec éléments du FSD	Conférence avec habitats et espèces	X				Espaces et habitats à revalider		
	Présentation du site	zone biogéographique	présence / absence / à actualiser	X				Midi-Pyrénées / Occitanie		
		région(s)		X						
	ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC	Caractéristiques physiques du site	département(s)	X					non concerné	
			commune(s)	X					Aucune donnée antérieure au PPG du SYCOSERP (2017)	
superficie				X				A actualiser (données 2005)		
Cécologie				X						
Pédologie				X						
Climatologie				X						
Hydrologie				X						
Hydromorphologie				X						
Propriétés des berges			présence / absence / à actualiser	X				A vérifier (carto des ZH Ariège plus récentes par exemple)		
Qualité de l'eau (réseau Agrance)			Les données sont-elles à jours ? De nouveaux rapports ou base de données existent-elles ?		X			Espaces : lotire, Desman, odonates, problématiques Ecrivisses exotique etc. nombreuses données à mettre à jour		
RES	Habitats naturels, faune et flore	inventaires scientifiques existants (ZNIEFF, ZICO, ZH...)	X					ancienneté des données ?		
		Données existantes (biblio, acteurs associés...)	X							
		Descriptif des méthodologies appliquées	présence / absence	X						
		Méthodologie utilisée de description des HN	Toujours appropriée (CBN)						Fort modification des habitats. Ilots disparus etc ...	
		Recensement et localisation (SIG)	présence / absence	X						
		Descriptif des habitats IC (exigences, menaces, données qualitatives...)	présence / absence / à actualiser	X						
		Descriptif des EIC (exigences, menaces, données quantitatives...)	présence / absence / à actualiser	X						
		Evaluer l'état de conservation initial des habitats IC	présence / absence / à actualiser	X					ancienneté des données ?	
		EIC	présence / absence / à actualiser	X					ancienneté des données ?	
		ENJEUX ET OBJECTIFS	Activités humaines	Complier les données dans des fiches synthétiques pour chaque habitat IC et Espèce IC (description et analyse)						
Tableau récapitulatif des Habitats IC et Espèces IC	présence / absence / à actualiser			X						
Fiches Habitats et Espèces	présence / absence / à actualiser			X						
Identification des acteurs et de leurs intérêts respectifs (acteurs légitimes et représentants d'argent droits et usagers)	présence / absence / à actualiser			X						
Appréhension des programmes collectifs et des interventions publiques (SAGE, PPG...)	présence / absence / à actualiser			X						
Descriptif des activités actuelles, passées et impacts	présence / absence / à actualiser			X						
Localisation des activités humaines (SIG)	présence / absence / à actualiser			X						
Exigences économiques, sociales et culturelles	présence / absence / à actualiser			X						
Analyse des facteurs évolutifs naturels ou anthropiques modifiant l'état de conservation (dynamique latérale, droits d'eau, exploitation forestière...)	présence / absence / à actualiser			X					Il y a de nouvelles activités à prendre en compte ligne à relire - pas de mise sous cloche	
ENJEUX ET OBJECTIFS	Facteurs évolutifs			Definition des enjeux de conservation						Informations partielles (HN) à compléter et à actualiser
		Definition des objectifs spatialisés	Les objectifs ont-ils clairement été définis ?	X				absolètes par rapport à la réalisation d'actions (opération coordonnée ou évolution des programmes (AEPAG / DCE)		
		Definition des objectifs transversaux	Le distinguo entre ces deux types d'objectif est-il fait ?	X				s		
		Mesures	Mesures contractuelles	les mesures répondent elles aux objectifs de conservation ?	X					Codes action obsolètes (/ catalogue de contrat)
			Mesures spatialisées	Les mesures sont elles hiérarchisées ?	X					
			Mesures de communication / animation	Les mesures sont elles hiérarchisées ?	X					
			Mesures de suivies/études complémentaires	Les mesures sont elles hiérarchisées ?	X					
			Mesures réglementaires	Des mesures réglementaires (loi grenelle II) sont elles prévues ?	X					Code de l'Envy et non loi Grenelle (postérieure au DOCOB) Non concerné sur ce site
		RES	Mesures agricoles	Mesures réglementaires	présence / absence / à actualiser	X				
				Mesures agricoles	présence / absence / à actualiser	X				
Mesures réglementaires	présence / absence / à actualiser			X						
Mesures agricoles	présence / absence / à actualiser			X						
Mesures réglementaires	présence / absence / à actualiser			X						

PROGRAMME DE MESURE		Fiche mesure type		Pertinence des niveaux de priorités au regard des enjeux actuels				
Charte	Charte	But de la mesure	présence / absence / à actualiser	X	Durée de mise en œuvre			
		L'action à mettre en œuvre est-elle décrite ?	présence / absence / à actualiser	X				
Suivi et évaluation	Evaluation du DocoB	Les habitats d'IC et les espèces sont-elles associées ?	présence / absence / à actualiser	X	cas de figure de périmètres coupant des parcelles			
		La surface et/ou les zones concernées sont-elles quantifiées	présence / absence / à actualiser	X				
		Y-a-t'il un niveau de priorité ? Pertinence ?	présence / absence / à actualiser	X				
		Aspects financiers (financement de l'action)	présence / absence / à actualiser	X				
		Aspects financiers (outils incitatifs)	présence / absence / à actualiser	X				
		Aspects réglementaires	présence / absence / à actualiser	X				
		Couvernance	Acteurs concernés ? Maîtrise d'ouvrage potentiel ?	X				
		Echéancier de réalisation	Action toujours du ressort Natura 2000 ? (PPG...)	X				
		Indicateurs de suivi/évaluation de chaque mesure/ponts de contrôle	présence / absence / à actualiser	X				
		présentation générale	est-elle incluse dans le Docob ?	X				
Annexes	Atlas cartographique	engagements et recommandations (E / R)	Y a-t-il des (E/R) généraux ?	X	cas de figure des cours d'eau dont le lit s'est déplacé en dehors du périmètre des parcelles IC riverains de cours d'eau et hors parcelles. Le périmètre est limitant car il ne prend en compte que le lit mineur ou beaucoup d'espèces sont liées au lit mineur et il majour, le périmètre ne commence pas à la source.			
		Actions de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Docob	Y a-t-il un suivi de la mise en œuvre du Docob	X				
			EST-IL prévu un suivi des habitats et espèces ?	X				
		Périmètre Natura 2000	Périmètre Natura 2000 des sous-sites	impacts		EST-IL prévu un suivi des résultats ou des actions sur les habitats/espèces ?	X	
				Facilité de mise en œuvre localement : contrat, charte MAEC...		X		
		Autres annexes	Cibliste / Références	Cartes obligatoires et optionnelles (O/P)		Pertinence du périmètre au regard des enjeux et des problématiques ?	X	
						carte de localisation du site (actuel/proposé)	X	
		Annexes	Atlas cartographique	Cartes obligatoires et optionnelles (O/P)		carte du périmètre officiel du site	X	plutôt cohérent, quelques cas à la marge comme les invasives et certaines encroûtes d'érosion (Mercaud)
						carte du périmètre d'étude (opt)	X	
						carte du parc naturel (opt)	X	
carte des propriétés des sites (opt)	X							
carte des parcelles sur le site	X							
carte géologique (opt)	X							
carte topographique (opt)	X							
carte des grands milieux (opt)	X							
carte des activités humaines	X							
carte des HIC	X							
carte des espèces patrimoniales non IC (opt)	X							
Autres annexes	Cibliste / Références	Cibliste / Références	carte des objectifs de gestion	X	échelle du site non adaptée à une lecture globale Départementale			
			carte de la localisation des mesures	X				
Autres annexes	Cibliste / Références	Cibliste / Références	carte de l'état de conservation des HIC	X	A revoir car évolution depuis			
			carte de l'état de conservation des EIC	X				
Autres annexes	Cibliste / Références	Cibliste / Références	présence / absence	X	A revoir car évolution depuis			
			présence / absence	X				
Autres annexes	Cibliste / Références	Cibliste / Références	présence / absence	X	Information intéressante à rajouter			
			présence / absence	X				

* Légende "qualité"

+	Bon
++	Moyen
-	Mauvais
- -	Absent

Commentaire général
 Compte tenu de l'ancienneté des Docob, l'évaluation est axée sur :
 la conformité des Docob au cadre des enjeux de contenu type
 les évolutions constatées par rapport à l'état des lieux initial (données naturalistes,...)
 la pertinence du périmètre, des priorités d'action

Une attention particulière est donnée aux parties grisées

**Annexe XVI. Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration de
l'Association Natura 2000 en Occitanie du 13/12/2018**



Association Natura 2000 Occitanie

Réunion du Conseil d'Administration
Jeudi 13 décembre 2018

Compte-rendu

Personnes présentes :

Julien AZEMA, Vice-Président
Julien ROBERT, Président
Clothilde DUHAYON, Trésorière
Karen JOYAUX, Secrétaire
Nina SCHOEN
Anne SOULARD

Gaëtan PLOTEAU

Mélina CHOUPIN

Laurie VASSELIN

Personnes excusées :

Martin DELAUNAY

Samuel BELHAMITI



La réunion commence par un tour de table des participants.

Bilan activité 2018

1 - Point sur les changements administratifs réalisés concernant l'association (passage de LR à Occitanie) :

- nouveaux statuts (cf document de travail),
- adresse du siège social,
- adresse du site de gestion,
- composition du bureau et du CA
- membres du bureau

Le Président fait le point sur les changements administratifs. Le changement est en cours d'instruction auprès de la Préfecture du Gard.

2 - Rappel de la composition des membres du CA et du rôle des référents départementaux (relai de l'association + remontée des besoins) (cf document de travail)

Le Président rappelle la composition des membres du CA et le rôle des référents départementaux. Leur rôle de relai est essentiel au bon fonctionnement de l'association.

Le lien vers le tableur en ligne des contacts est le suivant :

<https://docs.google.com/spreadsheets/d/1K7MI4i1IFIL3kOrcMScuY91ZvCfhCTFQFkVKaNQViXM/edit?usp=sharing>

Tout changement effectué dans le tableur est directement enregistré.

Il est accessible à tous les membres du CA et constitue une base des contacts des chargés de mission Natura 2000. Chaque référent peut le mettre à jour pour son département.

3 - Rappel du fonctionnement du google groups "CA" et confirmation du bon fonctionnement pour chacun

Le google groups « Conseil d'Administration » est le suivant : ca_n2000occitanie@googlegroups.com.

Il s'agit d'une liste de diffusion, c'est-à-dire que tous les mails envoyés à cette adresse-là sont automatiquement redistribués à l'ensemble des membres appartenant à cette liste de diffusion.

La Secrétaire gère ce google group, pour tout changement de mail, demande d'ajout ou de retrait à cette liste de diffusion, vous pouvez la contacter.

La liste de diffusion fonctionne correctement pour l'ensemble des participants.

4 - Nouveau logo réalisé par Luc CAPON (cf document de travail)

Le logo est validé par l'ensemble des participants. Le conseil d'administration remercie Luc pour la réalisation du logo.

5 - Point financier

Clothilde rappelle que l'association est au Crédit Mutuel. La banque a relancé l'association sur différents documents à leur renvoyer :

- PV AG
- Récépissé du changement des statuts (pas encore reçu mais devrait arriver prochainement)
- Composition du bureau
- Pièce d'identité des personnes mandataires (Président + Trésorière) et justificatifs de domicile de moins de 3 mois.

Le bilan financier est identique à celui présenté à l'AG en 2017, à savoir :

Bilan 2013-2018

Dépenses:	Recettes:
-44€ → dépôt statuts	-390€ → cotisations (6 structures, 18 individuels)
-15.84€ → timbres	
Total dépenses : 59,84€	Total recettes : 390€
Bilan : 330,16€	

Il n'y a pas eu de dépenses particulières cette année. En général, il y a peu de dépenses pour le fonctionnement de l'association.

Les recettes pourraient permettre de travailler sur des documents de communication ou de rembourser des frais de déplacements pour se rendre à certaines réunions.

La Trésorière explique que les chèques de la dernière AG n'ont pas été encaissés par souci d'équité.

Les membres du CA approuvent cette décision.

La Trésorière informera les personnes ayant transmis un chèque en 2017 de la décision de non-encaissement et leur transmettra leur chèque pour annulation. En effet, étant donné qu'il n'y a pas eu d'appel à cotisation réalisé, ce sont toujours les mêmes personnes investies dans l'association qui adhèrent tous les ans, ce qui a interrogé la Trésorière.

Les membres du CA conviennent qu'il sera proposé la réalisation d'un appel à cotisation en 2019 afin de repartir correctement en 2019.

Le décompte du nombre d'adhérents sera réalisé précisément en 2019.

[Retours sur les réunions auxquelles l'association a participé](#)

6 – CRAEC, 9 mars 2018 au Conseil Régional à Toulouse (Julien AZEMA)

Une manifestation de la Confédération Paysanne avait lieu dans la salle du Conseil Régional où se tenait cette réunion, concernant les **problèmes de paiement de la PAC 2015**.

Julien a été sollicité par les manifestants pour signer une motion à ce sujet. Après échange téléphonique avec des membres du bureau, **il a signé la motion au nom de l'association.**

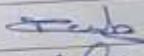
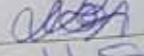
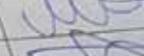
Voir photo ci-dessous

Motion à l'attention du Ministre de l'Agriculture

Monsieur le Ministre,

Nous, soussignés, membres du CRAEC de la Région Occitanie, réunis à Toulouse le 09 Mars 2018, demandons que:

- les conditions d'admissibilité et les tranches de prorata soient maintenues pour les campagnes 2015.2016 et 2017,
- la France active l'art 4 du règlement omnibus permettant, à partir de 2018, la reconnaissance, sur tout le territoire français, comme prairies permanentes des surfaces pâturables où l'herbe et les autres fourrages herbacés ne sont pas prédominantes, voire absentes, et la prise en compte des ressources arbustives et arborées « non fourragères» (glands, châtaignes) dans le calcul de la surface admissible,
- pour répondre aux griefs de la Commission européenne, soit construite une conditionnalité des surfaces pastorales basée sur une évaluation agroécologique de ces surfaces, et une méthode de contrôle adaptée (saisonnalité, formation des contrôleurs), validées par la Commission européenne.

Nom Prénom	Organisme	Mail	Signature
Mr- Marc DEVELAY	à titre personnel		
M. LE FAFÉ	à titre personnel		
			

Concernant la réunion en elle-même, ce comité se réunissait pour la 1ère fois à l'échelle de la Région Occitanie. Cette réunion a permis un enregistrement des différentes demandes des participants et l'adoption d'un règlement intérieur.

Il a été présenté la liste des PAEC avec pour chacun les montants demandé/attribué, le nombre de contrats prévu, la surface concernée. Les participants à la réunion ont simplement validé la liste présentée.

« Après une année de transition en 2014 qui a consisté pour l'essentiel à prolonger d'un an les contrats existants, une nouvelle génération de MAEC, aux niveaux systèmes et localisés, est déployée avec une dynamique concentrée en début de réalisation des PDRR 2014-2020.

En étroite concertation avec les financeurs (Conseils Régionaux, MAAF, MEDDE, Agences de l'eau), ont été lancés en régions des appels à projets visant à mettre en œuvre en 2015 et 2016, dans de nouveaux territoires, les différentes mesures accompagnant des pratiques agricoles adaptées aux enjeux environnementaux, au titre notamment de la biodiversité ou de la qualité des eaux.

A l'issue d'une sélection rigoureuse, les projets (PAEC) les plus probants ont été retenus en commission régionale et validés par l'autorité de gestion :

- 52 projets en MP, portés par 30 opérateurs, sur 2000 exploitations et 57 000 hectares,
- 28 projets en LR, portés par 25 opérateurs, sur 1500 exploitations et 110 000 hectares.

Une enveloppe globale d'aides publiques de l'ordre de 80M€ est mobilisée pour cette 1ère série de projets prouvant le grand intérêt porté à ces mesures et la forte tension budgétaire sur ce dispositif. Dans l'ancienne région LR, l'enveloppe sollicitée est au niveau de toute la dotation 2007-2013.

Les appels à projets lancés cet été permettront l'émergence d'une seconde série de projets sur d'autres territoires en 2016. En particulier, dans l'ancienne région MP, la mesure système herbagère et pastorale collective sera activée en une tranche unique de souscription. »

Source : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Bilan-de-la-campagne-2015-des>

Mise à jour de l'extrait : Décembre 2015.

Des réunions préalables permettent de davantage échanger pour prendre des décisions :

- les comités de programmation constitués par la DRAAF, la Région, la DREAL, l'Agence de l'Eau
- les réunions de pré-CRAEC où les décisions souvent sont prises et les structures sollicitées

Le CRAEC se réunit une fois par an, généralement en mars avant que le Conseil Régional statue sur les aides allouées pour l'année et avant les déclarations PAC.

Julien a également appris qu'il existait un comité de programmation FEADER au sein duquel il serait intéressant que l'association demande à siéger.

Clothilde fait remonter un problème de financement sur son PAEC.

Sur un SIP à enjeu Eau, elle dispose de 2 types de MAEC financées en partie par le FEADER et l'Agence de l'eau :

- des MAEC sur une zone de captage prioritaire financées à 50% par le FEADER et 50% par l'Agence de l'Eau
- des MAEC pour des opérateurs économiques (cave) financées à 100% par l'Agence de l'Eau.

Le financement par le FEADER est différent d'un type de mesure à l'autre. Cependant, dans le document précisant l'enveloppe financière pour le PAEC, la répartition par financeur n'est pas précisée. La Région vient d'indiquer à Clothilde que le financement par le FEADER attribué a été dépassé alors que l'enveloppe financière n'est pas dépassée.

Clothilde va voir avec la Région (par mail) comment résoudre le problème et propose de le faire remonter pour éviter que cela se reproduise, en détaillant le financement attribué par financeur.

7 - Forum des gestionnaires à Paris le 15/11/2018 (collègue de Clothilde DUHAYON)

Plusieurs personnes ont participé à ce forum :

- Adeline BRISSAUD, collègue de Clothilde, situé sur les basses corbières (Aude-PO)
- Aurélie TIBAUT, membre de l'association et ancienne secrétaire
- Martin DELAUNAY, référent Lozère
- Hugo GIRARD, animateur Natura 2000 à l'ADASEA du Gers

Une synthèse de leurs retours est présentée ici.

Thème du forum : Natura 2000 : Suivre et évaluer pour mieux gérer

Documents en ligne : <http://forumdesgestionnaires.espaces-naturels.fr/natura-2000/programme>

- Contenu du forum très dense
- Beaucoup de retours d'expériences sur suivi/évaluation de l'état de conservation
- Pas plus d'info sur une stratégie nationale/européenne à ce sujet**

-Un retour d'expérience intéressant sur les milieux forestiers, mandaté à un bureau d'études avec comme conclusion : pour augmenter d'un point l'état de conservation (qualification de l'état de conservation selon un nombre de points dans cette méthode), le coût est extrêmement important et cela « ne vaut pas le coup ». Par contre, l'analyse coût/bénéfice est bénéfique dans le cadre d'un maintien de l'état de conservation.

Les mesures de maintien de l'état de conservation seraient donc à conserver (pas de « retour sur investissement » pour l'amélioration de l'état de conservation).

-Concernant l'état de conservation, en Région, le CBN PMP avait proposé une formation qui a été mal relayée et sur laquelle peu de participants se sont inscrits. Les participants étaient principalement des personnes du Gers et de l'Aveyron.

A cette formation, les services de l'Etat ont indiqué qu'ils ne financeraient pas d'études non comparables sur ce sujet, ils ne financeront que des études ponctuelles avec un objectif précis.

Il a été évoqué également la mise en place d'un réseau de placettes dans les sites Natura 2000, sur lesquels les chargés de missions devraient faire des relevés selon un protocole commun. A suivre.

8 - GT Réseau Natura 2000 à l'échelle nationale à Paris le 22/11/2018 (Julien AZEMA)

Extrait du mail d'invitation :

Dans le cadre d'une « *Etude de faisabilité d'une initiative de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels et de Réserves Naturelles de France visant au développement de la mise en réseau des acteurs impliqués dans Natura 2000* » portée par ces trois grandes têtes de réseaux, un **atelier collectif d'échange d'une journée** est organisé le **jeudi 22 novembre 2018** dans les locaux du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, auquel **vous êtes invitée à participer**.

Au lien suivant, vous trouverez la note de présentation de l'atelier et le rapport du CGEDD de 2015 sur lequel se base la réflexion :

<https://drive.google.com/drive/folders/1ck07UcW6zqX3Y0tkEgFogNtUrSUoPrp?usp=sharing>

-Participants : Fanny LendyRamirez du Ministère (présente à la dernière réunion régionale), Mara Rihouet (AFB) et son chef, les 3 têtes de réseau, 2 EPTB, l'association Natura 2000 Occitanie.

Seuls 2 animateurs de terrain donc : Julien représentant l'asso et une chargée de mission d'un des 2 EPTB (et également ex trésorière de l'association Natura 2000 France)

-Au Ministère de l'écologie : avant il y avait un service Natura 2000 qui n'existe plus, maintenant le service est plus transversal : bureau des outils territoriaux de la biodiversité, ce qui est intéressant pour la transversalité des dispositifs.

-4 sous GT : Julien a participé à celui sur l'ancrage territorial. Il y avait aussi un thème sur l'ancrage Etat/Europe, un thème sur l'efficacité Natura 2000, un thème sur la communication (thème très important mais rester en stand by faute de participants spécialisés en communication).

-Le compte-rendu de cet atelier sera transmis en janvier. Un questionnaire sera également envoyé suite au compte-rendu à l'attention des animateurs Natura 2000. On ne sait pas comment il sera diffusé, probablement via les DREAL et les DDTM.

Il sera intéressant de le relayer également et d'inciter les chargés de mission à y répondre.

-Très bonne animation, tout le monde a pu bien s'exprimer.

-Réflexion dans le sous GT ancrage territorial : les chargés de mission Natura ne s'occupent pas en réalité seulement des habitats et espèces d'intérêt communautaire, forcément (indirectement ou pas) ils travaillent sur la protection de la biodiversité dans sa globalité et joue un rôle d'animation territoriale qui apporte une certaine plus-value dans les territoires concernés.

Une réflexion était donc de travailler à **une ouverture du cahier des charges de l'animation des sites Natura 2000 pour valoriser l'animation territoriale de manière générale** que font les chargés de mission et formaliser donc ces compétences et actions transversales de Natura 2000.

Points complémentaires appris lors de cette réunion :

-**En région occitanie : on est très bien pourvu**, à la fois au niveau financier (100%) mais aussi en terme de relai DREAL. On a également maintenant une ARB.

Rhône-Alpes : même pas un financement à 80% à cause de financement Etat manquant et d'arbitrage dans les lignes du PDR.

-Loi de finances 2019 : un député a déposé un amendement soutenu par le gouvernement pour que les communes de moins de 10 000 habitants avec plus de 75% de leur surface en Natura 2000 puissent bénéficier à nouveau de la compensation par l'Etat de l'exonération de la TFNB dans le cadre notamment des chartes Natura 2000.

-Le budget de l'Etat pour Natura 2000 va augmenter de 2 millions d'euros pour 2019 à l'échelle nationale.

-L'utilisation du FEDER est en train de se développer mais est très peu utilisé.

-Echanges et retours d'expériences sur fonds Interreg.

- **L'Association N2000 France est actuellement en sommeil.** Le Président, Luc TERRAZ, est chargé de mission dans une DREAL de l'Est (et était avant chargé de mission Natura 2000 dans une structure animatrice).

La plus-value de cette association est de siéger dans plein d'instances.

9 - Réseau des gestionnaires d'espaces naturels (GEN) Occitanie, ARB à Carcassonne, Juin 2018 (Julien ROBERT)

Plusieurs chargés de mission Natura 2000 ont participé à cette journée.

Au lien suivant, vous trouverez une **vidéo de présentation de cette journée ainsi que le compte-rendu** :

<https://www.territoires-durables.fr/le-reseau-des-gestionnaires-d-espaces-naturels-d-occitanie-se-met-en-place>

Voici un extrait du compte-rendu concernant l'association :

Aurélié Thibaut, chargée de mission Natura 2000 à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, représentant l'Associa- tion régionale des animateurs Natura 2000 d'Occitanie

Une association des animateurs Natura 2000 a été créée : qu'est ce qui avait motivé cette création ? Quelles étaient ses activités et qu'en est-il de cette dynamique aujourd'hui ?

En 2013, avec le soutien de l'Etat, plusieurs chargés de mission de Natura 2000 de l'ex-région Languedoc-Roussillon ont souhaité se réunir pour échanger et ont créé une association. Malgré l'existence du réseau des gestionnaires des espaces naturels protégés qui était fortement apprécié, la particularité des sites Natura 2000 (financés par des fonds européens) ainsi que l'isolement de certains animateurs dans leurs missions, ont motivé ce choix. L'adhésion est restée ouverte soit aux chargés de mission en tant que membre de leur structure soit en tant que personne.

L'objectif de cette association, inscrit dans ses statuts, était de fédérer les chargés de mission Natura 2000, de partager des retours d'expérience, de faire des groupes de travail et d'être force de représentation en vue de la programmation des nouveaux fonds européens. En termes de représentation des sites Natura 2000, elle a pu par exemple contribuer à la Commission Régionale pour les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques. En revanche, les modes de travail en communs avec des outils en ligne et l'animation de l'association ont posé quelques difficultés.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

La question d'étendre l'association à l'échelle d'Occitanie s'est posée fin 2017, lors d'une réunion avec les animateurs Natura 2000 de l'ex-Midi-Pyrénées. Les discussions ont eu pour conséquence d'engager un travail (en cours), de modification des statuts de l'association afin de l'ouvrir aux chargés de mission de l'ex-Midi-Pyrénées. La forte volonté de l'association de faire vivre une structure fédératrice des animateurs de sites Natura 2000 en Occitanie perdure.

-A cette réunion a été présenté l'avancement du projet de l'ARB avec les projets de statuts rédigés, ainsi que le document cadre et le programme d'action de l'ARB.

– La DREAL a confirmé son soutien à ce réseau des GEN.

– Différents groupes de travail ont eu lieu. Il a été notamment question d'éviter les redondances avec les autres réseaux et d'associer les têtes de réseau déjà existantes.

-Côté Ex Midi Py : la plus value serait l'existence d'un tel réseau

Côté Ex LR : la plus value pourrait être l'extension des cellules d'assistance technique sur les ZH.

-Il devrait y avoir plusieurs réunions en 2019 concernant ce réseau.

-Il existe une **Commission Régionale Biodiversité**.

Une demande a été faite pour que l'association y siège. Il semblerait que cette commission se soit déjà réunie, **il faudrait donc réitérer de manière officielle cette demande.**



10 - Rencontre Asso-ARB (Aurélie TIBAUT, relai par Julien ROBERT)

« Je lui ai surtout dit notre ressenti d'animateurs Natura 2000 qui ne sont pas toujours dans d'autres réseaux et de leur isolement au sein de leur structure. J'ai aussi dit que les chefs de files affirmés aujourd'hui par l'ARB (Reserve et Parc) ne représentaient pas tous les animateurs n2000. Je lui ai aussi rappelé nos difficultés de positionnement avec la Région qui ne vient jamais à nos réunions N2000 alors qu'ils gèrent les fonds européens.

Il a conclu en me disant que deux postes allaient être ouverts pour animer ce réseau.... »

11 - Assises de la biodiversité (Julien AZEMA)

Aux liens suivants, vous trouverez la page concernant la stratégie régionale pour la biodiversité avec des éléments sur ces assises (*ainsi que, fait non mentionné lors du CA, des informations sur Les 1ers Trophées de la Biodiversité en Région*) :

<https://www.laregion.fr/La-Strategie-regionale-pour-la-Biodiversite-en-Occitanie-tous>

<https://www.laregion.fr/Les-Trophees-pour-la-biodiversite-en-Occitanie-38009>

-L'ARB s'est réuni officiellement pour la 1ère fois le 9 décembre 2018.

-Au cours de ces assises, la stratégie régionale biodiversité a été présentée.

-Différents ateliers de travail ont été menés l'après-midi.

Compte-rendu non encore envoyé

Points ajoutés par rapport à l'ordre du jour :

11a – Participation à la CRERCO, avril 2018, Toulouse (Julien AZEMA)

-CRERCO : Comité Régional de la séquence Eviter, Réduire, Compenser en Occitanie

Ci-joint la synthèse de la plénière: https://www.crerco.fr/IMG/pdf/cr_se_ministere_crerco_1304.pdf

-Constat : **trop de mesures compensatoires, tout le monde oublie la séquence et les « Eviter » et « Réduire »**

-Volonté de faire travailler ensemble porteurs de projet et gestionnaires

-Rappel d'une règle dans le cadre des mesures compensatoires : **un projet ne peut être financé via des mesures compensatoires que s'il ne peut pas l'être par un autre outil**, ex : contrat Natura 2000. Si un contrat Natura 2000 est possible par exemple, la mesure compensatoire n'est pas possible sur ce projet.

-ex : Dépt Yvelines dans la grande couronne parisienne : montage d'un GIP Compensation pour gérer ces projets de manière globale

-Conservatoire du Littoral indique que l'artificialisation des sols est très importante (tous les indicateurs des Comités Départementaux de Consommation des Espaces naturels et Agricoles sont au rouge). Il semblerait que seules les associations de protection de la nature se sentent concernées et pas les agriculteurs.

-GT intéressants sur les impacts cumulés, l'anticipation, etc.

-Besoin de suivi des mesures compensatoires, des décisions de l'Autorité Environnementale ne sont pas suivies !

-Il existe une base de données/un registre des mesures compensatoires, très intéressant pour avoir les infos et prendre connaissance des mesures compensatoires. Actuellement, pas à jour.

Ils souhaiteraient y ajouter d'autres travaux liés ayant fait l'objet de dérogations d'espèces protégées ou soumis à la loi sur l'eau.

→ Pour info : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

-Compensation agricole : s'il y a un projet sur des zones agricoles, une compensation est à mettre en place mais elle est libre.

11b – Point financement Natura 2000 (Clothilde DUHAYON)

-Au cours d'échanges avec la DREAL et les DDTM 11 et 66 en mars 2018, les services de l'Etat ont alerté sur un manque de financement FEADER pour la fin de cette programmation pour Natura 2000.

Il faudra peut être que l'association se mobilise ?

-Pour la Région Occitanie, en 2019 et 2020, les financements Etat ne devraient pas diminuer, les annonces sont positives, l'enveloppe devrait être stable voire supérieure.

-Pour l'ex-Midi-Py, il y aura une rallonge de 300 000€ car le PDR n'avait pas prévu suffisamment de financement, et il n'est pas sûr que cela suffise.

-Pour l'ex-LR, une rallonge sera peut être demandée mais un bilan précis réel 2017-2018 va d'abord être réalisé pour prendre en compte les sous-consommations d'enveloppe.

-Une hypothèse circule selon laquelle la gestion des fonds européens reviendrait à nouveau à l'Etat. Cette hypothèse n'est pas tranchée mais c'est une possibilité.

-Le relationnel avec l'ASP semble compliqué.

-Au niveau MAEC : rien ne se trame.

Les chargés de mission Natura 2000 Midi Pyrénées informent qu'ils ont été sollicités et ont déposés un PAEC à enjeu biodiversité pour 2018/2020 ?

-Au niveau prochain PDR : pas de dialogues pour le moment, excepté que l'europe se plaint qu'il y ait trop

de PDR en France.

La question se pose par l'asso de demander à prendre part aux discussions qui aboutiront à la prochaine programmation PAEC.

-Une réunion régionale organisée par la DREAL aura lieu en avril 2019 sur 2j.

[Info post-réunion : Finalement, la réunion régionale sera organisée à l'automne.]

Perspectives et actions pour 2019

12 - Mise en place de deux espaces de partage Google drive :

- l'un accessible à tous les chargés de mission Natura 2000 avec docs officiels de l'asso + docs d'échanges techniques
- l'autre spécifique pour le CA

Réflexions sur l'outil (est-ce le plus approprié ? tout le monde y a-t-il accès ?), le fonctionnement (un responsable chargé de l'organisation des dossiers et du suivi).

Laurie se renseignera sur la présence d'un google drive en Nouvelle Aquitaine ou seulement d'un google group.

Info de Laurie post-réunion :

-il y a un Yahoo Group Aquitaine mais de Google Drive

-il existe un google drive en Bourgogne-Franche Comté mis en place par la DREAL. Contact : Claire Thiallier au 03.45.83.22.07 ou à cette adresse claire.thiallier@developpement-durable.gouv.fr

- Côté Nouvelle Aquitaine, lors du séminaire N2000 en novembre, il a été pris note dans un atelier d'avoir ce genre d'outils à l'initiative de la DREAL (notre outil venant du souhait d'échanger facilement vers plusieurs adresses emails à la fois et de garder une liberté de ton). A suivre donc selon ce que propose la DREAL si cela aboutit un jour. Si on passe sur l'inter-régional, on va rebasculer rapidement vers les outils AFB/ATEN.

Les membres du CA sont tous d'accord pour mettre en place un google drive avec les 2 espaces détaillés ci-dessus.

Il faudra être vigilant à ce que tout le monde puisse facilement se connecter.

Karen s'en chargera avec l'aide de **Samuel** s'il est d'accord.

Le google drive sera mis en place dans un second temps, après le google groups et après l'appel à cotisation.

13 - Création d'un google groups "Chargés de mission N2000 Occitanie"

Après échanges et débats sur l'utilisation d'une liste de diffusion type google groups ou appui auprès des référents départementaux uniquement, les membres du CA décident des points suivants :

-création d'une liste de diffusion avec un explicatif sur le mode de fonctionnement (ne pas en abuser, etc.) **et test durant 6 mois / 1 an ;**

-les personnes pouvant intégrer cette liste sont : tous les chargés de mission Natura 2000 de la Région Occitanie + les référents des structures adhérentes + les adhérents

-les référents départementaux demanderont aux chargés de mission de leur département qui souhaitent s'inscrire et les listeront (pour les 3 départements sans référents, un mail sera envoyé à Nathalie Lamande pour qu'elle relaie l'info via les ddt)

-Karen récupérera de la part de chaque référent départemental une liste de mail (à mettre dans le corps d'un mail, mails à la suite les uns des autres, séparés par des virgules)

-Karen récupérera les mails (probablement au compte goutte?) des personnes des 3 départements sans référent souhaitant s'inscrire

-Pour cela Karen enverra un mail aux référents départementaux et à Nathalie pour les solliciter. Ce mail sera à faire dans un second temps après l'appel à cotisation.

14 - Réalisation d'un courrier DREAL/Région officiel avec les nouveaux statuts

Les DDT/M seront à mettre en copie.

Les membres du CA approuvent cette proposition.

Laurie s'en occupe.

15 - Appui à l'organisation d'une réunion régionale à la DREAL ?

Etant donné les derniers éléments prévoyant une réunion régionale sur 2 jours, il est proposé d'envoyer un mail à Nathalie LAMANDE pour :

-indiquer que la période avril-juin n'est pas la plus propice pour la réunion régionale, la période septembre-octobre est plus adaptée par rapport aux actions de terrain à réaliser au printemps

-indiquer que l'association est intéressée pour réaliser l'AG en même temps que la réunion régionale et voir comment on peut combiner l'AG au programme de la réunion régionale.

Les membres du CA approuvent cette proposition.

Mélina s'occupe de ce mail.

Info post-réunion : La DREAL organisera cette réunion à l'automne.

16 - Courrier officiel au CEN LR pour les informer du changement de siège social

Les membres du CA approuvent cette proposition.

Nina s'occupe de ce courrier.

17 - Adhésion 2019 : garde-t-on le même système ? le même montant ?

Les membres du CA décident de garder le même fonctionnement, à savoir : **5€ pour les adhésions à titre individuel et 30€ pour les adhésions de structure.**

18 - Réalisation d'un mail d'info à toutes les structures occitanie avec appel à adhésion et formulaire

Il est proposé de réaliser un mail à toutes les structures animatrices Natura 2000 afin **d'expliquer le fonctionnement de l'association** (le compte-rendu de ce CA sera joint) et de **lancer un appel à cotisations.**

Le formulaire pour adhérer doit être refait.

Ce mail sera réalisé en 1ère action en 2019.

Les membres du CA approuvent cette proposition.

Julien A et Julien R s'en chargent.

Les sollicitations reçues par l'association (points 19 à 23):

19 - Budget animation 2019 et prestation : sollicitation de Julien Robert le 31/07/2018 (cf. document de travail)

Julien a rencontré des problèmes de dates sur les nouvelles programmations annuelles (de avril de l'année n à mars de l'année n+1) par rapport aux suivis qui débutent en mars. Il a reçu sa décision juridique en novembre et n'a pas pu lancer les prestations de suivi prévues. Il avait déposé sa demande de subvention en février.

Il est proposé de faire envoyer un courrier de la part de l'association à la Région et à la DREAL et de proposer aux Présidents de COPIL se sentant concernés de faire de même.

Ce courrier proposerait comme solutions : d'étendre les périodes d'AAP à toute l'année (afin de déposer son dossier encore plus tôt et d'avoir la décision juridique le plus tôt possible), de réfléchir à des demandes de subventions bi voire tri-annuels afin d'avoir une vision à moyen terme et de prévoir les suivis en année 2 ou 3.

Ces réflexions sont à présenter dans la perspective de construction du prochain PDR.

Les membres du CA approuvent cette proposition.

Julien R s'en occupe.

20 - Règles d'instruction des dossiers : courrier transmis par Emilie Bres le 24/08/2018 (cf. document de

travail)

Emilie a eu des problèmes de dépenses qualifiées d'inéligibles lors de la demande de solde alors qu'elles étaient qualifiées d'éligibles lors de la demande de subvention et que la demande de subvention avait été instruite de cette manière.

Elle regrette également qu'il n'y ait pas de règles claires et transparentes à ce sujet et souhaiterait proposer des améliorations dans le dispositif d'instruction des dossiers et de la transparence dans les modalités de contrôle.

Il est proposé, en se basant sur le courrier d'Emilie, de rédiger un courrier dans le même sens au nom de l'association et de le proposer aux structures se sentant concernées.

Les membres du CA approuvent cette proposition.

Clothilde s'en occupe.

21 - Compensation forestière dans le cadre de projet d'ouvertures de milieu : proposition de courrier de l'asso de la part de Luc Capon le 14/09/2018 (cf. document de travail)

Il semblerait qu'un décret soit attendu pour appliquer cette mesure.

Il est proposé de se renseigner sur la parution de ce décret et, si besoin, de rédiger un courrier au nom de l'association pour interroger sur la mise en œuvre de cette exemption de mesure compensatoire forestière dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

Les membres du CA approuvent cette proposition.

Gaëtan s'en occupe.

22 - Intégration de l'asso dans les MISEN, CDESI, éventuellement MIPE et CODERST - Préparation de courriers types / Titulaires, suppléants de chaque commission : proposition de Julien Azéma le 9/11/2018 (cf. document de travail)

Il est proposé de travailler à l'intégration de l'association au sein des différentes instances départementales suivantes :

-MISEN : corps de police de la nature. Dans l'Hérault : Fiche police de la nature remplie par CM N2000 et renvoyées. Difficile d'y siéger mais l'association peut être invitée en qualité d'expert.

-MIPE : avec procureur

-CDESI : sports de nature

-CODERST : commission des sites. Que les collectivités territoriales. Voir liste du CODERST.

-Commission SAFER ?

Il est proposé de rédiger un courrier type et que chaque référent départemental se renseigne sur les commissions de son département.

Les membres du CA approuvent cette proposition.

Julien A s'occupe du courrier type.

23 - Proposition de réalisation d'un courrier pour interroger la Région sur la poursuite des MAEC dans la nouvelle PAC : proposition orale de Karen JOYAUX le 5/12/2018

Karen indique qu'à son comité de pilotage des inquiétudes ont été formulées concernant l'absence de dialogues autour de futures MAEC dans la prochaine programmation PAC. Sa structure va envoyer un courrier interrogeant la Région à ce sujet. Le courrier sera peut être co-signer par la chambre départementale d'agriculture.

Laurie indique qu'elle a entendu parler de MAEC « collective » pour les ZH par un des co-auteurs du rapport suivant : <http://agriculture.gouv.fr/telecharger/87826?token=7f7598a057f2529e76f7b08af5d5f98b>.

Il est proposé un courrier type pour les structures. Chaque structure pourra demander à sa chambre départementale d'agriculture si elle souhaite le co-signer.

Il est également proposé un courrier au nom de l'association. Il pourrait être demandé à la chambre

régionale d'agriculture si elle souhaite le co-signer.
Les membres du CA approuvent cette proposition.
Karen s'occupe de ces courriers.

24 - Organisation de la prochaine Assemblée Générale : quand ? où ? sujets à traiter.

L'AG sera calée sur la prochaine réunion régionale. (cf mail échange DREAL point 15)

Le compte-rendu du CA sera envoyé avec le mail d'appel à cotisations et sera joint également au mail de demande d'inscription au google group.

L'ordre du jour de la prochaine AG sera probablement :

- renouvellement des membres du bureau/CA : 1/3 minimum doit être proposé au renouvellement chaque année
- bilan
- perspectives

25 - Points d'information généraux et questions diverses

Karen renverra avec le compte-rendu du CA : la trame de modèle de courrier + le compte-rendu final de la dernière AG.

Les différentes tâches réparties seront à réaliser **avant le 31/01/2019**, sauf l'appel à cotisation qui sera réalisé avant.

